



CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE
MUTUEL NORD DE FRANCE
Société coopérative à capital et personnel variables.
Siège social : 10, avenue Foch, B.P. 369, 59020 Lille Cedex.
440 676 559 R.C.S. Lille Métropole.

Rapport Financier Semestriel

30 juin 2021

www.ca-norddefrance.fr

Table des matières

1. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT 2021	3
1.1 La situation économique	3
1.1.1 Environnement économique et financier global	3
1.1.2 Environnement local et positionnement de la CR sur son marché	8
1.1.3 Activité de la Caisse régionale au cours de l'exercice	8
1.1.4 Les faits marquants.....	9
1.2 Analyse des comptes consolidés	11
1.2.1 Présentation du groupe de la Caisse Régionale	11
1.2.2 Contribution des entités du groupe de la Caisse régionale.....	11
1.2.3 Résultat consolidé	12
1.2.4 Bilan consolidé et variations des capitaux propres	13
1.2.5 Activité et résultat des filiales	15
1.3 Capital social et sa rémunération	15
1.4 Événements postérieurs à la clôture et perspectives pour le groupe CR	16
1.4.1 Événements postérieurs à la clôture.....	16
1.4.2 Les perspectives.....	16
1.5 Informations diverses	16
2. FACTEURS DE RISQUES ET INFORMATIONS PRUDENTIELLES	17
2.1 Informations prudentielles	17
2.2 Facteurs de risques.....	35
2.2.1 Risques de crédit et de contrepartie	35
2.2.2 Risques financiers	38
2.2.3 Risques opérationnels et risques connexes	42
2.2.4 Risques liés à l'environnement dans lequel la Caisse régionale Nord de France évolue	45
2.2.5 Risques liés à la stratégie et aux opérations de la Caisse régionale Nord de France	50
2.2.6 Risques liés à la structure du Groupe Crédit Agricole	53
2.3 Gestion des risques.....	55
2.3.1 Risques de crédit	55
2.3.2 Risques de marché.....	61
2.3.3 Gestion du bilan.....	62
2.3.4 Risques opérationnels	63
2.3.5 Risques juridiques.....	64
2.3.6 Risques de non-conformité	64
3. COMPTES CONSOLIDES	65
4. ATTESTATION DU RESPONSABLE DE L'INFORMATION FINANCIERE	146
5. GLOSSAIRE	147

1. Examen de la situation financière et du résultat 2021

1.1 La situation économique

1.1.1 Environnement économique et financier global

Premier semestre

À l'instar de l'année 2020, les performances économiques des grandes zones économiques ont continué, sur la première moitié de l'année 2021, d'être conditionnées par la structure des économies (poids relatifs de l'industrie et des services dont tourisme), la réponse sanitaire (diffusion de la pandémie, capacité à l'endiguer, déploiement de la vaccination) et la contre-offensive budgétaire et monétaire (ampleur des soutiens à l'activité). Les trajectoires de reprise se révèlent aussi hétérogènes que les récessions en 2020 : aux États-Unis en tête et à la zone euro qui résiste, s'oppose, de façon fragmentée, la majorité des pays émergents. Dès avril, le FMI a ainsi relevé sa prévision de croissance mondiale pour en 2021 (à +6% contre +5,5% lors des prévisions de janvier), et ce pour moitié en raison de la meilleure croissance anticipée aux États-Unis (+6,4% contre +5,1%), seul grand pays développé pour lequel le FMI prévoyait un niveau de PIB supérieur, dès fin 2022, à sa tendance d'avant-crise. Dans le monde émergent hors Chine, les prévisions de reprise étaient beaucoup plus faibles, avec un niveau d'activité en 2022 encore 6% en-dessous de son niveau anticipé avant la crise du Covid.

Aux États-Unis, après *The Coronavirus Aid, Relief and Economic Security Act* (CARES Act) de USD2200 milliards de Donald Trump, puis le plan de décembre de USD900 milliards, le plan de relance de Joe Biden (*the American Rescue Plan*) a été déployé à partir de mars pour USD1900 milliards, soit environ 9% du PIB. Les ménages, en particulier ceux à faible revenu, en ont été les grands bénéficiaires. **Dopée par les aides publiques aux revenus, la consommation des ménages s'est vigoureusement redressée : avec une hausse de +10,7% en rythme annualisé au premier trimestre, elle a permis au PIB américain de progresser de +6,4% en rythme annualisé.** Alors que la demande extérieure reste à la traîne, en ligne avec un reste du monde toujours en proie à la crise sanitaire (exportations -11% sous leurs niveaux pré-crise), la consommation contribue pour 7 points de pourcentage à la croissance. Si le PIB demeure inférieur à son niveau pré-crise (de 0,9% par rapport à fin 2019), la consommation des ménages a quasiment récupéré ses pertes : le consommateur a dépensé en biens (+12,5% par rapport au niveau de pré-crise) ce qu'il n'a pas dépensé en services (-5,7%). Les enquêtes confirment la vigueur de la reprise américaine. En juin, **tant le taux de chômage (à 5,9%) que le nombre de chômeurs (à 9,5 millions) se sont quasiment stabilisés** à un niveau bien inférieur au point haut d'avril 2020 (respectivement 14,8% et 23,1 millions), mais restent supérieurs aux niveaux pré-crise (3,5% et 5,7 millions) de février 2020. De même, le taux de participation (61,6% en juin) s'est redressé par rapport au creux d'avril 2020 (60,2%) mais reste inférieur à son niveau pré-crise (63,4%).

Simultanément, **l'inflation sous-jacente** (prix à la consommation hors énergie et produits alimentaires) **s'est redressée (à 3,8% contre 1,4% en janvier) mais reste inférieure à l'inflation totale, passée de 1,4% sur un an en janvier à 5% en mai**, le plus haut niveau depuis le pic de 5,4% d'août 2008. Cette accélération rapide résulte de la combinaison de plusieurs facteurs. Aux effets de base s'ajoutent de fortes hausses des prix des matières premières et des goulots d'étranglement temporaires dans un contexte de fort rebond de la consommation des ménages, soutenue par des aides financières substantielles et par une épargne élevée. Par ailleurs, la réouverture de l'économie engendre des pressions sur les prix dans les secteurs directement impactés par la pandémie (hôtellerie, transport aérien et automobile), alors même que l'offre demeure restreinte au sortir de la crise. On observe enfin deux facteurs spécifiques : d'une part, la hausse des prix des véhicules d'occasion (+30% en mai sur un an) qui s'explique elle-même en partie par les mesures de soutien à la consommation qui devraient continuer d'impacter le taux d'inflation jusqu'au début 2022 et,

d'autre part, la hausse des prix des maisons existantes (19% en avril sur un an) qui devrait pousser la composante "loyer équivalent propriétaires" vers le haut entre le troisième trimestre 2021 et fin 2022.

La zone euro a bien résisté aux dernières phases de confinement. Les effets négatifs se sont limités aux secteurs faisant l'objet de mesures de restriction ciblées, et la reprise précoce par rapport à d'autres zones a permis une réactivation rapide de son secteur manufacturier. Le repli de la croissance au premier trimestre a été limité (-0,3%) et moins marqué qu'au dernier trimestre de 2020 (-0,6%). Au premier trimestre, le PIB a révélé une meilleure convergence intra-zone des performances (à l'exception de l'Espagne), la consommation privée freinant encore la croissance, et l'investissement restant performant, tout comme les échanges commerciaux, en dépit d'une contribution à la croissance légèrement positive. La bonne surprise est venue du dynamisme de l'investissement productif, soutenu par la vigueur de la demande de biens manufacturés mais aussi par les fonds européens du plan de relance : bien que non encore versés, ils ont pu être anticipés par les Etats et des projets d'investissement ont pu être débloqués, via les budgets nationaux. Si l'investissement a presque pleinement récupéré dans les grandes économies de la zone à l'exception de l'Espagne, le PIB est encore de -5,1% inférieur au niveau pré-crise, du fait principalement du retard de la consommation privée (-9,5%).

Au vu notamment des enquêtes, les perspectives sont favorables : la vigueur de la reprise du cycle manufacturier mondial crée un cercle vertueux de demande pour les biens d'investissement dont profitent les producteurs européens. Les tensions croissantes signalées par les producteurs de la zone euro sur leurs équipements sont de bon augure pour le maintien d'une demande soutenue pour le secteur. Selon les enquêtes auprès des industriels, la demande n'est plus un facteur contraignant la production : la demande de biens de consommation demeure dynamique, tirée par les biens de consommation durable, et bénéficiant ainsi à la production d'équipements électriques et électroniques. Bien que la demande étrangère soit soutenue et la demande interne à la zone attendue en hausse, l'activité dans l'industrie restera encore perturbée dans les prochains mois par la résorption de stocks importants et par les difficultés d'approvisionnement en matières premières et en biens intermédiaires. D'autres facteurs risquent aussi de perturber les débouchés de la production, notamment l'acheminement des exportations du fait des perturbations dans le fret maritime. Dans les services, les enquêtes signalent un retour à l'expansion de l'activité dès les premières phases du dé-confinement. Le PIB rebondit nettement au deuxième trimestre dans la zone euro (+2,0%), probablement tiré par une contribution très positive de la consommation suite à la levée des restrictions sanitaires dans de nombreux pays et à l'avancée des campagnes de vaccination. Les pressions haussières (prix des matières premières, effets de base) ont conduit à un redressement de l'inflation totale (passée de +0,9% sur un an en janvier à +1,9% en juin) mais ont épargné l'inflation sous-jacente (+0,9% sur un an en juin).

Le cap accommodant des politiques monétaires a été maintenu tant par la Réserve Fédérale que par, évidemment, la BCE.

Aux Etats-Unis, en début d'année, J. Powell insistait sur la situation toujours très dégradée du marché du travail et la faiblesse du taux d'emploi par rapport à son niveau pré-crise. Le stimulus budgétaire et la reprise économique étaient certes susceptibles de se traduire par une inflation plus élevée mais temporaire (désinflation structurelle, sous-emploi élevé, ancrage des anticipations d'inflation). L'emploi et l'inflation, tous deux encore éloignés de leurs cibles, justifiaient le maintien d'une politique monétaire durablement accommodante (achats d'actifs au rythme mensuel de USD120 milliards, fourchette-cible du taux des Fed Funds à [0-0,25%]). Sa stratégie de ciblage de l'inflation (2% en moyenne) couplée à l'expérience de la gestion des crises antérieures encourageait la Fed à ne pas se précipiter. C'est seulement lors de la réunion du Comité de politique monétaire de la Fed (FOMC) des 15 et 16 juin, qu'est intervenue la première inflexion qui consistait uniquement en une hausse des prévisions des taux des Fed Funds¹ couplée à une

¹ Treize membres du FOMC (sur un total de dix-huit) prévoient un taux des Fed Funds en hausse jusqu'à fin 2023 (contre sept lors du précédent FOMC). La médiane des préférences des membres du FOMC se situe 50 points de base au-dessus du taux actuel, suggérant deux hausses de taux de 25 points de base chacune pour 2023 (contre aucune en mars dernier). Le consensus anticipait une progression de seulement 25 points de base.

révision à la hausse des prévisions de croissance et d'inflation². Les pressions inflationnistes sont plus élevées mais toujours estimées transitoires (forte demande dans le sillage de la réouverture de l'économie, goulots d'étranglement dans l'industrie plus importants qu'anticipé).

En zone euro, si la BCE a révisé à la hausse, en juin, ses prévisions de croissance et d'inflation³, elle a confirmé l'orientation très accommodante et très flexible de sa politique monétaire. Les taux d'intérêt des opérations principales de refinancement ainsi que ceux de la facilité de prêt marginal et de la facilité de dépôt resteront inchangés (à respectivement 0,00%, +0,25% et -0,50%) jusqu'à ce que « les perspectives d'inflation convergent durablement vers un niveau suffisamment proche de, mais inférieur à 2 % sur son horizon de projection, et que cette convergence se reflète de manière cohérente dans la dynamique d'inflation sous-jacente » ; achats nets d'actifs dans le cadre du PEPP (*Pandemic Emergency Purchase Programme*, dont l'enveloppe totale est de EUR1850 milliards) au moins jusqu'à fin mars 2022 et jusqu'à ce que la crise du coronavirus soit terminée ; maintien des achats nets dans le cadre de l'APP (*Asset Purchase Programme*) à un rythme mensuel de EUR20 milliards « aussi longtemps que nécessaire pour renforcer les effets accommodants de ses taux directeurs », maintien d'une liquidité abondante par le biais des opérations de refinancement (TLTRO III).

L'évolution des marchés obligataires peut être très schématiquement scindée en deux parties : un premier trimestre enthousiaste porté par le *reflation trade*, un deuxième trimestre plus maussade rattrapé par la réalité de la pandémie.

Portés par le thème du « *reflation trade* » nourri par des perspectives de croissance et d'inflation plus soutenues, elles-mêmes alimentées des soutiens budgétaires massifs, des politiques monétaires très accommodantes, le renchérissement du prix du pétrole et des matières premières, les progrès de la vaccination et des données économiques meilleures qu'anticipé, les taux d'intérêt se sont nettement tendus aux Etats-Unis au premier trimestre et leur hausse s'est diffusée à la zone euro. Alors que les taux très courts restaient ancrés à un niveau très bas, les taux souverains sans risque encore faibles début janvier (10 ans américains et allemands proches de, respectivement, +0,90% et -0,60%) se sont redressés jusqu'à culminer en avril à +1,70% aux Etats-Unis et plus tardivement à -0,10% en mai en Allemagne. Si la Fed s'est montrée plus tolérante au durcissement des conditions financières synonyme d'amélioration des perspectives économiques, la BCE s'est empressée de signaler qu'un tel durcissement était prématuré et injustifié.

Une fois l'amélioration économique anticipée effectivement confirmée, les nouvelles du front sanitaire sont cependant venues tempérer l'enthousiasme au deuxième trimestre : apparition de nouveaux variants, reprise virulente de la pandémie dans de grands pays émergents, lenteur ou absence de déploiement des vaccins hors des grands pays développés, responsables chinois admettant la faible efficacité des vaccins produits localement. Il est apparu que la pandémie était loin d'être à son terme et continuerait de guider le rythme et la vigueur de la sortie de crise.

Aussi, après avoir bondi, les marchés obligataires ont adopté une position plus conservatrice. Début juillet, les taux à 10 ans américain (+1,30%) et allemand (-0,35%) enregistraient des hausses respectives limitées à environ +40 et +25 points de base (pb) par rapport à leurs niveaux de début janvier. Le spread par rapport au Bund de la France (+40 pb) et de l'Italie (+110 pb) était respectivement plus large (de +15 pb) et stable par rapport au début d'année. Les marchés actions, toujours soutenus par des conditions financières

² Les membres du FOMC ont revu leur prévision de croissance pour 2021 à 7% (contre 6,5% en mars) avec un taux de chômage inchangé à 4,5%. Le scénario pour 2022 et 2023 reste globalement inchangé avec une prévision de croissance pour 2022 maintenue à 3,3% et celle pour 2023 relevée légèrement à 2,4% contre 2,2%, toujours supérieure au taux de croissance potentiel, à 1,8%. Le taux d'inflation PCE s'établirait en moyenne à 3% cette année (contre 2,2% prévu en mars) avec une révision à la hausse de 1 point de pourcentage, à 3,4%, pour le quatrième trimestre 2021. Toutefois, la Réserve fédérale reste fidèle à son analyse selon laquelle la hausse de l'inflation à court terme devrait être transitoire, ce qui se traduit également par une prévision d'inflation affichant toujours une forte baisse en 2022 (à 2,1% aux T4-2022 et T4-2023).

³ La prévision de croissance a été portée à 4,6% en 2021 (contre 4% lors des prévisions de mars) et à 4,7% en 2022 (de 4,1%), mais pas en 2023 (2,1%) ; la BCE a également intégré la remontée récente de l'inflation (à 2% au mois de mai) en révisant ses prévisions pour 2021 de 1,5% à 1,9% et pour 2022 de 1,2% à 1,5%. La hausse de l'inflation ne serait que temporaire : cela justifie le maintien de sa prévision pour 2023 à 1,4%.

accommodantes et des perspectives de croissance favorables tout au moins dans les pays avancés, s'affichaient en hausse : une progression quasiment ininterrompue au cours du premier semestre 2021 (S&P 500, Eurostoxx 50, CAC 40, respectivement, +15%, +12,5%, + 15%).

Perspectives

Grâce aux progrès de la vaccination, à la normalisation progressive de la mobilité, aux plans de soutien puis de relance budgétaire, la croissance se révèle et s'annonce plus soutenue dans la plupart des pays avancés. Mais l'enthousiasme peut être tempéré par une possible résurgence de la pandémie à l'été (aux effets moindres), et il se limite au monde développé, tant l'univers émergent reste fragmenté.

Aux **États-Unis**, mesures de relance massives et progrès de la vaccination autorisant un rythme de réouverture plus rapide qu'anticipé ont permis à la croissance de se redresser significativement au premier trimestre. Notre révision à la hausse des prévisions se fonde sur un comportement de consommation plus propice à la croissance, avec des ménages disposés à puiser plus largement dans l'épargne accumulée qu'auparavant. La consommation des services, qui progresse légèrement depuis trois trimestres malgré les restrictions, devrait s'envoler dans les prochains mois, se substituant aux dépenses en biens. Notre prévision table aussi sur un investissement solide, dopé par une reprise soutenue et un niveau de confiance élevé. Le PIB devrait continuer d'accélérer au deuxième trimestre grâce aux progrès de la campagne de vaccination et à l'assouplissement des restrictions à l'activité et à la mobilité. **La croissance atteindrait ainsi un pic au deuxième trimestre (+10%), pic à partir duquel une décélération progressive se dessinerait : à +6,5% en 2021 puis à +4% en 2022⁴.** La croissance moyenne se situerait nettement au-dessus de sa tendance de long terme, une tendance vers laquelle elle convergerait fin 2022. Afin de refléter des prix de l'énergie plus élevés et des prix de l'immobilier encore hauts, mais aussi un redressement de l'inflation sous-jacente (effets de second tour, impact des plans de relance sur les comportements de consommation qui suscitent des hausses de prix très spécifiques comme celles, par exemple, des voitures d'occasion), les prévisions d'inflation ont été revues à la hausse. **Cependant, cette accélération forte (donc impressionnante) de l'inflation ne serait être que transitoire.** L'inflation totale, après un pic compris entre +4,5% et +5% jusqu'en janvier 2022, s'assagirait pour retrouver en fin d'année un rythme « normal » (inflation sous-jacente et totale à, respectivement, +2,3% et +2,1% fin 2022). Une modération des rythmes d'inflation reste notre scénario central dans les prochains mois grâce à la dissipation des effets de base et à l'ouverture de l'économie qui devrait faciliter la normalisation du déséquilibre actuel entre l'offre et la demande.

Si sa vigueur à moyen terme demeure grevée d'hypothèques, sur lesquelles il est prématuré de se prononcer, la croissance de la zone euro s'annonce plus forte en 2021. Grâce à des mesures de restriction ciblées et moins pénalisantes, à la reprise plus précoce d'autres zones réactivant leur secteur manufacturier, puis à la normalisation attendue des comportements de dépenses, mais aussi à l'allègement des contraintes localisées pesant sur l'offre⁵, la croissance pourrait atteindre (voire excéder légèrement en raison de risques modérément haussiers, mais encore baissiers à moyen terme) +4,8% en 2021 puis +4,5% en 2022.

En France, une reprise plus durable de l'activité se dessine : une reprise portée en premier lieu par la consommation mais aussi par une croissance de l'investissement qui poursuivrait son rétablissement, soutenu par le plan de relance et des conditions financières toujours très favorables. La croissance s'établirait ainsi à +5,4% en 2021 et +4,1% en 2022. La dégradation récente de la situation sanitaire fait certes redouter de nouvelles restrictions : elles seraient circonscrites et le risque baissier entourant notre

⁴ Aux États-Unis, les plans de relance en cours de discussion sur les dépenses d'infrastructures ne sont pas de nature à produire le même impact sur la croissance que les plans précédents, plus axés sur un soutien direct à la consommation des ménages et aux entreprises. Sous sa forme actuelle, le plan prévoit 579 milliards de dollars de dépenses, soit seulement une fraction du plan initial du président Joe Biden (2300 milliards de dollars) et devrait être réparti sur huit ans. Le projet de plan reste entouré d'incertitudes élevées. Il n'est actuellement pas intégré dans nos prévisions et le sera dès que la visibilité sera suffisante.

⁵ Les tensions dans les secteurs où se sont concentrées les augmentations de la demande pendant la phase de distanciation sociale (informatique, microprocesseurs) s'estomperaient progressivement et la récupération de plusieurs secteurs encore contraints pourrait démarrer et pour certains aboutir complètement.

scénario semble limité. En leur absence, une sortie de crise accompagnée d'une forte désépargne des ménages pourrait même entraîner des révisions à la hausse de nos prévisions pour 2022. Par ailleurs, notre scénario retient une hausse du chômage moyen à 8,7% en 2021 (8% en 2020). Ainsi, si la reprise des embauches et les tensions localisées sur le marché du travail alimentent les craintes de retour d'une inflation durablement plus élevée aux Etats-Unis, celles-ci semblent injustifiées en France. Nous retenons une accélération limitée et temporaire de l'inflation (proche de +1,9% fin 2021 et de +1,1% fin 2022 pour des moyennes annuelles de +1,5% et +1,25%, respectivement).

Plus généralement, le scénario esquissé pour la zone euro écarte simultanément une reprise durable et soutenue de l'inflation mais aussi une dynamique fortement déflationniste. Les prévisions d'inflation intègrent une accélération transitoire, conduisant l'inflation totale au-dessus de la cible de 2% au cours du second semestre 2021 et du premier trimestre 2022 – avec un sommet vers novembre puisque l'inflation totale culminerait légèrement au-dessus de +3% pour une inflation sous-jacente proche de +2% – puis un fléchissement sensible et un retour confortablement sous la cible fin 2022 (autour de +1,3%).

Au sein de l'univers émergent (éclaté), la reprise est manifeste : elle s'annonce néanmoins très hétérogène, et les menaces, au sein desquelles la pandémie continue d'occuper la première place, s'amoncellent. La reprise *post-Covid* se découpe schématiquement en deux étapes, initiée d'abord par une impulsion extérieure, puis relayée par des facteurs domestiques. Alors que les progrès de la vaccination sont très inégaux, la croissance risque de rester freinée par les mesures de distanciation sociale, mais également par les restrictions pesant sur le tourisme, par une force de frappe budgétaire limitée et une contrainte monétaire forte : à mesure que l'inflation se renforce même si elle n'est que temporaire, elle peut conduire les banques centrales à rapidement opter pour une politique plus restrictive. Alors que le processus de désinflation est moins ancien et les anticipations d'inflation plus réactives, de nombreuses banques centrales émergentes – dont la crédibilité est plus récente – ne peuvent attendre. Enfin, en Chine, sous l'influence d'un recul des mesures de soutien, dont témoignent une consolidation budgétaire rapide et une décélération générale du financement, le ralentissement devrait se poursuivre. La croissance se révèle en outre de plus en plus déséquilibrée : à une offre très dynamique répond une demande intérieure moins soutenue, car la consommation des ménages reste pénalisée par la faiblesse du marché du travail qui suscite une remontée du taux d'épargne. Notre scénario table sur une croissance moyenne d'environ +8,5% en 2021 – un rythme élevé mais insuffisant pour stabiliser le marché du travail) – puis un ralentissement vers +5,7% en 2022.

Aux États-Unis, l'accélération de la croissance et celle, supposée transitoire, de l'inflation ne font pas de l'adoption d'une politique monétaire nettement plus restrictive une urgence absolue. Bien que le resserrement monétaire s'annonce plus précoce, il restera graduel et mesuré : *tapering* d'abord, hausse des taux ensuite, et pas avant 2023. Les discussions sur un ralentissement de son programme d'achats d'actifs pourraient débuter au symposium de Jackson Hole fin août ; la réduction progressive des achats d'actifs ne devrait pas commencer avant début 2022 et, si le revirement légèrement *hawkish* de juin suggère une remontée plus rapide des taux directeurs, celle-ci serait limitée à deux premières hausses de taux de 25 points de base chacune, en 2023. À la différence de 2013, le *tapering* progressif de la Fed ne devrait pas entraîner de tempêtes sur les marchés, mais s'accompagner d'une modération des taux longs, notamment promue par la normalisation de l'inflation et l'abondance de liquidités dans le système financier. Notre scénario retient un taux souverain à dix ans autour de +1,65% fin 2021 puis vers +1,35% fin 2022 : un niveau modéré qu'expliquent encore, outre la résorption lente de l'écart de production, la faiblesse du taux d'intérêt dit neutre, un taux inscrit sur une lourde et longue trajectoire baissière peu (voire pas) susceptible de s'inverser rapidement.

En zone euro, malgré l'amélioration des perspectives économiques et la réduction des risques, la BCE conservera une politique monétaire très accommodante au cours des prochains mois en procédant notamment à une expansion en montant et en durée du PEPP (*Pandemic Emergency Purchase Programme*), supposé se terminer en mars 2022, jusqu'à la fin de 2022. Les taux obligataires souverains européens resteraient très bas et sont même susceptibles de s'effriter durant l'été (baisse de la volatilité, opérations de portage, annonce faite en juin par la BCE d'un rythme d'achat de titres « nettement plus

élevé » prolongé jusqu'au troisième trimestre, importante liquidité du système bancaire). Notre scénario retient un taux de rendement allemand à dix ans à -0,20% fin 2021 et -0,10% fin 2022 couplé à des *spreads* des pays « non super *core* » encore serrés.

La réduction de l'accommodation monétaire aux États-Unis, via tout d'abord un *tapering* mesuré, est favorable à une appréciation du dollar elle-même modérée et moins durable que celle intervenue en 2013. Au-delà, les facteurs fondamentaux de soutien fléchissent, facteurs au titre desquels figure notamment la diversification en tendance certes et interrompue par les périodes de forte aversion au risque – des réserves de change au détriment du dollar et au profit de substituts liquides comme l'euro.

1.1.2 Environnement local et positionnement de la CR sur son marché

Au carrefour de l'Europe, la région Hauts de France est un territoire dynamique, avec des infrastructures développées et avec l'un des bassins de consommation les plus riches d'Europe (78 millions de consommateurs et 1500 milliards € de pouvoir d'achat). La région Hauts de France est fortement urbanisée et portée par une métropole à rayonnement européen et un maillage urbain dense. Elle compte 6 millions d'habitants dont 4 millions dans les départements du Nord et du Pas de Calais.

La région Hauts de France contribue à hauteur de 7,3% au PIB national, ce qui en fait la 4^{ème} contributrice. La croissance du territoire est soutenue par des secteurs dynamiques (agriculture, industries agroalimentaires, industrie et services marchands). Cependant, la région n'échappe pas à la crise économique qui traverse le pays et enregistre une baisse des emplois salariés, notamment dans l'industrie et les secteurs marchands. La diminution de l'offre est cependant plus atténuée qu'au niveau national. Malgré la crise, la région continue d'enregistrer un nombre important de créations d'entreprises (+15,8% de variation annuelle contre 12,8% au niveau national) avec plus de 56 500 créations sur le premier trimestre, dont plus de 30 000 dans le département du Nord. En parallèle, le niveau de défaillance recule fortement (-44,1% en variation annuelle/T1 2020) à atténuer toutefois par l'instauration des mesures gouvernementales exceptionnelles liées au confinement et aux arrêts forcés d'activité (source INSEE).

Au sein du territoire Nord Pas-de-Calais, la Caisse régionale soutient l'économie, l'entrepreneuriat et l'innovation. En étant au service de tous, la Caisse régionale exprime son utilité et sa proximité vis-à-vis de ses clients. Elle est la banque des transitions et accompagne l'ensemble de des clients et parties prenantes dans les changements sociétaux (digital, environnemental, climatique, alimentaire).

1.1.3 Activité de la Caisse régionale au cours de l'exercice

Portés par un contexte de taux toujours bas et notre volonté d'accompagner la dynamique d'investissement sur notre territoire, les nouveaux crédits progressent sur le premier semestre 2021 : 2,5 Mrds€ ont été réalisés, dont 1,6 Mrd€ sur les crédits habitat, soit +20,5% sur un an. En parallèle, la transformation des Prêts Garantis par l'Etat (PGE) se poursuit et atteint 385 M€ à fin juin. En conséquence, les encours de crédits (y compris PGE) s'établissent à 27,3 Mrds€, en hausse de 7,5% sur un an.

L'épargne des clients, à 33,8 Mrds€, s'affiche toujours en progression (+8%), soutenue par l'épargne de précaution sur les comptes à vue et les livrets.

Le développement des activités d'assurance de biens et de personnes se poursuit également, avec une croissance de 4,4% du nombre de contrats sur un an.

A fin juin 2021, la Caisse régionale compte plus de 29 100 nouveaux clients et plus de 466 500 clients sociétaires.

1.1.4 Les faits marquants

Les faits marquants de la Caisse régionale pour le premier semestre 2021 sont présentés dans la note 2 de l'annexe aux comptes consolidés et dans la note 10 sur les parties liées :

➤ **Crise sanitaire liée à la COVID-19**

Dans le contexte crise sanitaire liée à la COVID-19, le groupe Crédit Agricole s'est mobilisé pour faire face à cette situation inédite. Afin d'accompagner ses clients dont l'activité serait impactée par la crise liée au Coronavirus, le Groupe a participé activement aux mesures de soutien à l'économie.

Prêts Garantis par l'Etat (PGE)

Dans le cadre de la crise sanitaire liée à la COVID-19, le groupe Crédit Agricole a proposé à compter du 25 mars 2020 à tous ses clients entrepreneurs, quelle que soit leur taille et leur statut (exploitants agricoles, professionnels, commerçants, artisans, entreprises, ...), en complément des mesures déjà annoncées (report d'échéances, procédures accélérées d'examen des dossiers, etc.), de recourir au dispositif massif et inédit de Prêts Garantis par l'État.

Ces financements prennent la forme d'un prêt sur 12 mois, avec la faculté pour l'emprunteur de l'amortir sur une période supplémentaire de 1 à 5 ans.

Sur cette période supplémentaire, le prêt pourra avoir durant la phase d'amortissement, une nouvelle période d'un an au cours de laquelle seuls les intérêts et le coût de la garantie d'Etat seront payés.

La durée totale du prêt ne pourra pas excéder 6 ans.

L'offre Groupe pour la première année se présente sous la forme d'un prêt à taux zéro ; seul le coût de la garantie est refacturé (via une commission payée par le client) conformément aux conditions d'éligibilité définies par l'Etat pour bénéficier de la garantie.

Ces prêts peuvent atteindre jusqu'à 3 mois de chiffre d'affaires, permettant ainsi aux entrepreneurs d'avoir accès au financement nécessaire pour traverser la période actuelle très perturbée.

Ces prêts appartiennent à un modèle de gestion « Collecte » et satisfont au test des caractéristiques contractuelles. Ils sont donc enregistrés au coût amorti.

Au 30 juin 2021, le solde des encours de prêts garantis par l'Etat octroyés à la clientèle par Crédit Agricole Nord de France s'élève à 658 883 milliers d'euros, dont 274 201 milliers d'euros de PGE court terme et 384 682 milliers d'euros de PGE moyen terme.

Risque de crédit

Conformément à la communication de l'IASB du 27 mars 2020 relative à la comptabilisation des pertes de crédit attendues en application de la norme IFRS 9 sur les instruments financiers dans les circonstances exceptionnelles actuelles, il a été rappelé l'importance de l'exercice du jugement dans l'application des principes d'IFRS 9 du risque de crédit et le classement des instruments financiers qui en résulte.

Le calcul du montant des pertes attendues doit s'effectuer en prenant en considération les circonstances spécifiques et les mesures de soutien mises en œuvre par les pouvoirs publics.

Dans le contexte de crise sanitaire liée à la COVID-19, le Groupe a aussi revu ses prévisions macro-économiques prospectives (forward looking) pour la détermination de l'estimation du risque de crédit.

➤ **Garantie spécifique apportée par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. (Switch)**

Crédit Agricole S.A. a démantelé le 1^{er} mars 2021 15% complémentaires du mécanisme de garantie « Switch » mis en place entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A.

Le mécanisme de garantie « Switch » correspond à un transfert vers les Caisses régionales d'une partie des exigences prudentielles s'appliquant à Crédit Agricole S.A. au titre de ses activités d'assurances contre une rémunération fixe des Caisses régionales.

Pour la Caisse régionale Crédit Agricole Nord de France, cette opération s'est traduite par une baisse des engagements donnés de 52,75 millions d'euros et une baisse du dépôt de garantie apporté à Crédit Agricole S.A de 17,86 millions d'euros.

➤ **Participation dans les entreprises mises en équivalence**

Conformément aux standards de place, une décote de minorité de 20% a été appliquée de manière prudente à la valorisation du 31 décembre 2020 de la participation Groupe Rossel – La Voix. Cette valorisation a été déterminée en projetant l'excédent brut d'exploitation (EBE) sur un horizon de 6 ans et en tenant compte de la trésorerie, du patrimoine et du niveau d'endettement du Groupe Rossel – La Voix.

➤ **Parties liées**

Acquisitions

Crédit Agricole Nord de France a souscrit à l'augmentation de la société SACAM AVENIR pour un montant de 7,86 millions d'euros, portant son pourcentage de détention à 5,48% du capital.

Opérations sur les avances en compte courant

Crédit Agricole Nord de France a accordé une avance de 36,01 millions d'euros à la SAS La Boétie.

Le montant des avances consenties à la SA Foncière de l'Erable s'élève à 40,41 millions d'euros, après la capitalisation des intérêts de 2020 pour 0,4 millions d'euros.

Caisses Locales

Au 30 juin 2021, les encours des comptes courants d'associés et de TNMT des Caisses Locales auprès du Crédit Agricole Nord de France s'élèvent respectivement à 103,83 millions d'euros et 520,24 millions d'euros.

Produits des participations

Au 30 juin 2021, Crédit Agricole Nord de France a enregistré 42 M€ de dividendes dont :

- 35,66 millions euros de la SAS Rue la Boétie,
- 4 millions d'euros de la SA Foncière de l'Erable,
- 0,8 millions d'euros de la SAS SACAM Développement.

La SA Foncière de l'Erable a encaissé un dividende de 1,34 million d'euros de la SCI Euralliance Europe, 1,11 million d'euros de la SCI Crystal Europe et 0,97 million d'euros de la SCI Quartz Europe.

Les autres éléments notables du premier semestre sont les suivants :

➤ **Emissions et remboursements de BMTN/TNMT**

- Échéance de 100 M€ de BMTN Radian
- Échéance de 505 M€ de BMTN interbancaires

1.2 Analyse des comptes consolidés

1.2.1 Présentation du groupe de la Caisse Régionale

La Caisse régionale de Crédit agricole Nord de France présente des comptes consolidés en appliquant les normes de consolidation prévues dans le référentiel international.

En accord avec les autorités de régulation française, le Crédit Agricole a défini une société-mère conventionnelle régionale constitué de la Caisse régionale et des Caisses locales qui lui sont affiliées.

Le périmètre de consolidation du Groupe Crédit Agricole Nord de France n'a pas évolué au cours du 1^{er} semestre 2021.

Le Groupe est donc constitué de :

- La Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France
- 70 Caisses locales de Crédit Agricole affiliées à la Caisse Régionale
- Les filiales de la Caisse régionale : Nord Capital Investissement, Square Habitat, Foncière de l'Érable, SCI Euralliance, SCI Quartz Europe, SCI Crystal Europe, le groupe Rossel-La Voix
- Les FCT CA Habitat 2017, 2018, 2019 et 2020, issues des opérations de titrisation des créances habitat des Caisses Régionales du groupe Crédit Agricole réalisées en Février 2017, Avril 2018, Mai 2019 et Mars 2020

Ces sociétés sont toutes consolidées selon la méthode de l'Intégration Globale sauf le Groupe Rossel - La Voix qui est consolidé selon la méthode de Mise en Equivalence.

1.2.2 Contribution des entités du groupe de la Caisse régionale

La contribution des entités du groupe de la Caisse régionale s'établit comme suit :

En milliers €	Contribution au PNB consolidé du groupe de la CR	Contribution au Résultat Brut d'Exploitation consolidé du groupe de la CR	Contribution au résultat net consolidé du groupe de la CR
Caisse régionale Nord de France	305 987	110 926	88 048
Caisses locales	4 563	4 512	3 863
FCT CA HABITAT	1 748	1 748	1 184
Nord Capital Investissement	7 191	5 520	5 366
Square Habitat Nord de France	17 895	429	364
Foncière de l'Érable	970	756	62
SCI Euralliance	944	832	832
SCI Quartz Europe	398	251	251
SCI Crystal Europe	695	601	601
Groupe Rossel - La Voix	-	-	- 12 840
Total Groupe CR Nord de France	340 391	125 575	87 731

Sur le 1^{er} semestre 2021, l'ensemble des entités contribue positivement au résultat consolidé excepté le Groupe Rossel – La Voix pour lequel, conformément aux standards de place, une décote de minorité de 20% a été appliquée de manière prudente à la valorisation du 31 décembre 2020 de la participation Groupe Rossel – La Voix. Cette valorisation a été déterminée en projetant l'excédent brut d'exploitation (EBE) sur

un horizon de 6 ans et en tenant compte de la trésorerie, du patrimoine et du niveau d'endettement du Groupe Rossel – La Voix.

Le pôle bancassurance (Caisse régionale, Caisses locales, FCT CA Habitat) contribue à hauteur de 93,1 M€, en lien avec le résultat social de la Caisse régionale.

Le résultat de Nord Capital Investissement bénéficie d'une plus-value nette de cession sur ses titres détenus en portefeuille.

1.2.3 Résultat consolidé

Montant en K€	juin-20	juin-21	Variations	
			Montants	%
PNB	276 692	340 391	63 699	23,0%
Charges générales d'exploitation	-192 540	-214 816	-22 276	11,6%
Résultat brut d'exploitation	84 152	125 575	41 423	49,2%
Coût du risque	-41 043	-2 961	38 082	-92,8%
Résultat d'exploitation	43 109	122 614	79 505	184,4%
Résultat avant impôt	43 556	109 744	66 188	152,0%
Impôt sur les bénéfices	-16 899	-21 859	-4 960	29,4%
RESULTAT NET	26 657	87 885	61 228	229,7%
RESULTAT NET PART DU GROUPE	26 780	87 731	60 951	227,6%

Le produit net bancaire consolidé, à 340,4 M€, est en hausse de 63,7 M€ sur un an.

Le PNB des filiales est en hausse de 12,6 M€, en lien principalement avec la hausse du PNB de Nord Capital Investissement (plus-values de cessions en 2021 vs dépréciations de titres en 2020).

Le PNB du pôle bancassurance affiche une hausse de 52,4 M€, en lien principalement avec la progression du PNB social de la Caisse régionale qui bénéficie du contexte de liquidité favorable instauré par la Banque Centrale Européenne (BCE) pour favoriser la distribution de crédits (bonification des emprunts TLTRO) et des recommandations assouplies de la BCE sur les versements des dividendes (versement d'un dividende de 35,7 M€ par SAS Rue de la Boétie au 1^{er} semestre 2021 alors que le versement des dividendes en 2020 avait été suspendu suite aux recommandations de la BCE émises dans le contexte de la pandémie Covid).

Les charges générales d'exploitation, à -214,8 M€, sont en hausse de 22,3 M€, en lien principalement avec un effet de base sur le résultat de la Caisse régionale.

En conséquence, **le résultat brut d'exploitation** s'établit à 125,6 M€, en hausse de 41,4 M€.

Le coût du risque s'établit à -3,0 M€ contre -41,0 M€ en juin 2020, principalement constitué de provisions sur encours sains en prévention des impacts potentiels de la crise sanitaire. Les augmentations de provisions IFRS 9 sont cependant en baisse sur un an, avec notamment des évolutions favorables sur le Forward Looking Central (FLC) en lien avec un scénario économique de reprise.

Les impôts sur les bénéfices, à -21,9 M€, sont en hausse de 5,0 M€ en lien principalement avec l'augmentation de la base fiscale de la Caisse régionale, le taux d'impôts courant ayant quant à lui diminué de 32,02% à 28,41% ; les impôts différés sont stables sur la périodes (+1,7 M€).

Le Résultat Net Part du Groupe s'établit ainsi à 87,7 M€, en hausse de 61 M€ sur un an.

1.2.4 Bilan consolidé et variations des capitaux propres

Le bilan consolidé du groupe Crédit Agricole Nord de France s'élève à 36 204 M€, en hausse 4,5% par rapport au 31 décembre 2020.

Bilan ACTIF <i>En milliers d'euros</i>	30/06/2021	31/12/2020	Variation	
			Montants	%
CAISSE, BANQUES CENTRALES	118 005	105 381	12 624	12,0%
ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT	639 919	749 092	-109 173	-14,6%
<i>ACTIFS FINANCIERS DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION</i>	48 201	59 481	-11 280	-19,0%
<i>AUTRES ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT</i>	591 718	689 611	-97 893	-14,2%
INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE	3 219	600	2 619	436,5%
ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES	2 592 106	2 503 911	88 195	3,5%
<i>RECYCLABLES</i>	403 778	467 803	-64 025	-13,7%
<i>PROPRES NON RECYCLABLES</i>	2 188 328	2 036 108	152 220	7,5%
ACTIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI	31 671 504	29 866 718	1 804 786	6,0%
<i>PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT</i>	4 073 991	3 008 145	1 065 846	35,4%
<i>PRÊTS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE</i>	27 043 909	26 302 254	741 655	2,8%
<i>TITRES DE DETTES</i>	553 604	556 319	-2 715	-0,5%
ECART DE REEVALUATION DES PORTEFEUILLES COUVERTS EN TAUX	149 798	217 625	-67 827	-31,2%
ACTIFS D'IMPOTS COURANTS ET DIFFERES	94 789	48 421	46 368	95,8%
COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS	573 160	794 071	-220 911	-27,8%
ACTIFS NON COURANTS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS ET ACTIVITÉS ABANDONNÉES	-	-	-	-
PARTICIPATION AUX BÉNÉFICES DIFFÉRÉE	-	-	-	-
PARTICIPATION DANS LES ENTREPRISES MISES EN ÉQUIVALENCE	33 745	46 472	-12 727	-27,4%
IMMEUBLES DE PLACEMENT	122 082	111 465	10 617	9,5%
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	194 707	196 120	-1 413	-0,7%
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	9 297	9 240	57	0,6%
ECARTS D'ACQUISITION	1 605	0	1 605	-
TOTAL DE L'ACTIF	36 203 936	34 649 116	1 554 820	4,5%

Bilan PASSIF <i>En milliers d'euros</i>	30/06/2021	31/12/2020	Variation	
			Montants	%
BANQUES CENTRALES	-	-	-	-
PASSIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT	52 619	66 235	-13 616	-20,6%
<i>PASSIFS FINANCIERS DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION</i>	52 619	66 235	-13 616	-20,6%
<i>PASSIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT SUR OPTION</i>	-	-	-	-
INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE	245 771	330 430	-84 659	-25,6%
PASSIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI	30 377 220	29 019 703	1 357 517	4,7%
<i>DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT</i>	20 344 250	18 894 654	1 449 596	7,7%
<i>DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE</i>	9 877 372	9 461 261	416 111	4,4%
<i>DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE</i>	155 598	663 788	-508 190	-76,6%
ECART DE REEVALUATION DES PORTEFEUILLES COUVERTS EN TAUX	19	814	-795	-97,7%
PASSIFS D'IMPOTS COURANTS ET DIFFERES	33 039	10 347	22 692	219,3%
COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS	580 948	451 829	129 119	28,6%
DETTES LIÉES AUX ACTIFS NON COURANTS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS ET ACTIVITÉS ABANDONNÉES	-	-	-	-
PROVISIONS TECHNIQUES DES CONTRATS D'ASSURANCE	-	-	-	-
PROVISIONS	105 840	111 251	-5 411	-4,9%
DETTES SUBORDONNÉES	0	104 359	-104 359	-100,0%
TOTAL DETTES	31 395 456	30 094 968	1 300 488	4,3%
CAPITAUX PROPRES	4 808 480	4 554 148	254 332	5,6%
CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE	4 803 889	4 548 377	255 512	5,6%
<i>CAPITAL ET RÉSERVES LIÉES</i>	1 129 561	1 062 769	66 792	6,3%
<i>RÉSERVES CONSOLIDÉES</i>	3 151 882	3 095 390	56 492	1,8%
<i>GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES</i>	434 715	289 118	145 597	50,4%
<i>GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES SUR ACTIVITÉS ABANDONNÉES</i>	-	-	-	-
<i>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</i>	87 731	101 100	-13 369	-13,2%
PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE	4 591	5 771	-1 180	-20,5%
TOTAL DU PASSIF	36 203 936	34 649 116	1 554 820	4,5%

Les variations à l'actif sont expliquées par :

Les **prêts et créances sur la clientèle** qui s'élèvent à 27 044 M€ en progression de 742 M€ sur six mois en lien avec la progression des encours de crédits de la Caisse régionale.

La décomposition des prêts et créances par « bucket » s'établit comme suit :

en Milliers€	30/06/2021			30/12/2020		
	Encours	Provisions	taux de couverture	Encours	Provisions	taux de couverture
B1	25 642 118	-53 677	0,2%	24 833 067	-47 714	0,2%
B2	1 405 117	-116 856	8,3%	1 449 562	-114 741	7,9%
B3	376 602	-209 395	55,6%	410 100	-228 020	55,6%
TOTAL	27 423 837	-379 928	1,4%	26 692 729	-390 475	1,5%

Les **prêts et créances sur établissements de crédit**, à 4 074 M€, sont en hausse sur six mois de 1 066 M€, en lien avec l'augmentation du compte de dépôt utilisé par la Caisse régionale dans le cadre de la gestion du ratio de liquidité à 1 mois (ratio LCR).

Les **actifs financiers à la juste valeur par résultat**, dont les variations de valeur sont inscrites au compte de résultat, s'élèvent à 640 M€, en baisse de 109 M€, en lien principalement avec la baisse d'encours sur les OPCVM obligataires.

Les **actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres**, catégorie intégrant les titres de placement qui répondent au test *SPPI (Solely payment of principal and interests – paiement uniquement du principal et des intérêts)*, les autres titres détenus à long terme et les titres de participations selon la terminologie française, s'élèvent à 2 592 M€, en hausse de 88 M€, principalement en lien avec la valorisation des titres de participation Sacam Mutualisation et Rue La Boétie.

Les **actifs d'impôts courant et différés** à 94,8 M€ progressent de 46,4 M€, en lien avec les impôts courants de la Caisse régionale.

Les **comptes de régularisation et d'actifs divers**, à 573 M€, sont en baisse de 221 M€, en lien notamment avec la baisse des appels de marge versés par la Caisse régionale sur les dérivés.

Les variations au passif sont expliquées par :

Les **passifs financiers à la juste valeur par résultat** à 53 M€ sont en baisse de 14 M€, en lien avec la valorisation des swaps enregistrés en juste valeur.

Les **instruments dérivés de couverture**, à 246 M€, sont en baisse 85 M€, en lien avec la valorisation des swaps de macro-couverture.

Les **dettes envers la clientèle**, à 9 877 M€, sont en hausse de 416 M€ en lien avec la progression des comptes à vue ordinaires.

Les **dettes envers les établissements de crédit** s'élèvent à 20 344 M€. La hausse de 1 450 M€ s'explique principalement par la réalisation d'emprunts TLTRO (*Targeted Longer-Term Refinancing Operations* – liquidités de la Banque Centrale Européenne).

Les **dettes représentées par un titre**, à 156 M€, sont en baisse de 508 M€, en lien avec l'arrivée à échéance des titres de créances négociable EUMTN.

Les **passifs d'impôts courant et différés** à 33 M€ progressent de 22,7 M€, en lien avec la dette d'impôts courants de la Caisse régionale.

Les **comptes de régularisation et passifs divers** s'élèvent à 581 M€, en hausse de 129 M€, liées principalement à la variation des valeurs reçues à l'encaissement et aux charges à payer.

Les **capitaux propres** s'élèvent à 4 808 M€. La hausse de 254 M€ est expliquée par :

- La progression de 67 M€ du capital et réserves liées expliquée par le développement du capital social des Caisses locales.
- La hausse de 56 M€ des réserves consolidées du groupe lié à la mise en réserve d'une partie du résultat de 2020 de la Caisse régionale.
- La progression de 146 M€ des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres expliquée par la variation de juste valeur des titres Rue La Boétie et Sacam Mutualisation.

1.2.5 Activité et résultat des filiales

Nous aborderons dans ce paragraphe uniquement les filiales significatives (hors Caisses Locales et FCT).

Filiales	Total des dettes (A)	dont dette contractualisées avec une entité consolidée (groupe Caisse Régionale)	Capitaux Propres (B)	Taux d'endettement (A)/(B)
Square Habitat Nord de France	7 141		20 532	34,8%
Foncière de l'Erable	106 544	40 612	48 619	ns
SCI Quartz Europe	11 044	10 124	50	ns
SCI Crystal Europe	12 979	12 187	50	ns

(Données sociales en K€)

Nord Capital Investissement (NCI) est une société de capital développement dont l'activité est l'acquisition et la gestion de prises de participation dans des sociétés régionales. NCI accompagne en fonds propres près de 65 entreprises régionales dans leurs opérations de croissance et de transmission. Ces investissements sont réalisés à travers la SCR Nord capital Investissement, 8 FIP et la Société d'investissement CAP 3^{ème} révolution industrielle.

Le **Groupe Rossel – La Voix** a pour objet de prendre, détenir et gérer des participations dans toutes entreprises de presse ou non, non cotées en bourse, en création, en développement, ou matures. Le groupe détient majoritairement des participations dans la presse, la radio et la télévision (WEO).

La SAS **Square Habitat Nord de France** exerce tous les métiers de gestion immobilière (achat, vente de résidence principale, secondaire ou locative, neuf ou ancien ; location, gestion, syndic de copropriété ; commerces et bureaux). Cinq ans après sa création, la SAS a construit un socle solide pour accompagner ses clients dans leurs besoins immobiliers, mais a connu sur l'exercice précédent un ralentissement du fait de la crise sanitaire. Son activité repart à la hausse sur le premier semestre de l'exercice 2021.

La **Foncière de l'Erable** est une société spécialisée dans la gestion foncière. Elle détient les **SCI Euralliance Europe, Crystal Europe et Quartz Europe**, chacune de ces SCI ayant pour objet l'acquisition, la location et gestion d'un ensemble immobilier à usage de bureaux au sein du quartier d'affaires Euralille.

1.3 Capital social et sa rémunération

Le capital de la Caisse régionale Nord de France comprend 17 109 818 Certificats Coopératifs d'Investissement (CCI), représentant 29,11% des titres constitutifs du capital social au 30 juin 2021.

Dans le cadre du contrat de rachat, confirmé par l'Assemblée Générale du 14 avril 2021, la Caisse régionale détient au 30 juin 2021 en compte propre 891 464 CCI et 29 145 CCI au titre du contrat de liquidité.

L'Assemblée Générale du 14 avril 2021 a autorisé la distribution au titre de l'exercice 2020, d'un dividende de 1,05 euro par titre. Le paiement du dividende a été effectué en numéraire en date du 10 mai 2021.

Durant le premier semestre 2021, le cours du Certificat Coopératif d'Investissement a évolué entre 19,40€ et 23,72€. Au 30 juin 2021, le CCI a clôturé à un cours de 20,705€, en baisse de 3,0% par rapport au cours du 31 décembre 2020.

1.4 Événements postérieurs à la clôture et perspectives pour le groupe CR

1.4.1 Événements postérieurs à la clôture

Aucun événement postérieur n'est à signaler.

1.4.2 Les perspectives

Avec une croissance qui s'avère soutenue et un contexte sanitaire plus favorable, le Crédit agricole Mutuel Nord de France reste vigilant quant aux répercussions potentielles de la crise sanitaire. Durant cette période complexe, la Caisse régionale, portée par sa raison d'être « agir chaque jour dans l'intérêt de ses clients et de la société », s'adapte et se mobilise pour accompagner et soutenir les transitions qui animent son territoire et ses clients. Grâce à la nouvelle organisation de son réseau de proximité, fort de ses fondamentaux solides et de ses valeurs mutualistes, le Crédit Agricole Mutuel Nord de France réaffirme ainsi son accompagnement et son soutien à tous les acteurs de son territoire : particuliers, professionnels, agriculteurs, entreprises et collectivités.

1.5 Informations diverses

Calendrier des publications des résultats

En application de l'article 451-1-1 du Code Monétaire et Financier et de l'article 221 du règlement général de l'AMF, la Caisse régionale communique ses résultats financiers selon le calendrier publié suivant :

28 janvier 2021 après bourse :	résultats annuels 2020
14 avril 2021 :	assemblée générale de la Caisse régionale
26 avril 2021 après bourse :	résultats au 31 mars 2021
30 juillet 2021 après bourse :	résultats au 30 juin 2021
25 octobre 2021 après bourse :	résultats au 30 septembre 2021

2. Facteurs de risques et informations prudentielles

2.1 Informations prudentielles

Indicateurs clés phasés au niveau de la Caisse Régionale Nord de France (EU KM1)

EU KM1 - Indicateurs clés phasés en millions d'euros		30/06/2021
Fonds propres disponibles (montants)		
1	Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	2 976
2	Fonds propres de catégorie 1	2 976
3	Fonds propres totaux	3 008
Montants d'exposition pondérés		
4	Montant total d'exposition au risque	11 333
Ratios de solvabilité (en % des RWA)		
5	Ratio de fonds propres de base de catégorie 1 (%)	26,3%
6	Ratio de fonds propres de catégorie 1 (%)	26,3%
7	Ratio de fonds propres totaux (%)	26,5%
Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face aux risques autres que le risque de levier excessif (en pourcentage du montant d'exposition pondéré)		
EU 7a	Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face aux risques autres que le risque de levier excessif (%)	0,0%
EU 7b	dont: à satisfaire avec des fonds propres CET1 (points de pourcentage)	0,0%
EU 7c	dont: à satisfaire avec des fonds propres de catégorie 1 (points de pourcentage)	0,0%
EU 7d	Exigences totales de fonds propres SREP (%)	8,0%
Exigence globale de coussin et exigence globale de fonds propres (en pourcentage du montant d'exposition pondéré)		
8	Coussin de conservation des fonds propres (%)	2,5%
EU 8a	Coussin de conservation découlant du risque macroprudentiel ou systémique constaté au niveau d'un État membre (%)	0,0%
9	Coussin de fonds propres contracyclique spécifique à l'établissement (%)	0,03%
EU 9a	Coussin pour le risque systémique (%)	0,0%
10	Coussin pour les établissements d'importance systémique mondiale (%)	0,0%
EU 10a	Coussin pour les autres établissements d'importance systémique (%)	0,0%
11	Exigence globale de coussin (%)	2,5%
EU 11a	Exigences globales de fonds propres (%)	10,53%
12	Fonds propres CET1 disponibles après le respect des exigences totales de fonds propres SREP (%)	18,5%
Ratio de levier		
13	Mesure de l'exposition totale	30 713
14	Ratio de levier (%)	9,6%
Ratio de couverture des besoins de liquidité		
15	Actifs liquides de qualité élevée (HQLA) totaux (valeur pondérée -moyenne)	4 343
EU 16a	Sorties de trésorerie — Valeur pondérée totale	-2 588
EU 16b	Entrées de trésorerie — Valeur pondérée totale	364
16	Sorties de trésorerie nettes totales (valeur ajustée)	2 224
17	Ratio de couverture des besoins de liquidité (%)	195,27%
Ratio de financement stable net		
18	Financement stable disponible total	28
19	Financement stable requis total	25
20	Ratio NSFR (%)	114,32%

Dans le cadre des accords de Bâle 3, le règlement (UE) n°575/2013 du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 (*Capital Requirements Regulation*, dit "CRR") tel que modifié par CRR n°2019/876 (dit "CRR 2") impose aux établissements assujettis (incluant notamment les établissements de crédit et les entreprises d'investissement) de publier des informations quantitatives et qualitatives relatives à leur activité de gestion des risques. Le dispositif de gestion des risques et le niveau d'exposition aux risques de la Caisse régionale Nord de France sont décrits dans la présente partie et dans la partie "Gestion des risques".

Les accords de Bâle 3 s'organisent autour de trois piliers :

- **le Pilier 1** détermine les exigences minimales d'adéquation des fonds propres et le niveau des ratios conformément au cadre réglementaire en vigueur ;
- **le Pilier 2** complète l'approche réglementaire avec la quantification d'une exigence de capital couvrant les risques majeurs auxquels est exposée la banque, sur la base de méthodologies qui lui sont propres (cf. partie "Adéquation du capital en vision interne") ;
- **le Pilier 3** instaure des normes en matière de communication financière à destination du marché ; cette dernière doit détailler les composantes des fonds propres réglementaires et l'évaluation des risques, tant au plan de la réglementation appliquée que de l'activité de la période.

Le pilotage de la solvabilité vise principalement à évaluer les fonds propres et à vérifier qu'ils sont suffisants pour couvrir les risques auxquels la Caisse régionale Nord de France est, ou pourrait être exposée compte tenu de ses activités.

Pour la réalisation de cet objectif, la Caisse régionale Nord de France mesure les exigences de capital réglementaire (Pilier 1) et assure le pilotage du capital réglementaire en s'appuyant sur des mesures prospectives à court et à moyen terme, cohérentes avec les projections budgétaires, sur la base d'un scénario économique central.

Par ailleurs, la Caisse régionale Nord de France s'appuie sur un processus interne appelé ICAAP (*Internal Capital Adequacy and Assessment Process*), développé conformément à l'interprétation des textes réglementaires précisés ci-après. L'ICAAP comprend en particulier :

- une mesure des besoins de capital économique, qui se base sur le processus d'identification des risques et une quantification des exigences de capital selon une approche interne (Pilier 2) ;
- la conduite d'exercices de stress tests ICAAP, qui visent à simuler la destruction de capital après trois ans de scénario économique adverse ;
- le pilotage du capital économique (cf. partie "Adéquation du capital en vision interne") ;
- un dispositif d'ICAAP qualitatif qui formalise notamment les axes d'amélioration de la maîtrise des risques.

L'ICAAP est en forte intégration avec les autres processus stratégiques de la Caisse régionale Nord de France tels que l'ILAAP (*Internal Liquidity Adequacy and Assessment Process*), l'appétence au risque, le processus budgétaire, le plan de rétablissement, l'identification des risques.

Enfin, les ratios de solvabilité font partie intégrante du dispositif d'appétence au risque appliqué au sein de la Caisse régionale Nord de France (décrit dans le chapitre "Facteurs de risque et gestion des risques").

Cadre réglementaire applicable

Renforçant le dispositif prudentiel, les accords de Bâle 3 ont conduit à un rehaussement de la qualité et du niveau des fonds propres réglementaires requis et ont introduit la prise en compte de nouveaux risques dans le dispositif prudentiel.

En complément, un cadre réglementaire spécifique, permettant une alternative à la mise en faillite des banques a été instauré suite à la crise financière de 2008.

Les textes concernant les exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement ont été publiés au Journal officiel de l'Union européenne le 26 juin 2013. Ils comprennent la directive 2013/36/EU (*Capital Requirements Directive*, dite CRD 4) et le règlement 575/2013 (*Capital Requirements Regulation*, dit CRR) et sont entrés en application le 1er janvier 2014, conformément aux dispositions transitoires prévues par les textes.

La directive 2014/59/EU, "Redressement et résolution des banques" ou *Bank Recovery and Resolution Directive* (dite BRRD), a été publiée le 12 juin 2014 au Journal officiel de l'Union européenne et est applicable en France depuis le 1er janvier 2016. Le règlement européen "Mécanisme de Résolution Unique" ou *Single Resolution Mechanism Regulation* (dit SRMR, règlement 806/2014) a été publié le 15 juillet 2014 et est entré en vigueur le 19 août 2016, conformément aux dispositions transitoires prévues par les textes.

Le 7 juin 2019, quatre textes constituant le "paquet bancaire" ont été publiés au Journal officiel de l'Union européenne :

- CRR 2 : Règlement (UE) 2019/876 du Parlement européen et du Conseil du 20 mai 2019 modifiant le Règlement (UE) n° 575/2013 ;
- SRMR 2 : Règlement (UE) 2019/877 du Parlement européen et du Conseil du 20 mai 2019 modifiant le règlement (UE) n° 806/2014 ;
- CRD 5 : directive (UE) 2019/878 du Parlement européen et du Conseil du 20 mai 2019 modifiant la directive 2013/36/EU ;
- BRRD 2 : directive (UE) 2019/879 du Parlement européen et du Conseil du 20 mai 2019 modifiant la directive 2014/59/EU.

Les règlements SRMR 2 et CRR 2 sont entrés en vigueur 20 jours après leur publication, soit le 27 juin 2019 (toutes les dispositions n'étant toutefois pas d'application immédiate). Les directives CRD 5 et BRRD 2 ont été respectivement transposées le 21 décembre 2020 en droit français par les ordonnances 2020-1635 et 2020-1636 et sont entrées en vigueur 7 jours après leur publication, soit le 28 décembre 2020.

Le règlement 2020/873 dit 'Quick-Fix' a été publié le 26 juin 2020 et est entré en application le 27 juin 2020, venant amender les règlements 575/2013 ('CRR') et 2019/876 ('CRR2').

Dans le régime CRR 2/CRD 5, quatre niveaux d'exigences de fonds propres sont calculés :

- le ratio de fonds propres de base de catégorie 1 ou ratio Common Equity Tier 1 (CET1) ;
- le ratio de fonds propres de catégorie 1 ou ratio Tier 1 ;
- le ratio de fonds propres totaux ;
- le ratio de levier, qui fait l'objet d'une exigence réglementaire de Pilier 1 depuis le 28 juin 2021.

Le calcul de ces ratios est phasé de façon à gérer progressivement :

- la transition entre les règles de calcul Bâle 2 et celles de Bâle 3 (les dispositions transitoires ont été appliquées aux fonds propres jusqu'au 1er janvier 2018 et continuent de s'appliquer aux instruments de dette hybride jusqu'au 1er janvier 2022) ;
- les critères d'éligibilité définis par CRR 2 (jusqu'au 28 juin 2025, s'agissant des instruments de fonds propres) ;

Une vision non phasée des ratios, comme si les évolutions réglementaires étaient d'application immédiate, est également publiée.

Les exigences applicables à la Caisse régionale Nord de France sont respectées.

Supervision et périmètre prudentiel

Les établissements de crédit et certaines activités d'investissement agréés visés à l'annexe 1 de la directive 2004/39/CE sont assujettis aux ratios de solvabilité, de résolution et de grands risques sur base individuelle ou, le cas échéant, sous-consolidée.

L'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) a accepté que certaines entités du Groupe puissent bénéficier de l'exemption à titre individuel ou, le cas échéant, sur base sous-consolidée dans les conditions prévues par l'article 7 du règlement CRR. Dans ce cadre, la Caisse régionale Nord de France a été exemptée par l'ACPR de l'assujettissement sur base individuelle.

Le passage sous supervision unique le 4 novembre 2014 par la Banque centrale européenne n'a pas remis en cause les exemptions individuelles accordées précédemment par l'ACPR.

La liste détaillée des entités présentant une différence de traitement entre périmètre comptable et périmètre prudentiel est présentée dans la partie "Annexe aux fonds propres réglementaires".

Politique de capital

Lors de la journée Investisseurs du 6 juin 2019, le Groupe a dévoilé sa trajectoire financière pour le Projet de Groupe et le Plan moyen terme 2022. Des objectifs en termes de résultat et de ressources rares ont été précisés à cette occasion.

Groupe Crédit Agricole

Le Groupe Crédit Agricole vise à rester parmi les établissements d'importance systémique mondiale les plus capitalisés en Europe en atteignant et conservant un ratio CET1 supérieur à 16 % à horizon 2022. Cet objectif sera réalisé grâce à la conservation de plus de 80 % de ses résultats, portant ses fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) à 100 milliards d'euros d'ici fin 2022.

Le Groupe Crédit Agricole se donne comme cible d'atteindre un niveau de ratio MREL subordonné (hors dette senior préférée) de 24 % à 25 % des emplois pondérés d'ici fin 2022, et de garder un niveau de ratio MREL subordonné (hors dette senior préférée) d'au moins 8 % du TLOF (Total Liabilities and Own Funds).

L'atteinte de ces deux objectifs permettra de confirmer la robustesse et la solidité financière du Groupe Crédit Agricole, confortant ainsi la sécurité des dépôts de ses clients, ses conditions d'accès au marché et sa notation vis-à-vis des agences de notation.

Crédit Agricole S.A.

Crédit Agricole S.A. se fixe comme objectif un ratio CET1 de 11 % sur la durée du plan. Il s'engage sur un taux de distribution de 50 % en numéraire. Dans un contexte économique et réglementaire incertain, cette politique de capital permet d'aboutir à un équilibre entre une politique de distribution attractive pour l'actionnaire et une allocation de capital agile.

Caisses régionales

Grâce à leur structure financière, les Caisses régionales ont une forte capacité à générer du capital par la conservation de la majeure partie de leur résultat. Le capital est également renforcé par les émissions de parts sociales réalisées par les Caisses locales.

Filiales

Les filiales de Crédit Agricole S.A. sous contrôle exclusif et assujetties au respect d'exigences en fonds propres sont dotées en capital à un niveau cohérent, prenant en compte les exigences réglementaires locales, les besoins en fonds propres nécessaires au financement de leur développement et un coussin de gestion adapté à la volatilité de leur ratio CET1.

Gouvernance

Le Conseil d'Administration est informé tous les trimestres des niveaux des ratios de fonds propres.

Fonds propres prudentiels

Bâle 3 définit trois niveaux de fonds propres :

- les fonds propres de base de catégorie 1 ou *Common Equity Tier 1* (CET1) ;
- les fonds propres de catégorie 1 (Tier 1), constitués du *Common Equity Tier 1* et des fonds propres additionnels de catégorie 1 ou *Additional Tier 1* (AT1) ;
- les fonds propres totaux, qui sont constitués des fonds propres de catégorie 1 et des fonds propres de catégorie 2 (Tier 2).

L'ensemble des tableaux et commentaires ci-après n'inclut pas le résultat conservé de la période.

Fonds propres de base de catégorie 1 ou Common Equity Tier 1 (CET1)

Ils comprennent :

- le capital ;
- les réserves, y compris les primes d'émission, le report à nouveau, le résultat net d'impôt après distribution ainsi que les autres éléments du résultat global accumulés incluant notamment les plus ou moins-values latentes sur les actifs financiers détenus à des fins de collecte et vente et les écarts de conversion ;
- les intérêts minoritaires, qui font l'objet d'un écrêtage, voire d'une exclusion, selon que la filiale est un établissement de crédit éligible ou non ; cet écrêtage correspond à l'excédent de fonds propres par rapport au niveau nécessaire à la couverture des exigences de fonds propres de la filiale et s'applique à chaque compartiment de fonds propres ;
- les déductions, qui incluent principalement les éléments suivants :
 - les détentions d'instruments CET1, au titre des contrats de liquidité et des programmes de rachat,
 - les actifs incorporels, y compris les frais d'établissement et les écarts d'acquisition,
 - la *prudent valuation* ou "évaluation prudente" qui consiste en l'ajustement du montant des actifs et des passifs de l'établissement si, comptablement, il n'est pas le reflet d'une valorisation jugée prudente par la réglementation,
 - les impôts différés actifs (IDA) dépendant des bénéfices futurs liés à des déficits reportables,
 - les insuffisances de provisions par rapport aux pertes attendues pour les expositions suivies en approche notations internes ainsi que les pertes anticipées relatives aux expositions sous forme d'actions,
 - les instruments de fonds propres détenus dans les participations du secteur financier inférieures ou égales à 10 % (dits investissements non importants), pour le montant qui dépasse un plafond de 10 % des fonds propres CET1 de l'établissement souscripteur, à hauteur de la proportion d'instruments CET1 dans le total des instruments de fonds propres détenus ; les éléments non déduits sont pris en compte dans les emplois pondérés (pondération variable selon les natures d'instruments et la méthode bâloise),
 - les impôts différés actifs (IDA) dépendant des bénéfices futurs liés à des différences temporelles pour le montant qui dépasse un plafond individuel de 10 % des fonds propres CET1 de l'établissement ; les éléments non déduits sont pris en compte dans les emplois pondérés (pondération à 250 %),
 - les instruments de CET1 détenus dans les participations du secteur financier supérieures à 10 % (dits investissements importants) pour le montant qui dépasse un plafond individuel de 10 % des fonds propres CET1 de l'établissement ; les éléments non déduits sont pris en compte dans les emplois pondérés (pondération à 250 %),
 - la somme des impôts différés actifs (IDA) dépendant des bénéfices futurs liés à des différences temporelles et des instruments de CET1 détenus dans les participations financières supérieures à 10 % (dits investissements importants) pour le montant qui

dépasse un plafond commun de 17,65 % des fonds propres CET1 de l'établissement, après calculs des plafonds individuels explicités ci-dessus ; les éléments non déduits sont pris en compte dans les emplois pondérés (pondération à 250 %).

Fonds propres additionnels de catégorie 1 ou Additional Tier 1 (AT1)

Ils comprennent :

- les fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1) éligibles qui correspondent aux instruments de dette perpétuelle, dégagés de toute incitation ou obligation de remboursement (en particulier le saut dans la rémunération ou *step up clause*) ;
- les déductions directes d'instruments AT1 (dont *market making*) ;
- les déductions d'instruments de fonds propres détenus dans les participations du secteur financier inférieures ou égales à 10 % (dits investissements non importants), pour le montant qui dépasse un plafond de 10 % des fonds propres CET1 de l'établissement souscripteur, à hauteur de la proportion d'instruments AT1 dans le total des instruments de fonds propres détenus ; les éléments non déduits sont pris en compte dans les emplois pondérés (pondération variable selon les natures d'instruments et la méthode bâloise) ;
- les déductions d'instruments AT1 détenus dans les participations du secteur financier supérieures à 10 % (dits investissements importants) ;
- les autres éléments de fonds propres AT1 ou autres déductions (dont les intérêts minoritaires éligibles en AT1).

La Caisse régionale Nord de France n'émet pas d'instruments de fonds propres AT1.

Le règlement CRR 2 ajoute des critères d'éligibilité. Par exemple, les instruments émis par un établissement installé dans l'Union européenne qui relèvent d'un droit de pays tiers doivent comporter une clause de *bail-in* (renflouement interne) pour être éligibles. Ces dispositions s'appliquent pour chacune des catégories d'instruments de fonds propres AT1 et Tier 2.

Au 30 juin 2021, la Caisse régionale Nord de France n'est pas concernée par ces catégories.

Fonds propres de catégorie 2 (Tier 2)

Ils comprennent :

- les instruments de dette subordonnée qui doivent être d'une durée minimale de cinq ans et pour lesquels :
- les incitations au remboursement anticipé sont interdites,
- une décote s'applique pendant la période des cinq années précédant leur échéance ;
- les déductions de détentions directes d'instruments Tier 2 (dont *market making*) ;
- l'excès de provisions par rapport aux pertes attendues éligibles déterminées selon l'approche notations internes, limité à 0,6 % des emplois pondérés en IRB (*Internal Rating Based*) ;
- les déductions d'instruments de fonds propres détenus dans les participations du secteur financier inférieures ou égales à 10 % (dits investissements non importants), pour le montant qui dépasse un plafond de 10 % des fonds propres CET1 de l'établissement souscripteur, à hauteur de la proportion d'instruments Tier 2 dans le total des instruments de fonds propres détenus ; les éléments non déduits sont pris en compte dans les emplois pondérés (pondération variable selon les natures d'instruments et la méthode bâloise) ;
- les déductions d'instruments Tier 2 détenus dans les participations financières supérieures à 10 % (dits investissements importants), majoritairement du secteur des assurances ;
- les éléments de fonds propres *Tier 2* ou autres déductions (dont les intérêts minoritaires éligibles en *Tier 2*).

Le montant des instruments *Tier 2* retenu dans les ratios non phasés correspond aux instruments de fonds propres de catégorie 2 éligibles au CRR n°575/2013 tel que modifié par CRR n°2019/876 (CRR 2). Au 30 juin 2021, la Caisse régionale n'est pas concernée par ces instruments.

Dispositions transitoires

Pour faciliter la mise en conformité des établissements de crédit avec CRR 2/CRD 5, des assouplissements ont été consentis à titre transitoire, grâce à l'introduction progressive des nouveaux traitements prudentiels sur les fonds propres.

Toutes ces dispositions transitoires ont pris fin au 1er janvier 2018, excepté celles portant sur les instruments de dette hybride qui s'achèvent le 1er janvier 2022.

Les instruments de dette hybride qui étaient éligibles en fonds propres sous CRD 3 et qui ne le sont plus du fait de l'entrée en vigueur de la CRD 4 peuvent sous certaines conditions être éligibles à la clause de maintien des acquis :

- tout instrument émis après le 31 décembre 2011 et non conforme à la réglementation CRR est exclu depuis le 1er janvier 2014 ;
- les instruments dont la date d'émission est antérieure peuvent sous conditions être éligibles à la clause de grand-père et sont alors progressivement exclus sur une période de huit ans, avec une diminution de 10 % par an. En 2014, 80 % du stock global déclaré au 31 décembre 2012 était reconnu, puis 70 % en 2015 et ainsi de suite ;
- la partie non reconnue peut être incluse dans la catégorie inférieure de fonds propres (d'AT1 à *Tier 2* par exemple) si elle remplit les critères correspondants.

CRR 2 est venu compléter ces dispositions en introduisant une nouvelle clause de maintien des acquis (ou clause de grand-père) : les instruments non éligibles émis avant le 27 juin 2019 restent éligibles en dispositions transitoires jusqu'au 28 juin 2025.

Pendant la phase transitoire, le montant de *Tier 2* retenu dans les ratios correspond à la somme :

- du *Tier 2* éligible CRR 2 ;
- des instruments de fonds propres de catégorie 2 éligibles CRR émis avant le 27 juin 2019 ;
- d'une fraction du *Tier 2* non éligible CRR émis avant le 1er janvier 2014, égale au minimum :
 - du montant prudentiel des titres *Tier 2* non éligibles en date de clôture et, le cas échéant, du report des titres *Tier 1* en excédent par rapport au seuil de 10 % (seuil pour l'exercice 2021) des titres *Tier 1* non éligibles,
 - de 10 % (seuil pour 2021) du stock de *Tier 2* non éligible CRR existant au 31 décembre 2012. La Caisse régionale ne détient plus d'instruments financiers « grand fatherés ».

Situation au 30 juin 2021

Fonds propres prudentiels simplifiés

Le tableau ci-après présente les fonds propres prudentiels au 30 juin 2021 et au 31 décembre 2020.

Fonds propres prudentiels phasés simplifiés (en millions d'euros)	30/06/2021		31/12/2020	
	Phasé	Non Phasé	Phasé	Non Phasé
Instruments de capital versés éligibles en tant que fonds propres CET1	1 145	1 145	1 079	1 079
Autres réserves / Résultats non distribués	3 152	3 152	3 154	3 154
Autres éléments du résultat global accumulés	435	435	289	289
Intérêts minoritaires pris en compte dans les fonds propres CET1	0	0	0	0
Instruments de capital et réserves	4 732	4 732	4 522	4 522
Filtres prudentiels	(17)	(17)	(16)	(16)
(-) Déductions des écarts d'acquisition et des autres immobilisations incorporelles	(24)	(24)	(35)	(35)
Dépassement de franchises	(1 673)	(1 673)	(1 517)	(1 517)
Autres éléments du CET1	(42)	(42)	(98)	(98)
Ajustements réglementaires	(1 756)	(1 756)	(1 666)	(1 666)
FONDS PROPRES DE BASE DE CATEGORIE 1 (CET1)	2 976	2 976	2 856	2 856
(-) Instruments AT1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important	0	0	0	0
(-) Excédent de déduction d'éléments T2 sur les fonds propres T2	0	0	0	0
Excédent de déduction d'éléments AT1 sur les fonds propres AT1 (déduit du CET1)	0	0	0	0
Autres éléments du Tier 1	0	0	0	0
FONDS PROPRES ADDITIONNELS DE CATEGORIE 1	0	0	0	0
FONDS PROPRES DE CATEGORIE 1 (TIER 1)	2 976	2 976	2 856	2 856
Instruments de capital versés éligibles en tant que fonds propres Tier 2	0	0	0	0
Instruments de capital non éligibles bénéficiant d'une clause d'antériorité	0	0	2	0
Excès de provisions par rapport aux pertes attendues éligible selon l'approche notations internes	35	35	34	34
Excédent de déduction d'éléments T2 sur les fonds propres T2 (déduit des AT1)	0	0	0	0
(-) Instruments T2 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important	(3)	(3)	(2)	(2)
Autres éléments du Tier 2	1	1	(3)	(2)
FONDS PROPRES DE CATEGORIE 2	32	32	30	29
FONDS PROPRES TOTAUX	3 008	3 008	2 886	2 885

Par souci de lisibilité, les tableaux complets sur la composition des fonds propres (EU CC1 et EU CC2) sont présentés dans le Pilier 3 disponible sur le site Internet <https://communication.ca-norddefrance.fr/publications>

Évolution sur la période

Les fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) s'élèvent à 2 976 millions d'euros au 30 juin 2021 et font ressortir une hausse de 120 millions d'euros par rapport à la fin de l'exercice 2020.

Les variations sont détaillées ci-dessous par rubrique du ratio :

Évolution des fonds propres

Evolution des fonds propres prudentiels phasés (en millions d'euros)	30/06/2021 VS 31/12/2020
Fonds propres de base de catégorie 1 au 31/12/2020	2 856
Augmentation de capital	0
Résultat comptable attribuable de l'exercice avant distribution	88
Prévision de distribution	0
Autres éléments du résultat global accumulés	146
Intérêts minoritaires éligibles	0
Ecart d'acquisition et autres immobilisations incorporelles	11
Insuffisance des ajustements pour risque de crédit par rapport aux pertes anticipées selon l'approche notations internes et pertes anticipées des expositions sous forme d'actions	(1)
Dépassement de franchises	(156)
Excédent de déduction d'éléments AT1 sur les fonds propres AT1	0
Autres éléments du CET1	33
FONDS PROPRES DE BASE DE CATEGORIE 1 au 30/06/2021	2 976
Fonds propres additionnels de catégorie 1 au 31/12/2020	0
Variation des autres éléments du Tier 1	0
FONDS PROPRES ADDITIONNELS DE CATEGORIE 1 au 30/06/2021	0
FONDS PROPRES DE CATEGORIE 1 au 30/06/2021	2 976
Fonds propres de catégorie 2 au 31/12/2020	30
Emissions	1 057
Remboursements	(1 059)
Autres éléments du Tier 2	4
FONDS PROPRES DE CATEGORIE 2 au 30/06/2021	32
FONDS PROPRES TOTAUX AU 30/06/2021	3 008

Adéquation du capital

L'adéquation du capital en vision réglementaire porte sur les ratios de solvabilité et sur le ratio de levier. Chacun de ces ratios rapporte un montant de fonds propres prudentiels à une exposition en risque ou en levier. Les définitions et les calculs de ces expositions sont développés dans la partie "Composition et évolution des emplois pondérés". La vision réglementaire est complétée de l'adéquation du capital en vision interne, qui porte sur la couverture du besoin de capital économique par le capital interne.

a. Ratios de solvabilité

Les ratios de solvabilité ont pour objet de vérifier l'adéquation des différents compartiments de fonds propres (CET1, Tier 1 et fonds propres totaux) aux emplois pondérés issus des risques de crédit, des risques de marché et des risques opérationnels. Ces risques sont calculés soit en approche standard soit en approche interne (cf. partie "Composition et évolution des emplois pondérés").

Exigences prudentielles

Les exigences au titre du Pilier 1 sont régies par le règlement CRR.

Exigences minimales au titre du Pilier 1

Les exigences en fonds propres fixées au titre du Pilier 1 depuis 2015 sont les suivantes :

Exigences minimales	30/06/2021	31/12/2020
<i>Common Equity Tier 1 (CET1)</i>	4,5%	4,5%
<i>Tier 1 (CET1 + AT1)</i>	6,0%	6,0%
Fonds propres totaux (<i>Tier 1 + Tier 2</i>)	8,0%	8,0%

Exigence globale de coussins de fonds propres et seuil de restrictions de distribution

La réglementation a prévu la mise en place de coussins de fonds propres dont la mise en application est progressive :

- le coussin de conservation (2,5 % des risques pondérés depuis le 1er janvier 2019), qui vise à absorber les pertes dans une situation de stress économique intense ;
- le coussin contracyclique (taux en principe fixé dans une fourchette de 0 à 2,5 %), qui vise à lutter contre une croissance excessive du crédit. Le taux est fixé par les autorités compétentes de chaque Etat (le Haut Conseil de Stabilité Financière – HCSF – dans le cas français) et le coussin s’appliquant au niveau de l’établissement résulte alors d’une moyenne pondérée par les valeurs exposées au risque (EAD) pertinentes des coussins définis au niveau de chaque pays d’implantation de l’établissement ; lorsque le taux d’un coussin contracyclique est calculé au niveau d’un des pays d’implantation, la date d’application est 12 mois au plus après la date de publication sauf circonstances exceptionnelles ;
- le coussin pour le risque systémique (entre 0 % et 3 % dans le cas général et jusqu’à 5 % après accord de la Commission européenne et plus exceptionnellement au-delà) qui vise à prévenir ou atténuer la dimension non cyclique du risque. Il est fixé par les autorités compétentes de chaque Etat (le HCSF dans le cas français) et dépend des caractéristiques structurelles du secteur bancaire, notamment de sa taille, de son degré de concentration et de sa part dans le financement de l’économie ;
- les coussins pour les établissements d’importance systémique (entre 0 % et 3 % dans le cas général et jusqu’à 5 % après accord de la Commission européenne et plus exceptionnellement au-delà) ; pour les établissements d’importance systémique mondiale (G-SII) (entre 0 % et 3,5 %) ou pour les autres établissements d’importance systémique (O-SII), (entre 0 % et 2 %). Ces coussins ne sont pas cumulatifs et, de manière générale, sauf exception, c’est le taux du coussin le plus élevé qui s’applique. Seul le Groupe Crédit Agricole fait partie des établissements d’importance systémique et a un coussin de 1 % depuis le 1er janvier 2019. La Caisse régionale Nord de France n’est pas soumise à ces exigences. Lorsqu’un établissement est soumis à un coussin pour les établissements d’importance systémique (G-SII ou O-SII) et à un coussin pour le risque systémique, les deux coussins se cumulent.

Ces coussins doivent être couverts intégralement par des fonds propres de base de catégorie 1.

À ce jour, des coussins contracycliques ont été activés dans 6 pays par les autorités nationales compétentes. De nombreux pays ont relâché leur exigence de coussin contracyclique suite à la crise du Covid-19. En ce qui concerne les expositions françaises, le HCSF a porté le taux de coussin contracyclique de 0,25% à 0% le 2 avril 2020.

Compte tenu des expositions portées dans ces pays, le taux de coussin contracyclique de la Caisse régionale Nord de France s’élève à 0,03% au 30 juin 2021.

Par ailleurs, le HCSF a reconnu depuis 2019 la réciprocité d’application du coussin pour risque systémique activé par les autorités estoniennes. Compte tenu des modalités d’application de ce coussin et de la matérialité des emplois pondérés portés par la Caisse régionale Nord de France, le taux de coussin pour risque systémique est à 0% au 30 juin 2021.

Répartition géographique des expositions de crédit pertinentes pour le calcul du coussin contracyclique (EU CCYB1)

30/06/2021 (en millions d'euros)		Expositions générales de crédit		Expositions de crédit pertinentes - risque de marché		Expositions de titrisation Valeur exposée au risque pour le portefeuille hors négociation	Valeur d'exposition totale	Exigences de fonds propres				Montants d'exposition pondérés	Pondérations des exigences de fonds propres (%)	Taux de coussin contracyclique (%)	
		Valeur exposée au risque selon l'approche standard	Valeur exposée au risque selon l'approche NI	Somme des positions longues et courtes des expositions relevant du portefeuille de négociation pour l'approche standard	Valeur des expositions du portefeuille de négociation pour les modèles internes			Expositions au risque de crédit pertinentes – risque de crédit	Expositions de crédit pertinentes - risque de marché	Expositions de crédit pertinentes – positions de titrisation dans le portefeuille hors négociation	Total				
1	Ventilation par pays														
2	Allemagne	-	1	-	-	-	1	-	-	-	-	0	0,0%	0,00%	
3	Belgique	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,0%	0,00%	
4	Bulgarie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,0%	0,00%	
5	Danemark	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,0%	0,00%	
6	France	-	1	-	-	-	1	-	-	-	-	0	0,0%	0,00%	
7	Hong Kong	-	1	-	-	-	1	-	-	-	-	0	0,0%	0,00%	
8	Irlande	-	1	-	-	-	1	-	-	-	-	0	0,0%	0,00%	
9	Luxembourg	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,0%	0,00%	
10	Norvege	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,0%	0,00%	
11	Republique Tchèque	-	1	-	-	-	1	-	-	-	-	-	0,0%	0,00%	
12	Royaume Uni	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,0%	0,00%	
13	Slovaquie	-	0	-	-	-	0	-	-	-	-	-	0,0%	0,00%	
14	Suede	-	2	-	-	-	2	-	-	-	-	0	0,0%	0,00%	
15	Autres pays *	-	(6)	-	-	-	(6)	-	-	-	-	(1)	0,0%	0,00%	
16	Total	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,00%	0,000%	

Montant du coussin de fonds propres contracyclique spécifique à l'établissement (EU CCYB2)

Répartition géographique des expositions de crédit pertinentes pour le calcul du coussin contracyclique (EU CCYB1)		30/06/2021	31/12/2020
1	Montant total d'exposition au risque	11 333	10 817
2	Montant du coussin de fonds propres contracyclique spécifique à l'établissement (EU CCYB2)	0,028%	0,014%
3	Exigence de coussin de fonds propres contracyclique spécifique à l'établissement	3,1	1,5

En résumé :

Au final, après prise en compte des exigences au titre du Pilier 1 et de l'exigence globale de coussins de fonds propres, l'exigence globale de capital ressort comme suit :

Exigences globale de coussins de fonds propres	30/06/2021	31/12/2020
Coussin de conservation phasé	2,5%	2,5%
Coussin systémique phasé	0,0%	0,0%
Coussin contracyclique	0,03%	0,01%
Exigence globale de coussins de fonds propres	2,5%	2,5%

Exigences minimales de fonds propres y compris coussins de fonds propres	30/06/2021	31/12/2020
Exigence minimale de CET1 au titre du Pilier 1	4,50%	4,50%
Exigence globale de coussins de fonds propres	2,53%	2,51%
Exigence de CET1	7,03%	7,01%
Exigence minimale d'AT1 au titre du Pilier 1	1,50%	1,50%
Exigence minimale de Tier 2 au titre du Pilier 1	2,00%	2,00%
Exigence globale de capital	10,53%	10,51%

La transposition de la réglementation bâloise dans la loi européenne (CRD) a instauré un mécanisme de restriction des distributions applicables aux dividendes, aux instruments AT1 et aux rémunérations variables. Le principe du Montant Maximal Distribuible (MMD), somme maximale qu'une banque est autorisée à consacrer aux distributions, vise à restreindre les distributions lorsque ces dernières résulteraient en un non-respect de l'exigence globale de coussins de fonds propres.

La distance au seuil de déclenchement du MMD correspond ainsi au minimum entre les distances respectives aux exigences de capital en capital CET1, Tier 1 et fonds propres totaux.

	Exigence en CET1	Exigence en Tier 1	Exigence globale de capital
Exigence minimale de Pilier 1	4,50%	6,00%	8,00%
Coussin de conservation	2,50%	2,50%	2,50%
Coussin contracyclique	0,03%	0,03%	0,03%
Exigence en capital (a)	7,03%	8,53%	10,53%
30/06/2021 Ratios de solvabilité phasés (b)	26,3%	26,3%	26,5%
Distance à l'exigence de capital (b-a)	1923 pb	1773 pb	1601 pb
Distance au seuil de déclenchement du MMD			1601 pb (1815 M€)

Au 30 juin 2021, la Caisse régionale Nord de France dispose d'une marge de sécurité de 1601 points de base au-dessus du seuil de déclenchement du MMD, soit 1 815 millions d'euros de capital CET1.

Situation au 30 juin 2021

Synthèse des chiffres clés

Synthèse chiffres-clés (en millions d'euros)	30/06/2021		31/12/2020	
	Phasé	Non Phasé	Phasé	Non Phasé
FONDS PROPRES DE BASE DE CATEGORIE 1 (CET1)	2 976	2 976	2 856	2 856
FONDS PROPRES DE CATEGORIE 1 (TIER 1)	2 976	2 976	2 856	2 856
FONDS PROPRES TOTAUX	3 008	3 008	2 886	2 885
TOTAL DES EMPLOIS PONDERES	11 333	11 333	10 817	10 817
RATIO CET1	26,3%	26,3%	26,4%	26,4%
RATIO TIER 1	26,3%	26,3%	26,4%	26,4%
RATIO GLOBAL	26,5%	26,5%	26,7%	26,7%

Les exigences minimales applicables sont pleinement respectées ; le ratio CET1 phasé de la Caisse régionale Nord de France est de 26,3 % au 30 juin 2021.

b. Ratios de levier

Cadre réglementaire

Le ratio de levier a pour objectif de contribuer à préserver la stabilité financière en agissant comme filet de sécurité en complément des exigences de fonds propres fondées sur le risque et en limitant l'accumulation d'un levier excessif en période de reprise économique. Il a été défini par le Comité de Bâle dans le cadre des accords de Bâle 3 et transposé dans la loi européenne via l'article 429 du CRR, modifié par le règlement délégué 62/2015 en date du 10 octobre 2014 et publié au *Journal officiel de l'Union européenne* le 18 janvier 2015.

Le ratio de levier est le rapport entre les fonds propres de catégorie 1 et l'exposition en levier, soit les éléments d'actifs et de hors-bilan après certains retraitements sur les dérivés, les opérations entre entités affiliées du Groupe, les opérations de financements sur titres, les éléments déduits du numérateur et le hors-bilan.

Depuis la publication au *Journal officiel de l'Union européenne* le 7 juin 2019 du règlement européen CRR 2, le ratio de levier fait l'objet d'une exigence minimale de Pilier 1 applicable à compter du 28 juin 2021 :

- l'exigence minimale de ratio de levier est de 3 % ;
- à ce niveau s'ajoutera, à partir du 1er janvier 2023, pour les établissements d'importance systémique mondiale (G-SII), donc pour le Groupe Crédit Agricole, un coussin de ratio de levier, défini comme la moitié du coussin systémique de l'entité ;
- enfin, le non-respect de l'exigence de coussin de ratio de levier entraînera une restriction de distributions et le calcul d'un montant maximal distribuable (L-MMD).

La publication du ratio de levier est obligatoire depuis le 1er janvier 2015 au moins une fois par an : les établissements peuvent choisir de publier un ratio non phasé ou un ratio phasé. Si l'établissement décide de modifier son choix de publication, il doit effectuer, lors de la première publication, un rapprochement des données correspondant à l'ensemble des ratios publiés précédemment, avec les données correspondant au nouveau ratio choisi.

La Caisse régionale Nord de France a retenu comme option de publier le ratio de levier en format phasé.

Situation au 30 juin 2021

Publication d'informations qualitatives sur le ratio de levier (EU LRA)

Le ratio de levier de la Caisse régionale Nord de France s'élève à 9,61 % sur une base de Tier 1 phasé. Le ratio de levier est en hausse de 26 pb sur le semestre grâce à :

- la progression des fonds propres CET1 de 120 M€ sur la période
- les impacts favorables sur le ratio de la nouvelle réglementation CRR2, notamment les nouvelles exemptions. Dans le cadre de CRR2 il n'y a plus de restriction sur l'application des exemptions intragroupes.

LRCom: Ratio de levier - déclaration commune (EU LR2)

LRCom: Ratio de levier - déclaration commune (EU LR2) - en millions d'euros		30/06/2021
Expositions au bilan (excepté dérivés et SFT)		
1	Éléments inscrits au bilan (dérivés et OFT exclus, mais sûretés incluses)	35 728
2	Rajout du montant des sûretés fournies pour des dérivés, lorsqu'elles sont déduites des actifs du bilan selon le référentiel comptable applicable	-
3	(Déduction des créances comptabilisées en tant qu'actifs pour la marge de variation en espèces fournie dans le cadre de transactions sur dérivés)	-
4	(Ajustement pour les titres reçus dans le cadre d'opérations de financement sur titres qui sont comptabilisés en tant qu'actifs)	-
5	(Ajustements pour risque de crédit général des éléments inscrits au bilan)	-
6	(Montants d'actifs déduits lors de la détermination des fonds propres de catégorie 1)	(1755)
7	Total des expositions au bilan (excepté dérivés et OFT)	33 973
Expositions sur dérivés		
8	Coût de remplacement de toutes les transactions dérivées SA-CCR (c'est-à-dire net des marges de variation en espèces éligibles)	71
EU-8a	Dérogation pour dérivés: contribution des coûts de remplacement selon l'approche standard simplifiée	-
9	Montants de majoration pour l'exposition future potentielle associée à des opérations sur dérivés SA-CCR	173
EU-9a	Dérogation pour dérivés: Contribution de l'exposition potentielle future selon l'approche standard simplifiée	-
EU-9b	Exposition déterminée par application de la méthode de l'exposition initiale	-
10	(Jambe CCP exemptée des expositions sur transactions compensées pour des clients) (SA-CCR)	-
EU-10a	(jambe CCP exemptée des expositions sur transactions compensées pour des clients) (approche standard simplifiée)	-
EU-10b	(Jambe CCP exemptée des expositions sur transactions compensées pour des clients) (méthode de l'exposition initiale)	-
11	Valeur notionnelle effective ajustée des dérivés de crédit vendus	-
12	(Différences notionnelles effectives ajustées et déductions des majorations pour les dérivés de crédit vendus)	-
13	Expositions totales sur dérivés	244
Expositions sur opérations de financement sur titres (OFT)		
14	Actifs OFT bruts (sans prise en compte de la compensation) après ajustement pour les transactions comptabilisées en tant que ventes	423,78
15	(Valeur nette des montants en espèces à payer et à recevoir des actifs OFT bruts)	- 0,77
16	Exposition au risque de crédit de la contrepartie pour les actifs OFT	-
EU-16a	Dérogation pour OFT: Exposition au risque de crédit de contrepartie conformément à l'article 429 sexies, paragraphe 5, et à l'article 222 du CRR	-
17	Expositions lorsque l'établissement agit en qualité d'agent	-
EU-17a	(Jambe CCP exemptée des expositions sur OFT compensées pour des clients)	-
18	Expositions totales sur opérations de financement sur titres	423,01

LRCom: Ratio de levier - déclaration commune (EU LR2) - suite - en millions d'euros		30/06/2021
Expositions exclues		
EU-22a	(Expositions exclues de la mesure de l'exposition totale en vertu de l'article 429 bis, paragraphe 1, point c), du CRR)	(5 748)
EU-22b	(Expositions exemptées en vertu de l'article 429 bis, paragraphe 1, point j), du CRR (au bilan et hors bilan))	-
EU-22c	(Exclusions d'expositions de banques (ou unités de banques) publiques de développement – Investissements publics)	-
EU-22d	(Exclusions d'expositions de banques (ou unités de banques) publiques de développement – Prêts incitatifs)	-
EU-22e	(Exclusions d'expositions découlant du transfert de prêts incitatifs par des banques (ou unités de banques) qui ne sont pas des banques publiques de développement)	-
EU-22f	(Exclusions de parties garanties d'expositions résultant de crédits à l'exportation)	-
EU-22g	(Exclusions de sûretés excédentaires déposées auprès d'agents tripartites)	-
EU-22h	(Exclusions de services liés aux DCT fournis par les établissements/DCT, en vertu de l'article 429 bis, paragraphe 1, point o), du CRR)	-
EU-22i	(Exclusions de services liés aux DCT fournis par des établissements désignés, en vertu de l'article 429 bis, paragraphe 1, point p), du CRR)	-
EU-22j	(Réduction de la valeur d'exposition des crédits de préfinancement ou intermédiaires)	-
EU-22k	(Total des expositions exemptées)	(5 748)
Fonds propres et mesure de l'exposition totale		
23	Fonds propres de catégorie 1	2 976
24	Mesure de l'exposition totale	30 957
Ratio de levier		
25	Ratio de levier (%)	9,61%
EU-25	Ratio de levier (hors incidence de l'exemption des investissements publics et des prêts incitatifs) (%)	9,61%
25a	Ratio de levier (hors incidence de toute exemption temporaire de réserves de banque centrale applicable) (%)	9,61%
26	Exigence réglementaire de ratio de levier minimal (%)	3,00%
EU-26a	Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face au risque de levier excessif (%)	0,00%
EU-26b	dont: à constituer avec des fonds propres CET1	0,00%
27	Exigence de coussin lié au ratio de levier (%)	0,00%
EU-27a	Exigence de ratio de levier global (%)	3,00%
Choix des dispositions transitoires et expositions pertinentes		
EU-27b	Choix en matière de dispositions transitoires pour la définition de la mesure des fonds propres	Transitoire

LRSUM : Résumé du rapprochement entre actifs comptables et expositions aux fins du ratio de levier (EU LR1)

LRSUM Résumé du rapprochement entre actifs comptables et expositions aux fins du ratio de levier (en millions d'euros) - EU		30/06/2021
1	Total de l'actif selon les états financiers publiés	36 204
2	Ajustement pour les entités consolidées d'un point de vue comptable mais qui n'entrent pas dans le périmètre de la consolidation prudentielle	-
3	(Ajustement pour les expositions titrisées qui satisfont aux exigences opérationnelles pour la prise en compte d'un transfert de risque)	-
4	(Ajustement pour l'exemption temporaire des expositions sur les banques centrales (le cas échéant))	-
5	(Ajustement pour actifs fiduciaires comptabilisés au bilan conformément au référentiel comptable applicable mais exclus de la mesure totale de l'exposition au titre de l'article 429 bis, paragraphe 1, point i), du CRR)	-
6	Ajustement pour achats et ventes normalisés d'actifs financiers faisant l'objet d'une comptabilisation à la date de transaction	-
7	Ajustement pour les transactions éligibles des systèmes de gestion centralisée de la trésorerie	-
8	Ajustement pour instruments financiers dérivés	197
9	Ajustement pour les opérations de financement sur titres (OFT)	1
10	Ajustement pour les éléments de hors bilan (résultant de la conversion des expositions de hors bilan en montants de crédit équivalents)	2 064
11	(Ajustement pour les corrections de valeur à des fins d'évaluation prudente et les provisions spécifiques et générales qui ont réduit les fonds propres de catégorie 1)	(17)
EU-1a	(Ajustement pour expositions exclues de la mesure de l'exposition totale en vertu de l'article 429 bis, paragraphe 1, point c), du CRR)	(5 748)
EU-1b	(Ajustement pour expositions exclues de la mesure de l'exposition totale en vertu de l'article 429 bis, paragraphe 1, point j), du CRR)	-
12	Autres ajustements	(1 744)
13	Mesure de l'exposition totale	30 957

LRSpl: Ventilation des expositions au bilan (excepté dérivés, OFT et expositions exemptées) (EU LR3)

LRSPL Ventilation des expositions au bilan (excepté dérivés, SFT et expositions exemptées (en millions d'euros) - EU LF		30/06/2021
EU-1	Total des expositions au bilan (excepté dérivés, OFT et expositions exemptées), dont:	31 227
EU-2	Expositions du portefeuille de négociation	-
EU-3	Expositions du portefeuille bancaire, dont:	31 227
EU-4	Obligations garanties	-
EU-5	Expositions considérées comme souveraines	992
EU-6	Expositions aux gouvernements régionaux, banques multilatérales de développement, organisations internationales et entités du secteur public non considérés comme des emprunteurs souverains	1 790
EU-7	Établissements	20
EU-8	Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier	15 965
EU-9	Expositions sur la clientèle de détail	5 539
EU-10	Entreprises	3 541
EU-11	Expositions en défaut	362
EU-12	Autres expositions (notamment actions, titrisations et autres actifs ne correspondant pas à des obligations de crédit)	3 018

c. Liens en capital entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales

Garanties spécifiques apportées par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A (Switch)

Les exigences prudentielles sur la participation de Crédit Agricole S.A. dans Crédit Agricole Assurances ont fait l'objet d'un transfert de risque aux Caisses régionales à travers la mise en place de garanties spécifiques (*Switch*), depuis le 2 janvier 2014. Le montant garanti s'élevait au 30 juin 2021 à 16,9 milliards d'euros, dont 175,8 millions consentis par la Caisse régionale suite au débouclage partiel (-15%) réalisé en mars 2021 (cf. notes 2 et 7 dans les annexes aux comptes consolidés au 30 juin 2021).

Crédit Agricole S.A. a informé les Caisses régionales en février 2021 de son intention de démanteler complètement le mécanisme d'ici à la fin de l'année 2022.

Autres liens de capital entre les Caisses régionales et Crédit Agricole SA

Les relations en capital entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales sont régies selon les termes d'un protocole conclu entre ces dernières et Crédit Agricole S.A., préalablement à l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A. En application de ce protocole, le contrôle des Caisses régionales sur Crédit Agricole S.A. s'exerce à travers la société SAS Rue La Boétie, détenue en totalité par les Caisses régionales. SAS Rue La Boétie a pour objet la détention d'un nombre d'actions suffisant pour lui conférer à tout moment plus de 50 % du capital et des droits de vote de Crédit Agricole S.A.

d. Adéquation du capital en vision interne

Dans l'optique d'évaluer et de conserver en permanence des fonds propres adéquats afin de couvrir les risques auxquels elle est (ou peut-être) exposée, la Caisse régionale Nord de France complète son dispositif d'adéquation du capital en vision réglementaire par l'adéquation du capital en vision interne. De ce fait, la mesure des exigences de capital réglementaire (Pilier 1) est enrichie par une mesure du besoin de capital économique (Pilier 2), qui s'appuie sur le processus d'identification des risques et sur une évaluation selon une approche interne. Le besoin de capital économique doit être couvert par le capital interne qui correspond à la vision interne des fonds propres disponibles définie par le Groupe.

L'évaluation du besoin de capital économique est un des éléments de la démarche ICAAP qui couvre également le programme de stress-tests afin d'introduire une vision prospective de l'impact de scénarios plus défavorables sur le niveau de risque et sur la solvabilité du Groupe.

Le suivi et la gestion de l'adéquation du capital en vision interne est développé conformément à l'interprétation des principaux textes réglementaires :

- les accords de Bâle ;
- la CRD 5 via sa transposition dans la réglementation française par l'ordonnance du 21 décembre 2020 ;
- les lignes directrices de l'Autorité bancaire européenne ;
- les attentes prudentielles relatives à l'ICAAP et l'ILAAP et la collecte harmonisée d'informations en la matière.

L'ICAAP est avant tout un processus interne et il appartient à chaque établissement de le mettre en œuvre de manière proportionnée.

Informations ICAAP (EU OVC)

Le Groupe a mis en œuvre un dispositif de mesure du besoin de capital économique au niveau du Groupe Crédit Agricole, de Crédit Agricole S.A. et des principales entités françaises et étrangères du Groupe.

Le processus d'identification des risques majeurs vise, dans une première étape, à recenser de la manière la plus exhaustive possible l'ensemble des risques susceptibles d'impacter le bilan, le compte de résultat, les ratios prudentiels ou la réputation d'une entité ou du Groupe et à les classer par catégorie et sous catégories, selon une nomenclature homogène pour l'ensemble du Groupe. Dans une seconde étape, l'objectif est d'évaluer l'importance de ces risques d'une manière systématique et exhaustive afin d'identifier les risques majeurs.

Le processus d'identification des risques allie plusieurs sources : une analyse interne à partir d'informations recueillies auprès de la filière Risques et des autres fonctions de contrôle et une analyse complémentaire fondée sur des données externes. Il est formalisé pour chaque entité et pour le Groupe, coordonné par la filière Risques et approuvé par le Conseil d'administration.

Pour chacun des risques majeurs identifiés, la quantification du besoin de capital économique s'opère de la façon suivante :

- les mesures de risques déjà traités par le Pilier 1 sont revues et, le cas échéant, complétées par des ajustements de capital économique ;
- les risques absents du Pilier 1 font l'objet d'un calcul spécifique de besoin de capital économique, fondé sur des approches internes ;
- de manière générale, les mesures de besoin de capital économique sont réalisées avec un horizon de calcul à un an ainsi qu'un quantile (probabilité de survenance d'un défaut) dont le niveau est fonction de l'appétence du Groupe en matière de notation externe ;

La cohérence de l'ensemble des méthodologies de mesure du besoin de capital économique est assurée par une gouvernance spécifique au sein du Groupe.

Sont pris en compte pour l'évaluation du besoin de capital économique l'ensemble des risques majeurs recensés lors du processus d'identification des risques. La Caisse régionale Nord de France mesure notamment le risque de taux sur le portefeuille bancaire, le risque de variation de valeur du portefeuille titres, le risque d'activité et risque stratégique, le risque de crédit, le risque de prix de la liquidité.

La Caisse régionale Nord de France s'assure que l'ensemble du besoin de capital économique est couvert par le capital interne, vision interne des fonds propres, définie en tenant compte du principe de continuité d'exploitation.

Outre le volet quantitatif, l'approche ICAAP repose également sur un volet qualitatif complétant les mesures de besoin de capital économique par des indicateurs d'exposition au risque et de contrôle permanent des métiers. Le volet qualitatif répond à trois objectifs :

- l'évaluation du dispositif de maîtrise des risques et de contrôle des entités du périmètre de déploiement selon différents axes, cette évaluation étant une composante du dispositif d'identification des risques ;
- si nécessaire, l'identification et la formalisation de points d'amélioration du dispositif de maîtrise des risques et de contrôle permanent, sous forme d'un plan d'action formalisé par l'entité ;
- l'identification d'éventuels éléments qui ne sont pas correctement appréhendés dans les mesures d'ICAAP quantitatif.

Composition et évaluation des emplois pondérés

Au dénominateur des ratios de solvabilité

Bâle 3 définit plusieurs types de risque : les risques de crédit, les risques de marché et les risques opérationnels qui donnent lieu à des calculs d'emplois pondérés. Conformément au règlement (UE) 575/2013 du 26 juin 2013, les expositions au risque de crédit restent mesurées selon deux approches :

- L'approche "Standard" qui s'appuie sur des évaluations externes de crédit et des pondérations forfaitaires selon les catégories d'exposition bâloises ;
- L'approche "Notations internes" (IRB – *Internal Ratings Based*) qui s'appuie sur le système de notations internes de l'établissement. On distingue :
 - l'approche "Notations internes fondation" selon laquelle les établissements peuvent utiliser uniquement leurs estimations des probabilités de défaut ;
 - l'approche "Notations internes avancées" selon laquelle les établissements utilisent l'ensemble de leurs estimations internes des composantes du risque : expositions en cas de défaut, maturité, probabilités de défaut, pertes en cas de défaut.

(en millions d'euros)	30/06/2021	31/12/2020
Risque de crédit	10 808	10 315
dont approche standard	1 553	1 444
dont approche fondation IRB	3 205	3 068
dont approche avancée IRB	2 618	2 564
dont actions en approche NI selon la méthode de pondération simple ou sur les modèles internes	3 383	3 226
dont risque d'ajustement de l'évaluation de crédit	49	13
dont positions de titrisations	0	0
Risque de marché	0	0
dont risque de change	0	0
Risque opérationnel	525	501
dont approche standard	87	78
dont approche par mesure avancée	439	423
TOTAL	11 333	10 817

Le compartiment « actions en approche NI » du risque de crédit contient notamment les exigences au titre des participations financières détenues par la Caisse régionale dans notamment SAS Rue La Boétie et SACAM Mutualisation, mais également les exigences liées à l'engagement de garantie donné relatif au contrat Switch.

2.2 Facteurs de risques

Cette partie présente les principaux risques auxquels la Caisse Régionale Nord de France est exposée.

Les risques propres à l'activité de la Caisse régionale Nord de France sont présentés dans la présente section sous les catégories suivantes : (i) risques de crédit et de contrepartie, (ii) risques financiers, (iii) risques opérationnels et risques connexes, (iv) risques liés à l'environnement dans lequel la Caisse régionale Nord de France évolue, (v) risques liés à la stratégie et aux opérations de la Caisse régionale Nord de France et (vi) risques liés à la structure du Groupe Crédit Agricole.

Au sein de chacune de ces six catégories, les risques que la Caisse régionale Nord de France considère actuellement comme étant les plus importants, sur la base d'une évaluation de leur probabilité de survenance et de leur impact potentiel, sont présentés en premier. Toutefois, même un risque actuellement considéré comme moins important, pourrait avoir un impact significatif sur la Caisse régionale Nord de France s'il se concrétisait à l'avenir.

Ces facteurs de risque sont détaillés ci-dessous.

2.2.1 Risques de crédit et de contrepartie

a. La Caisse régionale Nord de France est exposée au risque de crédit de ses contreparties

Le risque d'insolvabilité de ses clients et contreparties est l'un des principaux risques auxquels la Caisse régionale Nord de France est exposée. Le risque de crédit affecte les comptes consolidés de la Caisse régionale Nord de France lorsqu'une contrepartie n'est pas en mesure d'honorer ses obligations et que la valeur comptable de ses obligations figurant dans les livres de la banque est positive. Cette contrepartie peut être une banque, un établissement financier, une entreprise industrielle ou commerciale, un État ou des entités étatiques, un fonds d'investissement ou une personne physique. Le taux de défaut des contreparties pourrait augmenter par rapport aux taux récents historiquement bas, la Caisse régionale Nord de France pourrait avoir à enregistrer des charges et provisions significatives pour créances douteuses ou irrécouvrables, ce qui affecterait alors sa rentabilité.

Bien que la Caisse régionale Nord de France cherche à réduire son exposition au risque de crédit en utilisant des méthodes d'atténuation du risque telles que la constitution de collatéral, l'obtention de garanties, la conclusion de contrats de dérivés de crédit et d'accords de compensation, il ne peut être certain que ces techniques permettront de compenser les pertes résultant des défauts des contreparties. En outre, la Caisse régionale Nord de France est exposée au risque de défaut de toute partie qui lui fournit la couverture du risque de crédit (telle qu'une contrepartie au titre d'un instrument dérivé) ou au risque de perte de valeur du collatéral. Par ailleurs, seule une partie du risque de crédit supporté par la Caisse régionale Nord de France est couverte par ces techniques. En conséquence, la Caisse régionale Nord de France est exposée de manière significative au risque de défaut de ses contreparties.

Au 30 juin 2021, l'exposition au risque de crédit et de contrepartie (y compris risque de dilution et risque de règlement livraison) de la Caisse régionale Nord de France s'élevait à 38 242 millions d'euros avant prise en compte des méthodes d'atténuation du risque. Celle-ci est répartie à hauteur de 59,2% sur la clientèle de détail, 17,1% sur les entreprises, 2,7% sur les États et 16,9% sur les

établissements de crédit et les entreprises d'investissement. Par ailleurs, les montants des actifs pondérés par les risques (RWAs) relatifs au risque de crédit et au risque de contrepartie auxquels est exposé la Caisse régionale Nord de France sont de 10,8 milliards d'euros au 30 juin 2021.

b. Toute augmentation substantielle des provisions pour pertes sur prêts ou toute évolution significative du risque de pertes estimées par la Caisse régionale Nord de France liées à son portefeuille de prêts et de créances pourrait peser sur ses résultats et sa situation financière

Dans le cadre de ses activités de prêt, la Caisse régionale Nord de France comptabilise périodiquement, lorsque cela est nécessaire, des charges pour créances douteuses afin d'enregistrer les pertes réelles ou potentielles de son portefeuille de prêts et de créances, elles-mêmes comptabilisées dans son compte de résultat au poste "Coût du risque". Le niveau global des provisions de la Caisse régionale Nord de France est établi en fonction de l'historique de pertes, du volume et du type de prêts accordés, des normes sectorielles, des arrêtés des prêts, de la conjoncture économique et d'autres facteurs liés au taux de recouvrement des divers types de prêts, ou à des méthodes statistiques basées sur des scénarios collectivement applicables à tous les actifs concernés. Bien que la Caisse régionale Nord de France s'efforce de constituer des provisions adaptées, il pourrait être amené à l'avenir à augmenter les provisions pour créances douteuses en réponse à une augmentation des actifs non performants ou pour d'autres raisons (telles que des évolutions macro-économiques et sectorielles), comme la dégradation des conditions de marché ou des facteurs affectant certains pays ou industries notamment dans le contexte actuel de crise. L'augmentation significative des provisions pour créances douteuses, la modification substantielle du risque de perte, tel qu'estimé, inhérent à son portefeuille de prêts non douteux, ou la réalisation de pertes sur prêts supérieure aux montants provisionnés, pourraient avoir un effet défavorable sur les résultats et la situation financière de la Caisse régionale Nord de France.

Au 30 juin 2021, le montant brut des prêts, avances et titres de créance de la Caisse régionale Nord de France s'élevait à 28 416 millions d'euros. Au titre du risque de crédit, les montants de provisions, dépréciations cumulées, et des ajustements s'y rapportant s'élevaient à 380,2 millions d'euros.

c. Une détérioration de la qualité de crédit des entreprises industrielles et commerciales pourrait avoir une incidence défavorable sur les résultats de la Caisse régionale Nord de France

La qualité du crédit des emprunteurs corporates pourrait être amenée à se détériorer de façon significative, principalement en raison d'une augmentation de l'incertitude économique et, dans certains secteurs, des risques liés aux politiques commerciales des grandes puissances économiques. Les risques pourraient être amplifiés par des pratiques récentes ayant consisté pour les prêteurs à réduire leur niveau de protection en termes de covenants bancaires inclus dans leur documentation de prêt, ce qui pourrait réduire leurs possibilités d'intervention précoce pour protéger les actifs sous-jacents et limiter le risque de non-paiement. Si une tendance de détérioration de la qualité du crédit devait apparaître, la Caisse régionale Nord de France pourrait être contrainte d'enregistrer des charges de dépréciation d'actifs ou déprécier la valeur de son portefeuille de créances, ce qui pourrait se répercuter de manière significative sur sa rentabilité et sa situation financière.

Au 30 juin 2021, l'exposition brute de la Caisse régionale Nord de France sur les secteurs hors administrations publiques, banques, assurances et personnes privées s'élève à 4 989 millions d'euros (dont 123 millions d'euros en défaut).

d. La Caisse régionale Nord de France pourrait être impactée de manière défavorable par des événements affectant les secteurs auxquels elle est fortement exposée

La Caisse régionale Nord de France exerce une activité de banque universelle de proximité. A fin juin 2021, la part de la clientèle de détail dans le portefeuille total d'engagements commerciaux de la Caisse régionale Nord de France représentait 72 % soit 20,7 milliards d'euros.

Par ailleurs, la Caisse régionale Nord de France est exposée au risque que certains événements puissent avoir un impact important sur un secteur économique sur lequel elle est fortement engagée.

Au 30 juin 2021, le portefeuille d'engagements commerciaux de la Caisse régionale Nord de France était composé de 17 % de grandes entreprises, 7 % d'administration générale et 3 % d'établissements de crédit.

e. La solidité et le comportement des autres institutions financières et acteurs du marché pourraient avoir un impact défavorable sur la Caisse régionale Nord de France

La capacité de la Caisse régionale Nord de France à effectuer des opérations de financement ou d'investissement et à conclure des transactions portant sur des produits dérivés pourrait être affectée défavorablement par la solidité des autres institutions financières ou acteurs du marché. Les établissements financiers sont interconnectés en raison de leurs activités de *trading*, de compensation, de contrepartie, de financement ou autres. Par conséquent, les défaillances d'un ou de plusieurs établissements financiers, voire de simples rumeurs ou interrogations concernant un ou plusieurs établissements financiers, ou la perte de confiance dans l'industrie financière de manière générale, pourraient conduire à une contraction généralisée de la liquidité sur le marché et pourraient à l'avenir entraîner des pertes ou défaillances supplémentaires. La Caisse régionale Nord de France est exposée à de nombreuses contreparties financières, y compris des courtiers, des banques commerciales, des banques d'investissement, des fonds communs de placement et de couverture ainsi que d'autres clients institutionnels, avec lesquels il conclut de manière habituelle des transactions. Nombre de ces opérations exposent la Caisse régionale Nord de France à un risque de crédit en cas de défaillance ou de difficultés financières. En outre, le risque de crédit de la Caisse régionale Nord de France serait exacerbé si les actifs détenus en garantie par la Caisse régionale Nord de France ne pouvaient pas être cédés ou si leur prix ne leur permettait pas de couvrir l'intégralité de l'exposition de la Caisse régionale Nord de France au titre des prêts ou produits dérivés en défaut.

Au 30 juin 2021, le montant total des expositions brutes de la Caisse régionale Nord de France sur des contreparties Établissements de crédit et assimilés était de 4 074 millions d'euros (y compris vis-à-vis des Caisses régionales).

f. La Caisse régionale Nord de France est exposée au risque pays et au risque de contrepartie concentré dans les pays et territoires où elle exerce ses activités

La Caisse régionale Nord de France est exposée au risque-pays, c'est-à-dire au risque que les conditions économiques, financières, politiques ou sociales d'un pays dans lequel elle exerce ses activités, affectent ses intérêts financiers. Toutefois, un changement significatif de l'environnement politique ou macroéconomique pourrait la contraindre à enregistrer des charges additionnelles ou à subir des pertes plus importantes que les montants déjà inscrits dans ses états financiers. La Caisse régionale Nord de France est particulièrement exposée, en valeur absolue, au risque pays sur la France, plus particulièrement aux régions Nord et Pas de Calais. Le montant des engagements commerciaux de la Caisse régionale Nord de France (hors opérations internes au Crédit Agricole) est au 30 juin 2021 de 28 303 millions d'euros en France et 517 millions d'euros dans les autres pays ce qui représente respectivement 98,2% et 1,8 % des expositions ventilées de la Caisse régionale Nord de France au 30 juin 2021. Une dégradation des conditions économiques de ces pays et régions aurait des répercussions sur la Caisse régionale Nord de France.

g. La Caisse régionale Nord de France n'est pas soumise à un risque de contrepartie dans la conduite de ses activités de marché

Le Groupe Crédit Agricole est soumis au risque de contrepartie dans la conduite de ses activités de marché. Toutefois, la Caisse régionale Nord de France n'exerce en son nom propre aucune activité de marché et ne détient pas en conséquence de portefeuille de négociation.

Son exposition au risque de marché ne concerne que les valeurs détenues en banking book, et s'élève à 16,6 millions d'euros.

2.2.2 Risques financiers

a. La prolongation ou la fin de l'environnement actuel de taux d'intérêt bas pourrait impacter la rentabilité et la situation financière de la Caisse régionale Nord de France

Ces dernières années, les marchés mondiaux ont été caractérisés par des taux d'intérêt bas. Si cet environnement de taux bas devait perdurer, la rentabilité de la Caisse régionale Nord de France pourrait continuer à être affectée de manière significative. Durant des périodes de taux d'intérêt bas, les différentiels des taux d'intérêt tendent à se resserrer, et la Caisse régionale Nord de France pourrait alors ne pas être en mesure d'abaisser suffisamment son coût de financement pour compenser la baisse de revenus liée à l'octroi de prêts à des taux de marché plus bas. Les efforts déployés pour réduire le coût des dépôts pourraient être contrecarrés par la prédominance, notamment en France, des produits d'épargne réglementés (tels que le plan d'épargne logement (PEL)) rémunérés par des taux d'intérêt fixés au-dessus des taux de marché actuels.

Des taux bas pourraient également affecter les commissions facturées sur les produits de gestion d'actifs sur le marché monétaire et d'autres produits à revenu fixe. Sur le premier semestre 2021, les commissions tirées des produits de gestion d'actifs dans le produit net bancaire de la Caisse régionale Nord de France s'élevait à 2,76%. En outre, en raison de la baisse des taux, il a pu se matérialiser une hausse des remboursements anticipés et des refinancements de prêts hypothécaires et autres prêts à taux fixe consentis aux particuliers et aux entreprises, les clients cherchant à tirer parti de la baisse des coûts d'emprunt. Au 30 juin 2021, les encours de crédit à l'habitat en France de la Caisse régionale Nord de France s'établissent à 17 milliards d'euros. La survenance d'une nouvelle vague de remboursements anticipés ne peut être exclue. Ceci, conjugué avec l'octroi de nouveaux prêts aux faibles taux d'intérêt en vigueur sur le marché, pourrait entraîner une diminution globale du taux d'intérêt moyen des portefeuilles de prêts. Une réduction des *spreads* de crédit et une diminution des revenus résultant de la baisse des taux d'intérêt des portefeuilles de créances pourraient affecter de manière significative la rentabilité des activités de banque de détail et la situation financière globale de la Caisse régionale Nord de France.

Un environnement persistant de taux d'intérêt bas pourrait également avoir pour effet d'aplanir la courbe des taux sur le marché en général, ce qui pourrait réduire significativement les revenus générés par la Caisse régionale Nord de France dans le cadre des activités de financement et affecter défavorablement leur rentabilité et leur situation financière. Un tel aplanissement de la courbe des taux pourrait également inciter les institutions financières à s'engager dans des activités plus risquées en vue d'obtenir le niveau de taux escompté, ce qui pourrait être de nature à accroître le risque et la volatilité du marché de manière globale. En conséquence, les opérations de la Caisse régionale Nord de France pourraient être perturbées de manière significative, et ses activités, ses résultats et sa situation financière pourraient de ce fait subir un impact défavorable significatif.

b. Toute évolution défavorable de la courbe des taux pèse ou est susceptible de peser sur les revenus consolidés ou la rentabilité de la Caisse régionale Nord de France

La Caisse régionale Nord de France par son activité de banque de détail est exposée aux variations de taux d'intérêts. Le montant des revenus nets d'intérêts encaissés par la Caisse régionale Nord de France sur une période donnée impacte de manière significative ses revenus consolidés et sa

rentabilité pour cette période. Les taux d'intérêt sont sensiblement affectés par de nombreux facteurs sur lesquels la Caisse régionale Nord de France n'a pas d'emprise. L'évolution des taux d'intérêt du marché pourrait affecter différemment les actifs porteurs d'intérêts et les taux d'intérêt payés sur la dette. Toute évolution défavorable de la courbe des taux pourrait diminuer les revenus nets d'intérêt des activités de prêts de la Caisse régionale Nord de France ainsi que sa valeur économique.

A fin juin 2021, en cas de baisse des taux d'intérêt de la zone euro de 200 points de base, la valeur économique de la Caisse régionale Nord de France serait positivement affectée à hauteur de 64 millions d'euros ; à l'inverse, à fin juin 2021, elle serait négativement affectée à hauteur de 42 millions d'euros sur sa valeur économique en cas de hausse de 200 bps des taux d'intérêt de la zone euro. Ces impacts sont calculés sur la base d'un bilan en extinction sur les 30 prochaines années, c'est-à-dire sans tenir compte de la production future, et n'intègrent donc pas l'impact dynamique éventuel d'une variation des positions au bilan ; le bilan retenu exclut les fonds propres et les participations conformément aux dispositions réglementaires relatives au risque de taux (Supervisory Outlier Test ou test des valeurs extrêmes).

Les résultats de la Caisse régionale Nord de France pourraient être également affectés par une variation des taux aussi bien à la hausse qu'à la baisse en cas d'inefficacité comptable des couvertures. De façon plus générale, la fin des politiques monétaires accommodantes pourrait conduire à des corrections importantes sur certains marchés ou catégories d'actifs, et à une hausse de la volatilité sur les marchés.

c. Des ajustements apportés à la valeur comptable des portefeuilles de titres et d'instruments dérivés de la Caisse régionale Nord de France, ainsi que de la dette de la Caisse régionale, pourraient impacter son résultat net et ses capitaux propres

La valeur comptable des portefeuilles de titres, d'instruments dérivés et de certains autres actifs de la Caisse régionale Nord de France, ainsi que de sa dette propre inscrite dans son bilan, est ajustée à chaque date d'établissement de ses états financiers. Les ajustements de valeur effectués reflètent notamment le risque de crédit inhérent à la dette propre de la Caisse régionale Nord de France, ainsi que des variations de valeur liées aux marchés taux et action. La plupart de ces ajustements sont effectués sur la base de la variation de la juste valeur des actifs et des passifs de la Caisse régionale Nord de France au cours d'un exercice comptable, cette variation étant enregistrée au niveau du compte de résultat ou directement dans les capitaux propres. Les variations comptabilisées dans le compte de résultat, si elles ne sont pas compensées par des variations inverses de la juste valeur d'autres actifs, ont un impact sur le résultat net consolidé de la Caisse régionale Nord de France. Tout ajustement à la juste valeur affecte les capitaux propres et, par conséquent, le ratio d'adéquation des fonds propres de la Caisse régionale Nord de France. Le fait que les ajustements à la juste valeur soient comptabilisés pour un exercice comptable donné ne signifie pas que des ajustements complémentaires ne seront pas nécessaires pour des périodes ultérieures.

Au 30 juin 2021, l'encours brut des titres de créances détenus par le Groupe Caisse régionale Nord de France s'élevait à 554 millions d'euros. Les dépréciations et provisions cumulées et ajustements négatifs de la juste valeur dus au risque de crédit étaient de 0,2 millions d'euros.

d. La Caisse régionale Nord de France peut subir des pertes liées à la détention de titres de capital

La valeur des titres de capital détenus par la Caisse régionale Nord de France pourrait décliner, occasionnant ainsi des pertes pour la Caisse régionale Nord de France. La Caisse régionale Nord de France supporte le risque d'une baisse de valeur des titres de capital qu'il détient dans l'exercice de ses activités de tenue de marché et de *trading*, principalement dans le cadre de la détention d'actions cotées, dans l'exercice d'activités de *private equity* et dans le cadre de prises de participations stratégiques dans le capital de sociétés en vue d'exercer le contrôle et d'influencer la

stratégie de la Caisse régionale Nord de France. Dans l'hypothèse de participations stratégiques, le degré de contrôle de la Caisse régionale Nord de France peut être limité et tout désaccord avec d'autres actionnaires ou avec la Direction de la Caisse régionale Nord de France pourrait avoir un impact défavorable sur la capacité de la Caisse régionale Nord de France à influencer les politiques de cette entité. Si la valeur des titres de capital détenus par la Caisse régionale Nord de France venait à diminuer de manière significative, la Caisse régionale Nord de France pourrait être contraint de réévaluer ces titres à leur juste valeur ou de comptabiliser des charges de dépréciation dans ses états financiers consolidés, ce qui pourrait avoir un impact défavorable sur ses résultats et sa situation financière.

Au 30 juin 2021, la Caisse régionale Nord de France détenait près de 3 232 millions d'euros d'instruments de capitaux propres dont 592 millions d'euros étaient comptabilisés à la juste valeur par résultat et 48 millions d'euros détenus à des fins de transaction d'une part 2 592 millions d'instruments de capitaux propre comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres d'autre part.

e. Les commissions tirées par la Caisse régionale Nord de France des produits d'assurance, de gestion d'actifs, de courtage et autres pourraient être impactés par une dégradation des conditions de marché

Par le passé, les replis des marchés ont entraîné une diminution de la valeur des portefeuilles de clients ayant souscrit des produits de gestion d'actifs, d'assurance et de fortune et augmenté le montant des retraits, réduisant ainsi les commissions tirées par la Caisse régionale Nord de France de ces activités. Sur le premier semestre 2021, 2,76% et 19,24% des revenus de la Caisse régionale Nord de France ont été générés respectivement par les commissions liées aux activités de gestion d'actifs et de fortune et celles d'assurance. De nouveaux ralentissements pourraient avoir dans le futur des effets similaires sur les résultats et la situation financière de la Caisse régionale Nord de France.

En outre, la conjoncture économique et les conditions financières influent sur le nombre et la taille des opérations dans lesquelles la Caisse régionale Nord de France intervient comme garant, conseil financier ou au titre d'autres services de financement et d'investissement. Les revenus de la Caisse régionale Nord de France qui comprennent les commissions rémunérant ces services, sont directement liés au nombre et à la taille des opérations dans le cadre desquelles la Caisse régionale Nord de France intervient, et peuvent donc être significativement affectés par un ralentissement du marché. En outre, les commissions de gestion facturées à leurs clients pour la gestion de leurs portefeuilles étant généralement calculées sur la valeur ou la performance de ces portefeuilles, tout ralentissement du marché qui aurait pour conséquence de réduire la valeur des portefeuilles des clients de la Caisse régionale Nord de France réduirait les revenus qui rémunèrent la fourniture de ces services.

Même en l'absence de repli du marché, toute sous-performance des organismes de placement collectif de Crédit Agricole S.A. ou de ses produits d'assurance-vie pourrait entraîner une accélération des rachats et une diminution des souscriptions, ce qui aurait pour conséquence une contraction des commissions que la Caisse régionale Nord de France perçoit sur les activités de gestion d'actifs et d'assurance.

f. la Caisse régionale Nord de France doit assurer une gestion actif-passif adéquate afin de maîtriser le risque de perte. Des replis prolongés du marché pourraient réduire la liquidité, rendant plus difficile la cession d'actifs et pouvant engendrer des pertes significatives

La Caisse régionale Nord de France est exposée au risque que la maturité, le taux d'intérêt ou la devise de ses actifs ne correspondent pas à ceux de ses passifs. L'échéancier de paiement d'un certain nombre d'actifs de la Caisse régionale Nord de France est incertain, et si la Caisse régionale Nord de France perçoit des revenus inférieurs aux prévisions à un moment donné, il pourrait avoir besoin d'un financement supplémentaire provenant du marché pour faire face à ses obligations. Bien

que la Caisse régionale Nord de France s'impose des limites strictes concernant les écarts entre ses actifs et ses passifs dans le cadre de ses procédures de gestion des risques, il ne peut être garanti que ces limites seront pleinement efficaces pour éliminer toute perte potentielle qui résulterait de l'inadéquation entre ces actifs et passifs.

L'objectif de la Caisse régionale Nord de France en matière de gestion de sa liquidité est d'être en situation de pouvoir faire face à tout type de situation de crise de liquidité sur des périodes de temps prolongées. Au 30 juin 2021, la Caisse régionale Nord de France affichait un ratio LCR (*Liquidity Coverage Ratio* – ratio prudentiel destiné à assurer la résilience à court terme du profil de risque de liquidité) de 195,3%⁶ supérieur au plancher réglementaire de 100 %.

g. L'évolution des prix, la volatilité ainsi que de nombreux paramètres exposent la Caisse régionale Nord de France à des risques de marché

Les activités de la Caisse régionale Nord de France sont impactées de manière significative par les conditions des marchés financiers qui sont, à leur tour, affectées par la conjoncture économique, actuelle et à venir, notamment en France et en Europe. Une évolution défavorable des conditions du marché, de la conjoncture économique ou du contexte géopolitique pourrait à l'avenir mettre les établissements financiers à l'épreuve en complexifiant l'environnement au sein duquel ils opèrent. La Caisse régionale Nord de France est ainsi fortement exposée aux risques suivants : les fluctuations des taux d'intérêt et des cours des titres.

À titre d'exemple, la Caisse régionale Nord de France est sensible à la potentielle volatilité des marchés qui serait engendrée par l'action concertée d'investisseurs, par le biais de plateforme de réseaux sociaux pour gonfler le prix de l'action de certains émetteurs ou de certaines matières premières. De telles activités, que l'action Caisse régionale Nord de France soit la cible ou non, peuvent créer une incertitude sur les valorisations et engendrer des conditions de marché imprévisibles, et pourraient avoir des effets défavorables sur la Caisse régionale Nord de France et ses contreparties. Si les conditions financières de la Caisse régionale Nord de France ou de ses contreparties devaient se détériorer, la Caisse régionale Nord de France pourrait subir des pertes sur ses financements et les transactions avec ses contreparties, en plus d'autres effets négatifs indépendants.

La Caisse régionale Nord de France utilise des *stress tests* afin de quantifier son exposition potentielle dans des scénarios extrêmes, tels que décrits et quantifiés au paragraphe 2.3.2 de la gestion de risques. Toutefois, ces techniques reposent sur des méthodologies statistiques basées sur des observations historiques qui peuvent s'avérer peu représentatives des conditions de marché futures. En conséquence, l'exposition de la Caisse régionale Nord de France aux risques de marché dans des scénarios extrêmes pourrait être plus importante que les expositions anticipées par ces techniques de quantification.

La Caisse régionale ne détient pas de portefeuille de trading et ne génère pas de montant d'actifs pondérés par les risques (RWAs) relatifs au risque de marché.

h. Les événements futurs pourraient s'écarter des hypothèses et estimations retenues par l'équipe de direction de la Caisse régionale Nord de France dans le cadre de la préparation des états financiers, ce qui pourrait engendrer des pertes imprévues

Conformément aux normes et interprétations IFRS en vigueur à la date du 30 juin 2021, la Caisse régionale Nord de France est tenue de prendre en compte certaines estimations dans la préparation de ses états financiers, y compris notamment des estimations comptables pour déterminer les provisions pour pertes sur prêts, les provisions pour litiges futurs et la juste valeur de certains actifs et passifs. Si les estimations ainsi déterminées par la Caisse régionale Nord de France s'avéraient

⁶ LCR de fin de période.

substantiellement inexactes, ou si les méthodes permettant de déterminer ces estimations étaient modifiées dans les normes ou interprétations IFRS, la Caisse régionale Nord de France pourrait enregistrer des pertes imprévues.

i. Les stratégies de couverture mises en place par la Caisse régionale Nord de France pourraient ne pas écarter tout risque de pertes

Si l'un quelconque des instruments ou stratégies de couverture utilisés par la Caisse régionale Nord de France pour couvrir différents types de risques auxquels elle est exposée dans la conduite de ses activités s'avérait inopérant, la Caisse régionale Nord de France pourrait subir des pertes. Nombre de ses stratégies sont fondées sur l'observation du comportement passé du marché et l'analyse des corrélations historiques. Par exemple, si la Caisse régionale Nord de France détient une position longue sur un actif, elle pourra couvrir le risque en prenant une position courte sur un autre actif dont le comportement permet généralement de neutraliser toute évolution de la position longue. Toutefois, la couverture mise en place par la Caisse régionale Nord de France pourrait n'être que partielle ou les stratégies pourraient ne pas permettre une diminution effective du risque dans toutes les configurations de marché ou ne pas couvrir tous les types de risques futurs. Toute évolution inattendue du marché pourrait également diminuer l'efficacité des stratégies de couverture de la Caisse régionale Nord de France. En outre, la manière dont les gains et les pertes résultant des couvertures inefficaces sont comptabilisés peut accroître la volatilité des résultats publiés par la Caisse régionale Nord de France.

Au 30 juin 2021, l'encours de swaps de macro-couverture s'élève à 4 556 M€.

2.2.3 Risques opérationnels et risques connexes

Le **risque opérationnel** de la Caisse régionale Nord de France inclut le risque de non-conformité, le risque juridique et également les risques générés par le recours à des prestations externalisées.

Sur la période allant de 2018 à 2020, les incidents de risque opérationnel pour la Caisse régionale Nord de France se répartissent tel que suit : la catégorie "Exécution, livraison et gestion processus" représente 3,15 % des pertes opérationnelles, la catégorie "Clients, produits et pratiques commerciales" représente 8,06% des pertes opérationnelles et la catégorie "Fraude externe" représente 26,5 % des pertes opérationnelles. Les autres incidents de risque opérationnel se répartissent entre la pratique en matière d'emploi et sécurité (13,3 %), la fraude interne (-0,3 %), le dysfonctionnement de l'activité et des systèmes (0,05%).

Par ailleurs, le montant des actifs pondérés par les risques (RWAs) relatifs au risque opérationnel auquel est exposée la Caisse régionale Nord de France s'élevait à 525 323 milliers d'euros au 30 juin 2021.

a. La Caisse régionale Nord de France est exposée aux risques de fraude externe et interne

La fraude se définit comme un acte intentionnel effectué dans l'objectif d'obtenir un avantage matériel ou immatériel au détriment d'une personne ou d'une organisation perpétré en contrevenant aux lois, règlements ou règles internes ou en portant atteinte aux droits d'autrui ou encore en dissimulant tout ou partie d'une opération ou d'un ensemble d'opérations ou de leurs caractéristiques.

À fin juin 2021, le montant de la fraude avérée pour le périmètre Nord de France s'élève à -2,235 millions d'euros contre -2,344 millions d'euros au premier semestre 2020.

Dans un contexte d'augmentation des tentatives de fraude externe et de complexification de leurs modes opératoires (via notamment la cybercriminalité), les principaux enjeux résident désormais

dans la proactivité des acteurs bancaires. La prévention de la fraude vise ainsi à préserver les intérêts de la Banque et à protéger les clients. Les conséquences de ces risques de fraude pourraient s'avérer significatives.

b. La Caisse régionale Nord de France est exposée aux risques liés à la sécurité et à la fiabilité de ses systèmes informatiques et de ceux des tiers

La technologie est au cœur de l'activité des banques en France, et la Caisse régionale Nord de France continue à déployer son modèle multicanal dans le cadre d'une relation durable avec ses clients. Dans ce contexte, la Caisse régionale Nord de France est confrontée au cyber risque, c'est-à-dire au risque causé par un acte malveillant et/ou frauduleux, commis virtuellement, avec pour intention de manipuler des informations (données personnelles, bancaires/ assurantielles, techniques ou stratégiques), processus et utilisateurs dans le but de porter significativement préjudice aux sociétés, leurs employés, partenaires et clients. Le cyber risque est devenu une priorité en matière de risques opérationnels. Le patrimoine informationnel des entreprises est exposé à de nouvelles menaces complexes et évolutives qui pourraient impacter de manière significative, en termes financiers comme de réputation, toutes les entreprises et plus spécifiquement les établissements du secteur bancaire. La professionnalisation des organisations criminelles à l'origine des cyber-attaques a conduit les autorités réglementaires et de supervision à investir le champ de la gestion des risques dans ce domaine.

Comme la plupart des banques, la Caisse régionale Nord de France dépend étroitement de ses systèmes de communication et d'information dans la conduite de l'ensemble de ses métiers. Toute panne, interruption ou défaillance dans la sécurité dans ces systèmes pourrait engendrer des pannes ou des interruptions au niveau des systèmes de gestion des fichiers clients, de comptabilité générale, des dépôts, de service et/ou de traitement des prêts. Si, par exemple, les systèmes d'information de la Caisse régionale Nord de France devenaient défaillants, même sur une courte période, la Caisse régionale Nord de France se trouverait dans l'incapacité de répondre aux besoins de certains de ses clients dans les délais impartis et pourrait ainsi perdre des opportunités commerciales. De même, une panne temporaire des systèmes d'information de la Caisse régionale Nord de France, en dépit des systèmes de sauvegarde et des plans d'urgence qui pourraient être déployés, pourrait engendrer des coûts significatifs en termes de récupération et de vérification d'information. La Caisse régionale Nord de France ne peut assurer que de telles défaillances ou interruptions ne se produiront pas ou, si elles se produisaient, qu'elles seraient traitées d'une manière adéquate. La survenance de toute défaillance ou interruption pourrait en conséquence impacter sa situation financière et ses résultats.

La Caisse régionale Nord de France est aussi exposée au risque d'interruption ou de dysfonctionnement opérationnel d'un agent compensateur, de marchés des changes, de chambres de compensation, de banques dépositaires ou de tout autre intermédiaire financier ou prestataire externe de services auxquels la Caisse régionale Nord de France a recours pour exécuter ou faciliter ses transactions sur instruments financiers. La Caisse régionale Nord de France est également exposée au risque de défaillance des fournisseurs de service informatique externes, telles que les entreprises offrant des espaces de stockage de données "cloud". En raison de son interconnexion grandissante avec ses clients, la Caisse régionale Nord de France pourrait également voir augmenter son exposition au risque de dysfonctionnement opérationnel des systèmes d'information de ses clients. Les systèmes de communication et d'information de la Caisse régionale Nord de France, et ceux de ses clients, de ses prestataires de services et de ses contreparties, pourraient également être sujets à des dysfonctionnements ou interruptions en conséquence d'un cyber-crime ou d'un acte de cyber-terrorisme. La Caisse régionale Nord de France ne peut garantir que de tels dysfonctionnements ou interruptions dans ses propres systèmes ou dans ceux de tiers ne se produiront pas ou, s'ils se produisent, qu'ils seront résolus de manière adéquate. Sur la période allant de 2018 à 2020, les pertes opérationnelles au titre du risque de dysfonctionnement de l'activité et des systèmes ont représenté 0,05 % des pertes opérationnelles.

c. Les politiques, procédures et méthodes de gestion des risques mises en œuvre par la Caisse régionale Nord de France pourraient l'exposer à des risques non identifiés ou non anticipés, susceptibles d'engendrer des pertes significatives

Les techniques et stratégies de gestion des risques utilisées par la Caisse régionale Nord de France pourraient ne pas garantir une diminution effective de son exposition au risque dans tous les environnements de marché ou de son exposition à tout type de risques, y compris aux risques qu'il ne saurait pas identifier ou anticiper. Par ailleurs, les procédures et politiques de gestion des risques utilisées par la Caisse régionale Nord de France ne permettent pas non plus de garantir une diminution effective de son exposition dans toutes les configurations de marché. Ces procédures pourraient également s'avérer inopérantes face à certains risques, en particulier ceux que la Caisse régionale Nord de France n'a pas préalablement identifiés ou anticipés. Certains des indicateurs et outils qualitatifs que la Caisse régionale Nord de France utilise dans le cadre de la gestion des risques s'appuient sur des observations du comportement passé du marché. Pour évaluer son exposition, la Caisse régionale Nord de France applique des outils statistiques et autres à ces observations. Ces outils et indicateurs pourraient toutefois ne pas prédire efficacement l'exposition au risque de la Caisse régionale Nord de France. Cette exposition pourrait, par exemple, naître de facteurs qu'elle n'aurait pas anticipés ou correctement évalués dans ses modèles statistiques ou de mouvements de marché sans précédent. Ceci diminuerait sa capacité à gérer ses risques et pourrait impacter son résultat. Les pertes subies par la Caisse régionale Nord de France pourraient alors s'avérer être nettement supérieures aux pertes anticipées sur la base des mesures historiques.

Par ailleurs, certains des processus que la Caisse régionale Nord de France utilise pour évaluer son exposition au risque sont le résultat d'analyses et de facteurs complexes qui pourraient se révéler incertains. Les modèles tant qualitatifs que quantitatifs utilisés par la Caisse régionale Nord de France pourraient ne pas s'avérer exhaustifs et pourraient exposer la Caisse régionale Nord de France à des pertes significatives ou imprévues. En outre, bien qu'aucun fait significatif n'ait à ce jour été identifié à ce titre, les systèmes de gestion du risque sont également soumis à un risque de défaut opérationnel, y compris la fraude.

Au 30 juin 2021, la Caisse régionale Nord de France a une exigence de fonds propres prudentiels de 42,03 millions d'euros au titre de la couverture de la perte extrême estimée relative à ses risques opérationnels.

d. Tout préjudice porté à la réputation de la Caisse régionale Nord de France pourrait avoir un impact défavorable sur son activité

Les activités de la Caisse régionale Nord de France dépendent en grande partie du maintien d'une réputation solide en matière de conformité et d'éthique. Toute procédure judiciaire ou mauvaise publicité visant la Caisse régionale Nord de France sur des sujets tels que la conformité ou d'autres questions similaires pourrait porter préjudice à sa réputation, ce qui pourrait avoir un impact négatif sur ses activités. Ces questions englobent une gestion inadéquate de conflits d'intérêts potentiels ou d'exigences légales et réglementaires ou des problématiques en matière de concurrence, de déontologie, de blanchiment, de sécurité de l'information et de pratiques commerciales. La Caisse régionale Nord de France est exposée à tout manquement d'un salarié, ainsi qu'à toute fraude ou malversation commise par des intermédiaires financiers, ce qui pourrait également nuire à sa réputation. Tout préjudice porté à la réputation de la Caisse régionale Nord de France pourrait entraîner une baisse d'activité, susceptible de peser sur ses résultats et sa situation financière. Une gestion inadéquate de ces problématiques pourrait également engendrer un risque juridique supplémentaire, ce qui pourrait accroître le nombre de litiges et exposer la Caisse régionale Nord de France à des amendes ou des sanctions réglementaires.

Le risque de réputation est significatif pour la Caisse régionale Nord de France et géré par le service

Conformité et Sécurité Financière de la Caisse régionale Nord de France qui assure notamment la prévention et le contrôle des risques de non-conformité avec dans ce cadre, la prévention du blanchiment de capitaux, la lutte contre le financement du terrorisme, la prévention de la fraude et de la corruption, le respect des embargos et des obligations de gel des avoirs.

e. La Caisse régionale Nord de France est exposée au risque de payer des dommages-intérêts ou des amendes élevés résultant de procédures judiciaires, arbitrales ou administratives qui pourraient être engagées à son encontre

Le service juridique a deux objectifs principaux : la maîtrise du risque juridique, potentiellement générateur de litiges et de responsabilités, tant civiles que disciplinaires ou pénales, et l'appui juridique nécessaire afin de permettre d'exercer ses activités. Les provisions pour litiges représentent 2,7 millions d'euros au 30 juin 2021, versus 2,4 millions d'euros au 31 décembre 2020.

2.2.4 Risques liés à l'environnement dans lequel la Caisse régionale Nord de France évolue

a. La pandémie de coronavirus (COVID-19) en cours pourrait affecter défavorablement l'activité, les opérations et les performances financières de la Caisse régionale Nord de France

Les incertitudes ne sont pas intégralement levées sur les évolutions de la situation sanitaire en Europe, du fait d'une certaine difficulté à atteindre un niveau de vaccination de la population suffisant et du développement de variants plus contagieux (notamment le variant Delta). La mise en place éventuelle de nouvelles mesures restrictives dans certains pays européens (« jauges », couvre-feux, fermeture des frontières, reconfinements, etc.), qui pourrait freiner l'activité économique et peser sur la confiance des agents économiques, ne peut pas être exclue. Par ailleurs, des incertitudes fortes subsistent quant aux dommages effectifs causés par la crise sur l'appareil productif (défaillances d'entreprises) et le marché du travail (chômage), aujourd'hui limités par les mesures de soutien budgétaires et monétaires à l'économie. Le pilotage et le ciblage de la sortie de ces mesures par les États (notamment États français et italien) et les banques centrales (notamment Banque centrale européenne) sont des étapes clés.

De plus, les évolutions très inégales de l'épidémie et de la vaccination à travers le monde, en particulier dans certains pays émergents qui peinent à contrôler le virus, conduisent au maintien de mesures gouvernementales restrictives et continuent à perturber le commerce mondial et les chaînes d'approvisionnement ainsi que la mobilité internationale. Cela pourrait fragiliser certains pays et peser plus particulièrement sur certains secteurs (tourisme, transport aérien), freinant ainsi l'activité économique mondiale.

Dans ce contexte la Commission européenne a revu à la hausse en juillet 2021 ses prévisions de croissance pour l'année 2021 à 4,8% pour la zone euro et 6% pour la France (contre 4,3% et 5,7% prévus en mai 2021), mais n'a pas revu ses prévisions de la croissance mondiale hors Union Européenne. Elle souligne que les incertitudes et les risques restent élevées, notamment en raison des inquiétudes autour des variants du virus.

En dépit de l'effet des mesures de soutien mises en œuvre dans de nombreux pays, les effets de la pandémie sur l'économie et les marchés financiers à l'échelle internationale ont eu et sont susceptibles de continuer à avoir un impact défavorable significatif sur les résultats des métiers et la situation financière de la Caisse régionale Nord de France. Cet impact incluait et pourrait inclure à l'avenir : (1) une dégradation de la liquidité du Groupe Crédit Agricole (affectant son ratio de liquidité à court terme (LCR)) due à divers facteurs comprenant notamment une augmentation des tirages des clients corporate sur les lignes de crédit, (2) une baisse des revenus notamment (a) imputable à un ralentissement de la production dans certaines activités, (b) liée à une baisse des revenus de

commissions et de frais, conséquence notamment de la moindre collecte en gestion d'actifs et d'une baisse des commissions bancaires et d'assurance, et (c) liée à une baisse des revenus dans la gestion d'actifs et l'assurance, (3) une augmentation du coût du risque résultant d'une dégradation des perspectives macroéconomiques, de l'octroi de moratoires et plus généralement de la détérioration des capacités de remboursement des entreprises et des consommateurs, notamment dans la perspective de la levée de mesures de soutien dans certains pays, (4) un risque accru de dégradation des notations suite aux revues sectorielles de certaines agences de notation et suite aux revues internes des modèles de Crédit Agricole S.A. et (5) des actifs pondérés par les risques (*risk weighted assets* ou RWAs) plus élevés en raison de la détérioration des paramètres de risque, qui pourraient à leur tour affecter la situation de capital de la Caisse régionale Nord de France (et notamment son ratio de solvabilité).

Ainsi, le coût du risque pourrait continuer à être affecté en 2021 par la détérioration des capacités de remboursement des entreprises (entreprises fragiles, fraudes révélées par la crise) et des consommateurs, la dégradation des notations des contreparties dont les encours passent des "Stage 1" à "Stage 2", la sensibilité de certains secteurs, notamment :

1. liés au maintien de restrictions à la circulation ou aux rassemblements des personnes, pour ce qui concerne le transport aérien, la croisière, la restauration, le tourisme international, l'événementiel ;
2. dont le niveau de demande demeurerait durablement en dessous de la normale ou enfin ;
3. qui demeurent fragilisés par des changements structurels des habitudes de consommateurs induites par la crise sanitaire, par exemple dans les secteurs de la distribution de biens non alimentaires. En outre, le secteur de l'immobilier commercial est un secteur à surveiller, la crise sanitaire ayant accéléré les menaces préexistantes dans certains segments, tels que les centres commerciaux mis à mal par les achats en ligne et le segment des bureaux confronté à des changements structurels si les tendances de télétravail se confirment. Les secteurs regroupant les clients ayant bénéficié de PGE ou de reports d'échéances crédit, ainsi que ceux appartenant aux secteurs d'activité économiques particulièrement exposés aux conséquences de la crise ont fait l'objet d'un provisionnement additionnel en 2020 pour tenir compte de leur sensibilité accrue. Ces secteurs restent considérés par la Caisse régionale comme sensibles au 30 juin 2021. Cependant, au premier semestre 2021, les scénarios économiques, intégrant une perspective plus favorable pour 2021 par rapport à la référence utilisée au troisième trimestre 2020, ont généré un moindre provisionnement lié au scénario économique en Stage 1 et Stage 2.

Enfin, en termes de solvabilité, la crise pourrait avoir des impacts sur le ratio de CET1 de la Caisse régionale Nord de France, tels qu'un niveau de résultat conservé plus modeste et une hausse des emplois pondérés liée aux dégradations de notations. Le ratio CET1 non phasé de la Caisse régionale Nord de France s'établit à 26,3% au 30 juin 2021 versus 26,9% au 31 mars 2021, et 25% au début de la crise au 31 mars 2020. Cette évolution ne préjuge en rien du niveau qu'atteindra le ratio CET1 sur les prochains trimestres. En particulier, l'incertitude reste forte sur l'évolution du taux de chômage, l'utilisation de l'épargne accumulée, le scénario sanitaire et l'agenda du déploiement puis du retrait des mesures publiques, et, plus généralement, sur les conséquences de l'évolution de l'activité économique sur le résultat conservé, les emplois pondérés, et les décisions réglementaires.

b. Des conditions économiques et financières défavorables ont eu par le passé, et pourraient avoir à l'avenir, un impact sur la Caisse régionale Nord de France et les marchés sur lesquels elle opère

Dans l'exercice de ses activités, la Caisse régionale Nord de France est spécifiquement exposée à l'évolution des marchés financiers et à l'évolution de la conjoncture économique en France. Une détérioration des conditions économiques sur les principaux marchés sur lesquels la Caisse régionale Nord de France intervient pourrait notamment avoir une ou plusieurs des conséquences suivantes :

- un contexte économique défavorable affecterait les activités et les opérations des clients de la Caisse régionale Nord de France, ce qui pourrait réduire les revenus et accroître le taux de défaut sur les emprunts et autres créances clients ;
- une baisse des cours des titres obligataires pourrait impacter la rentabilité des activités de la Caisse régionale Nord de France ;
- les politiques macroéconomiques adoptées en réponse aux conditions économiques, réelles ou anticipées, pourraient avoir des effets imprévus, et potentiellement des conséquences sur les paramètres de marché tels que les taux d'intérêt et les taux de change, lesquels pourraient à leur tour impacter les activités de la Caisse régionale Nord de France les plus exposées au risque de marché ;
- la perception favorable de la conjoncture économique, globale ou sectorielle, pourrait favoriser la constitution de bulles spéculatives, ce qui pourrait, en conséquence, exacerber l'impact des corrections qui pourraient être opérées lorsque la conjoncture se détériorera ;
- une perturbation économique significative (à l'image de la crise financière de 2008 ou de la crise de la dette souveraine en Europe en 2011) pourrait avoir un impact significatif sur toutes les activités de la Caisse régionale Nord de France, en particulier si la perturbation était caractérisée par une absence de liquidité sur les marchés, qui rendrait difficile la cession de certaines catégories d'actifs à leur valeur de marché estimée, voire empêcherait toute cession.

À ce titre, dans un contexte de croissance globale en baisse en 2020 et de politiques monétaires très accommodantes, une détérioration supplémentaire des conditions économiques accroîtrait les difficultés et les défaillances d'entreprises et le taux de chômage pourraient repartir à la hausse, augmentant la probabilité de défaut des clients. L'accroissement de l'incertitude pourrait avoir un impact négatif fort sur la valorisation des actifs risqués, sur les devises des pays en difficulté et sur le prix des matières premières.

- Le contexte politique et géopolitique, plus conflictuel et tendu, induit une incertitude plus forte et augmente le niveau global de risque. Cela qui peut conduire, en cas de hausse de tensions ou de matérialisation de risques latents, à des mouvements de marché importants et peser sur les économies : *Brexit*, crises sociales...
- En France, peut également s'opérer une baisse de confiance sensible dans le cas d'une dégradation plus marquée du contexte social qui conduirait les ménages à moins consommer et à épargner par précaution, et les entreprises à retarder leurs investissements, ce qui serait dommageable à la croissance et à la qualité d'une dette privée qui a davantage progressé que dans le reste de l'Europe.
- Le niveau très bas des taux conduit les investisseurs, à la recherche de rendement, à s'orienter vers des actifs plus risqués et peut entraîner la formation de bulles d'actifs financiers et sur certains marchés immobiliers. Il conduit également les agents économiques privés et les États à s'endetter et les niveaux de dette sont parfois très élevés. Cela renforce les risques en cas de retournement de marché.

Il est difficile d'anticiper le repli de la conjoncture économique ou des marchés financiers, et de déterminer quels marchés seront les plus touchés. Si la conjoncture économique ou les conditions de marché en France ou ailleurs en Europe, ou les marchés financiers dans leur globalité, venaient à se

détériorer ou devenaient plus volatils de manière significative, les opérations de la Caisse régionale Nord de France pourraient être perturbées et ses activités, ses résultats et sa situation financière pourrait en conséquence subir un impact défavorable significatif.

c. La Caisse régionale Nord de France intervient dans un environnement très réglementé et les évolutions législatives et réglementaires en cours pourraient impacter de manière importante sa rentabilité ainsi que sa situation financière

La Caisse régionale Nord de France est soumise à une réglementation importante et à de nombreux régimes de surveillance dans les juridictions où elle exerce ses activités.

Cette réglementation couvre notamment, à titre d'illustration :

- les exigences réglementaires et prudentielles applicables aux établissements de crédit, en ce compris les règles prudentielles en matière d'adéquation et d'exigences minimales de fonds propres et de liquidité, de diversification des risques, de gouvernance, de restriction en terme de prises de participations et de rémunérations telles que définies notamment par le Règlement (UE) n° 575/2013 du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 concernant les exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement (tel que modifié, notamment, par le Règlement (UE) 2019/876 du Parlement européen et du Conseil du 20 mai 2019 et par le Règlement (UE) 2020/873 du Parlement européen et du Conseil du 24 juin 2020) et la directive 2013/36/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 concernant l'accès à l'activité des établissements de crédit et la surveillance prudentielle des établissements de crédit et des entreprises d'investissement telle que transposée en droit interne (telle que modifiée par la directive (UE) 2019/878 du Parlement européen et du Conseil du 20 mai 2019) ; aux termes de ces réglementations, les établissements de crédit tels que la Caisse régionale Nord de France doivent se conformer à des exigences de ratio de fonds propres minimum, de diversification des risques et de liquidité, de politique monétaire, de reporting/déclarations, ainsi qu'à des restrictions sur les investissements en participations. Au 30 juin 2021, le ratio CET1 non phasé de la Caisse régionale Nord de France atteint 26,3% et le ratio global non phasé 26,5% ;
- les règles applicables au redressement et à la résolution bancaire transposant en droit interne les dispositions de la Directive 2014/59/UE du Parlement européen et du Conseil du 15 mai 2014 établissant un cadre pour le redressement et la résolution des établissements de crédit et des entreprises d'investissement tel que modifiée notamment par la Directive (UE) 2019/879 du Parlement et du Conseil du 20 mai 2019 en ce qui concerne la capacité d'absorption des pertes et de recapitalisation des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (la "DRRB") ; notamment, la Caisse régionale Nord de France est placée sous la surveillance de la BCE à laquelle un plan de redressement du Groupe Crédit Agricole est soumis chaque année conformément à la réglementation applicable (pour plus d'informations, se référer à la section "Gestion des risques" du Document d'enregistrement unique 2020 de Crédit Agricole). En outre, la contribution de la Caisse régionale Nord de France au financement annuel du Fonds de résolution unique peut être significative. Au premier semestre 2021, la contribution de la Caisse régionale Nord de France au Fonds de résolution unique s'élève à 2,3 millions d'euros vs 3 millions d'euros au premier semestre 2020 ;
- les réglementations applicables aux instruments financiers (en ce compris les actions et autres titres émis par la Caisse régionale Nord de France), ainsi que les règles relatives à l'information financière, à la divulgation d'informations et aux abus de marché (Règlement (UE) n° 596/2014 du Parlement européen et du Conseil du 16 avril 2014 sur les abus de marché) qui accroît notamment les obligations du Groupe Crédit Agricole en matière de transparence et de reporting ;

- les politiques monétaires, de liquidité et de taux d'intérêt et autres politiques des banques centrales et des autorités de régulation ;
- les réglementations encadrant certains types de transactions et d'investissements, tels que les instruments dérivés et opérations de financement sur titres et les fonds monétaires (Règlement (UE) n° 648/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 sur les produits dérivés de gré à gré, les contreparties centrales et les référentiels centraux) ;
- les réglementations des infrastructures de marché, telles que les plateformes de négociation, les contreparties centrales, les dépositaires centraux et les systèmes de règlement-livraison de titres ;
- la législation fiscale et comptable dans les juridictions où le Groupe Crédit Agricole exerce ses activités, ainsi que les règles et procédures relatives au contrôle interne, à la gestion des risques et à la conformité.

En conséquence de certaines de ces mesures, la Caisse régionale Nord de France pourrait être contrainte de réduire la taille de certaines de ses activités afin de se conformer aux nouvelles exigences créées par ces dernières. Ces mesures pourraient également accroître les coûts de mise en conformité. En outre, certaines de ces mesures pourraient accroître de manière importante les coûts de financement de la Caisse régionale Nord de France, notamment en obligeant la Caisse régionale Nord de France à augmenter la part de son financement constituée de capital et de dettes subordonnées, dont les coûts sont plus élevés que ceux des titres de créance senior.

Le non-respect de ces réglementations pourrait avoir des conséquences importantes pour la Caisse régionale Nord de France : un niveau élevé d'intervention des autorités réglementaires ainsi que des amendes, des sanctions internationales politiques, des blâmes publics, des atteintes portées à la réputation, une suspension forcée des opérations ou, dans des cas extrêmes, le retrait de l'autorisation d'exploitation. Par ailleurs, des contraintes réglementaires pourraient limiter de manière importante la capacité de la Caisse régionale Nord de France à développer ses activités ou à poursuivre certaines de ses activités.

De surcroît, des mesures législatives et réglementaires sont entrées en vigueur ces dernières années ou pourraient être adoptées ou modifiées en vue d'introduire ou de renforcer un certain nombre de changements, dont certains permanents, dans l'environnement financier global. Même si ces nouvelles mesures visent à prévenir la survenance d'une nouvelle crise financière mondiale, elles ont modifié de manière significative, et sont susceptibles de continuer à modifier, l'environnement dans lequel la Caisse régionale Nord de France et d'autres institutions financières opèrent. À ce titre, ces mesures qui ont été ou qui pourraient être adoptées à l'avenir incluent un renforcement des exigences de fonds propres et de liquidité), des taxes sur les transactions financières, des plafonds ou taxes sur les rémunérations des salariés dépassant certains niveaux déterminés, des limites imposées aux banques commerciales concernant les types d'activités qu'elles sont autorisées à exercer (interdiction ou limitation des activités de *trading* pour compte propre, des investissements et participations dans des fonds de capital-investissement et des *hedge funds*), l'obligation de circonscrire certaines activités, des restrictions sur les types d'entités autorisées à réaliser des opérations de swap, certains types d'activités ou de produits financiers tels que les produits dérivés, la mise en place d'une procédure de dépréciation ou de conversion obligatoire de certains instruments de dette en titres de capital en cas de procédure de résolution, et plus généralement des dispositifs renforcés de redressement et de résolution, de nouvelles méthodologies de pondération des risques (notamment dans les activités d'assurance), des tests de résistance périodiques et le renforcement des pouvoirs des autorités de supervision.

- Certaines des nouvelles mesures adoptées après la crise financière devraient ainsi être modifiées, affectant la prévisibilité des régimes réglementaires auxquels la Caisse régionale Nord de France est soumise et nécessitant une mise en œuvre rapide susceptible de mobiliser d'importantes ressources au sein la Caisse régionale Nord de France. En outre, l'adoption de ces nouvelles mesures pourrait accroître les contraintes pesant sur la Caisse

régionale Nord de France et nécessiter un renforcement des actions menées par la Caisse régionale Nord de France présentées ci-dessus en réponse au contexte réglementaire existant.

- Par ailleurs, l'environnement politique global a évolué de manière défavorable pour les banques et le secteur financier, ce qui s'est traduit par une forte pression politique pesant sur les organes législatifs et réglementaires favorisant l'adoption de mesures réglementaires renforcées, bien que celles-ci puissent également impacter le financement de l'économie et d'autres activités économiques.

Étant donné l'incertitude persistante liée aux nouvelles mesures législatives et réglementaires dont l'ampleur et la portée sont largement imprévisibles, il est impossible de prévoir leur impact réel sur la Caisse régionale Nord de France, mais son impact pourrait être très important.

Par ailleurs, un certain nombre d'ajustement et de nouveautés réglementaires (ainsi que des reports quant à la date d'application de certaines règles notamment liées aux exigences prudentielles) ont été mises en place par les autorités nationales et européennes dans le contexte de la crise sanitaire liée à la COVID-19. Le caractère pérenne ou temporaire de ces ajustements et nouveautés, ainsi que l'évolution de la réglementation prise en lien avec ladite situation sanitaire, sont encore incertains, de sorte qu'il est impossible à ce stade de déterminer ou de mesurer leurs impacts réels sur la Caisse régionale Nord de France à ce stade.

2.2.5 Risques liés à la stratégie et aux opérations de la Caisse régionale Nord de France

a. La Caisse régionale Nord de France pourrait ne pas être en mesure d'atteindre les objectifs qu'elle s'est fixés

La Caisse régionale s'est fixée des objectifs commerciaux et financiers. Ces objectifs financiers ont été établis principalement à des fins de planification interne et d'affectation des ressources, et reposent sur un certain nombre d'hypothèses relatives à la conjoncture économique et à l'activité des métiers du Groupe Crédit Agricole. Ces objectifs financiers ne constituent ni des projections ni des prévisions de résultats. Les résultats actuels de la Caisse régionale Nord de France sont susceptibles de s'écarter (et pourraient s'écarter sensiblement), à plusieurs titres, de ces objectifs, notamment en raison de la réalisation d'un ou de plusieurs des facteurs de risque décrits dans la présente section.

b. Le commissionnement en assurance dommages pourrait être affecté par une dégradation élevée de la sinistralité

Une dégradation élevée de la sinistralité en assurance dommages pourrait avoir pour conséquence une réduction des commissions que la Caisse régionale Nord de France perçoit sur cette activité.

c. Des événements défavorables pourraient affecter simultanément plusieurs activités de la Caisse régionale Nord de France

Bien que les principales activités de la Caisse régionale Nord de France soient chacune soumise à des risques propres et à des cycles de marché différents, il est possible que des événements défavorables affectent simultanément plusieurs activités de la Caisse régionale Nord de France. Par exemple, une baisse des taux d'intérêts pourrait impacter simultanément la marge d'intérêt sur les prêts, le rendement et donc la commission réalisée sur les produits de gestion d'actif, assurance. Dans une telle situation, la Caisse régionale Nord de France pourrait ne pas tirer avantage de la diversification de ses activités dans les conditions escomptées. Par exemple, des conditions macroéconomiques

défavorables pourraient impacter la Caisse régionale Nord de France à plusieurs titres, en augmentant le risque de défaut dans le cadre de ses activités de prêt, en réduisant la valeur de ses portefeuilles de titres et les revenus dans ses activités générant des commissions. Lorsqu'un événement affecte défavorablement plusieurs activités, son impact sur les résultats et la situation financière de la Caisse régionale Nord de France est d'autant plus important.

d. La Caisse régionale Nord de France est exposée aux risques climatiques et environnementaux

La Caisse régionale Nord de France est directement exposée aux risques climatiques à travers ses outils d'exploitation, pour des impacts qui demeurent cependant marginaux. Les contreparties de la Caisse régionale peuvent en revanche être directement affectées par des aléas climatiques, dont les impacts peuvent être significatifs, et, de fait, indirectement, affecter la Caisse régionale Nord de France. Cela conduit à considérer les risques climatiques comme des facteurs de risques influençant les autres risques existants, notamment de crédit. À titre d'exemple, lorsque la Caisse régionale Nord de France prête à des entreprises dont les activités émettent des gaz à effet de serre, elle se retrouve exposée au risque qu'une réglementation, ou des limitations plus strictes soient imposées à son emprunteur, ce qui pourrait avoir un impact défavorable sur la qualité de crédit de ce dernier. De telles conséquences peuvent aussi naître des changements technologiques accélérant la transition vers une économie plus sobre en carbone, ou de changements de comportements des clients finaux. De la même manière, ces impacts défavorables peuvent être liés à des événements de risque physique – de type catastrophe naturelle, mais aussi changement sur le long terme des modèles climatiques (hausse des fréquences et des incidences d'événements de type sécheresse, inondation, élévation du niveau de la mer ...) – impactant négativement les contreparties de la Caisse régionale Nord de France dans l'exercice de leurs activités. Enfin, les impacts négatifs des contreparties sur d'autres facteurs environnementaux notamment de réduction/perte de biodiversité, ou usage des ressources peuvent dégrader la qualité de la contrepartie ou entraîner des risques de réputation.

Avec l'accélération des contraintes de transition pour lutter contre les changements climatiques, l'intensification des phénomènes climatiques aigus et l'enjeu de préservation des ressources, la Caisse régionale Nord de France devra adapter ses activités et la sélection de ses contreparties de manière appropriée afin d'atteindre ses objectifs stratégiques et éviter de subir des pertes.

À travers le Plan moyen terme et sa stratégie climat, le Groupe Crédit Agricole s'est engagé à sortir totalement du charbon thermique en 2030, pour les pays de l'Union européenne et de l'OCDE, et en 2040 pour le reste du monde. Des engagements complémentaires ont été pris sur le pétrole et le gaz de schiste. Enfin, le Groupe Crédit Agricole a récemment rejoint l'initiative Net Zero Banking Alliance, pour confirmer son implication dans l'accompagnement de l'économie vers un objectif de neutralité carbone en 2050, avec des jalons contraignants intermédiaires.

e. La Caisse régionale Nord de France doit maintenir des notations de crédit élevées, au risque de voir ses activités et sa rentabilité défavorablement affectées

Les notations de crédit ont un impact important sur la liquidité de la Caisse régionale Nord de France. Une dégradation importante de leurs notations pourrait avoir une incidence défavorable importante sur la liquidité et la compétitivité de la Caisse régionale, augmenter son coût de financement, limiter son accès aux marchés de capitaux, déclencher des obligations au titre du programme d'émission de *covered bonds* de la Caisse régionale Nord de France ou de stipulations contractuelles de certains contrats de *trading*, de dérivés et de couverture ou encore affecter la valeur des titres qu'elle émet sur le marché.

Le coût de financement à long terme non garanti de la Caisse régionale Nord de France auprès des investisseurs est directement lié au *spread* de crédit de Crédit Agricole S.A (correspondant au montant excédant le taux d'intérêt des titres souverains de même maturité payé aux investisseurs dans des instruments de dette) qui dépendent à leur tour dans une certaine mesure de leur notation

de crédit. Une augmentation des *spreads* de crédit peut augmenter de manière importante le coût de financement de la Caisse régionale Nord de France. Les *spreads* de crédit changent en permanence en fonction du marché et connaissent des évolutions imprévisibles et hautement volatiles. Les *spreads* de crédit sont également influencés par la perception qu'a le marché de la solvabilité de Crédit Agricole S.A et des Caisses régionales. En outre, les *spreads* de crédit peuvent être influencés par les fluctuations des coûts d'acquisition des swaps de crédit indexés sur les titres de créance de Crédit Agricole S.A, qui sont influencés à la fois par la notation de ces titres et par un certain nombre de facteurs de marché échappant au contrôle de Crédit Agricole S.A

Sur les trois agences de notations sollicitées par le Groupe Crédit Agricole, la perspective est stable selon Moody's et S&P Global Ratings, et est passée à négative selon Fitch Ratings en 2020, en raison de l'incertitude sur les retombées économiques et financières liées à la crise sanitaire. Pour rappel, les notations du Groupe Crédit Agricole selon Moody's, S&P Global Ratings et Fitch Ratings sont respectivement de Aa3, A+ et A+. La Caisse régionale bénéficie des mêmes notations S&P Global Ratings et Moody's.

f. La Caisse régionale Nord de France est confrontée à une forte concurrence

La Caisse régionale Nord de France est confrontée à une concurrence forte, sur tous les marchés des services financiers, pour tous les produits et services qu'elle offre, y compris dans le cadre de ses activités de banque de détail.

La part de marché de la Caisse régionale sur la collecte et les crédits s'élève respectivement à 19,0 % et 23,7 %.

Les marchés européens des services financiers sont matures et la demande de services financiers est, dans une certaine mesure, corrélée au développement économique global. Dans ce contexte, la concurrence repose sur de nombreux facteurs, notamment les produits et services offerts, les prix, les modalités de distribution, les services proposés aux clients, la renommée de la marque, la solidité financière perçue par le marché et la volonté d'utiliser le capital pour répondre aux besoins des clients. Le phénomène de concentration a donné naissance à un certain nombre de sociétés qui, à l'instar de la Caisse régionale Nord de France, ont la capacité d'offrir une large gamme de produits, allant de l'assurance, des prêts et dépôts aux services de courtage, de banque d'investissement et de gestion d'actifs.

En outre, de nouveaux concurrents compétitifs (y compris ceux qui utilisent des solutions technologiques innovantes), qui peuvent être soumis à une réglementation distincte ou plus souple, ou à d'autres exigences en matière de ratios prudentiels, émergent également sur le marché. Les avancées technologiques et la croissance du commerce électronique ont permis à des institutions n'étant pas des banques d'offrir des produits et services qui étaient traditionnellement des produits bancaires, et aux institutions financières et à d'autres sociétés de fournir des solutions financières électroniques, reposant sur la technologie de l'Internet, incluant la négociation électronique d'instruments financiers. Ces nouveaux entrants exercent des pressions à la baisse sur les prix des produits et services offerts par la Caisse régionale Nord de France et parviennent à conquérir des parts de marché dans un secteur historiquement stable entre les acteurs financiers traditionnels. De surcroît, de nouveaux usages, notamment de paiements et de banque au quotidien, des nouvelles devises, tels que le *bitcoin*, et de nouvelles technologies facilitant le traitement des transactions, comme la *blockchain*, transforment peu à peu le secteur et les modes de consommation des clients. Il est difficile de prédire les effets de l'émergence de ces nouvelles technologies, dont le cadre réglementaire est toujours en cours de définition, mais leur utilisation accrue pourrait redessiner le paysage concurrentiel du secteur bancaire et financier. La Caisse régionale Nord de France doit donc s'attacher à maintenir sa compétitivité en France ou sur les autres grands marchés sur lesquels elle intervient, adapter ses systèmes et renforcer son empreinte technologique pour conserver ses parts de marché et son niveau de résultats.

2.2.6 Risques liés à la structure du Groupe Crédit Agricole

a. Si l'un des membres du Réseau rencontre des difficultés financières, Crédit Agricole S.A. serait tenu de mobiliser les ressources du Réseau (en ce compris ses propres ressources) au soutien de l'entité concernée

Crédit Agricole S.A. est l'organe central du Réseau Crédit Agricole composé de Crédit Agricole S.A., des Caisses régionales et des Caisses locales, en application de l'article R. 512-18 du Code monétaire et financier, ainsi que de Crédit Agricole CIB et BforBank en tant que membres affiliés (le "Réseau").

Dans le cadre du mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier, Crédit Agricole S.A., en sa qualité d'organe central, doit prendre toutes mesures nécessaires pour garantir la liquidité et la solvabilité de chacun des établissements membres du Réseau comme de l'ensemble. Ainsi, chaque membre du Réseau bénéficie de cette solidarité financière interne et y contribue. Les dispositions générales du Code monétaire et financier ont été déclinées par des dispositifs internes qui prévoient les mesures opérationnelles à prendre dans le cadre de ce mécanisme légal de solidarité financière interne. En particulier, ceux-ci ont institué un Fonds pour risques bancaires de liquidité et de solvabilité (FRBLS) destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des membres du Réseau qui viendraient à connaître des difficultés.

Bien que Crédit Agricole S.A. n'ait pas connaissance de circonstances susceptibles d'exiger à ce jour de recourir au FRBLS pour venir au soutien d'un membre du Réseau, rien ne garantit qu'il ne sera pas nécessaire d'y faire appel à l'avenir. Dans une telle hypothèse, si les ressources du FRBLS devaient être insuffisantes, Crédit Agricole S.A., en raison de ses missions d'organe central, aura l'obligation de combler le déficit en mobilisant ses propres ressources et le cas échéant celles des autres membres du Réseau.

En raison de cette obligation, si un membre du Réseau venait à rencontrer des difficultés financières majeures, l'événement sous-jacent à ces difficultés financières pourrait alors impacter la situation financière de Crédit Agricole S.A. et celle des autres membres du Réseau ainsi appelés en soutien au titre du mécanisme de solidarité financière.

Le dispositif européen de résolution des crises bancaires a été adopté au cours de l'année 2014 par la directive (UE) 2014/59 (dite "BRRD"), transposée en droit français par l'ordonnance 2015-1024 du 20 août 2015, qui a également adapté le droit français aux dispositions du Règlement européen 806/2014 du 15 juillet 2014 ayant établi les règles et une procédure uniforme pour la résolution des établissements de crédit dans le cadre d'un mécanisme de résolution unique et d'un Fonds de résolution bancaire unique. La directive (UE) 201/879 du 20 mai 2019 dite "BRRD2" est venue modifier la BRRD et a été transposée par l'ordonnance 2020-1636 du 21 décembre 2020.

Ce dispositif, qui comprend des mesures de prévention et de résolution des crises bancaires, a pour objet de préserver la stabilité financière, d'assurer la continuité des activités, des services et des opérations des établissements dont la défaillance aurait de graves conséquences pour l'économie, de protéger les déposants, et d'éviter ou de limiter au maximum le recours au soutien financier public. Dans ce cadre, les autorités de résolutions européennes, dont le Conseil de résolution unique, ont été dotées de pouvoirs très étendus en vue de prendre toute mesure nécessaire dans le cadre de la résolution de tout ou partie d'un établissement de crédit ou du groupe auquel il appartient.

Pour les groupes bancaires coopératifs, c'est la stratégie de résolution de "point d'entrée unique élargi" (*extended SPE*) qui est privilégiée par les autorités de résolution, par laquelle l'outil de résolution serait appliqué simultanément au niveau de Crédit Agricole S.A. et des entités affiliées. À ce titre et dans l'hypothèse d'une mise en résolution du Groupe Crédit Agricole, c'est le périmètre composé de Crédit Agricole S.A. (en sa qualité d'organe central) et des entités affiliées qui serait considéré dans son ensemble comme le point d'entrée unique élargi. Compte tenu de ce qui précède

et des mécanismes de solidarité existant au sein du réseau, un membre du réseau Crédit Agricole ne peut pas être mis en résolution de manière individuelle.

Les autorités de résolution peuvent ouvrir une procédure de résolution à l'encontre d'un établissement de crédit lorsqu'elle considère que : la défaillance de l'établissement est avérée ou prévisible, il n'existe aucune perspective raisonnable qu'une autre mesure de nature privée empêche la défaillance dans des délais raisonnables, une mesure de résolution est nécessaire et une procédure de liquidation serait insuffisante pour atteindre les objectifs recherchés de la résolution ci-dessus rappelés.

Les autorités de résolution peuvent utiliser un ou plusieurs instruments de résolution, tels que décrits ci-dessous avec pour objectif de recapitaliser ou restaurer la viabilité de l'établissement. Les instruments de résolution devraient être mis en œuvre de telle manière à ce que les porteurs de titres de capital (actions, parts sociales, CCI, CCA) supportent en premier les pertes, puis les autres créanciers sous réserve qu'ils ne soient pas exclus du renflouement interne par la réglementation ou sur décision des autorités de résolution. La Loi française prévoit également une mesure de protection lorsque certains instruments ou mesures de résolution sont mis en œuvre, tel le principe selon lequel les porteurs de titres de capital et les créanciers d'un établissement en résolution ne peuvent pas supporter des pertes plus lourdes que celles qu'ils auraient subies si l'établissement avait été liquidé dans le cadre d'une procédure de liquidation judiciaire régie par le Code de commerce (principe NCWOL visé à l'article L. 613-57-I du CMF). Ainsi les investisseurs ont le droit de réclamer des indemnités si le traitement qu'ils subissent en résolution est moins favorable que le traitement qu'ils auraient subi si l'établissement avait fait l'objet d'une procédure normale d'insolvabilité.

Dans l'hypothèse où les autorités de résolution décideraient d'une mise en résolution sur le Groupe Crédit Agricole, elles procèderaient au préalable à la réduction de la valeur nominale des instruments de Fonds propres du compartiment CET1 (actions, parts sociales, CCI et CCA), instruments de Fonds propres additionnels de catégorie 1 et instruments de Fonds propres de catégorie 2, afin d'absorber les pertes puis éventuellement à la conversion en titres de capital des instruments de Fonds propres additionnels de catégorie 1 et instruments de Fonds propres de catégorie 2⁷. Ensuite, si les autorités de résolution décidaient d'utiliser l'outil de résolution qu'est le renflouement interne, elles pourraient mettre en œuvre cet outil de renflouement interne sur les instruments de dette⁸, c'est-à-dire décider de leur dépréciation totale ou partielle ou de leur conversion en capital afin également d'absorber les pertes.

Les autorités de résolution pourraient décider de mettre en œuvre de façon coordonnée, à l'égard de l'organe central et de l'ensemble des entités affiliées, des mesures de réduction de valeur ou de conversion et le cas échéant de renflouement interne. Dans ce cas, ces mesures de réduction de valeur ou de conversion et le cas échéant ces mesures de renflouement interne s'appliqueraient à toutes les entités du réseau du Crédit Agricole et ce, quelle que soit l'entité considérée et quelle que soit l'origine des pertes.

La hiérarchie des créanciers en résolution est définie par les dispositions de l'article L. 613-55-5 du CMF en vigueur à la date de mise en œuvre de la résolution.

Les détenteurs de titres de capital et les créanciers de même rang ou jouissant de droits identiques en liquidation seraient alors traités de manière égale quelle que soit l'entité du Groupe dont ils sont créanciers.

L'étendue de ce renflouement interne, qui vise aussi à recapitaliser le Groupe Crédit Agricole, s'appuie sur les besoins de fonds propres au niveau consolidé.

L'investisseur doit donc être conscient qu'il existe donc un risque significatif pour les porteurs d'actions, de parts sociales, CCI et CCA et les titulaires d'instruments de dette d'un membre du réseau de perdre tout ou partie de leur investissement en cas de mise en œuvre d'une procédure de

⁷ Articles L. 613-48 et L. 613-48-3 du CMF.

⁸ Articles L. 613-55 et L. 613-55-1 du CMF.

résolution bancaire sur le Groupe quelle que soit l'entité dont il est créancier.

Les autres outils de résolution bancaire dont disposent les autorités de résolution sont pour l'essentiel la cession totale ou partielle des activités de l'établissement à un tiers ou à un établissement relais et la séparation des actifs de cet établissement.

Ce dispositif de résolution ne remet pas en cause le mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du CMF, appliqué au réseau Crédit Agricole tel que défini par l'article R. 512-18 de ce même Code. Crédit Agricole S.A. considère qu'en pratique, ce mécanisme devrait s'exercer préalablement à toute mesure de résolution.

L'application au Groupe Crédit Agricole de la procédure de résolution suppose ainsi que le mécanisme légal de solidarité interne n'aurait pas permis de remédier à la défaillance d'une ou plusieurs entités du réseau, et donc du réseau dans son ensemble.

b. L'avantage pratique de la Garantie de 1988 émise par les Caisses régionales peut être limité par la mise en œuvre du régime de résolution qui s'appliquerait avant la liquidation

Le régime de résolution prévu par la DRRB pourrait limiter l'effet pratique de la garantie des obligations de Crédit Agricole S.A. consentie par l'ensemble des Caisses régionales, solidairement entre elles, à hauteur de leur capital, réserves et report à nouveau (la "**Garantie de 1988**").

Ce régime de résolution n'a pas d'impact sur le mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier, appliqué au Réseau, ce mécanisme devant s'exercer préalablement à toute mesure de résolution.

Cependant, l'application au Groupe Crédit Agricole des procédures de résolution pourrait limiter la survenance des conditions de mise en œuvre de la Garantie de 1988, étant précisé que ladite Garantie de 1988 ne peut être appelée que si les actifs de Crédit Agricole S.A. s'avéraient être insuffisants pour couvrir ses obligations à l'issue de sa liquidation ou dissolution. Du fait de cette limitation, les porteurs de titres obligataires et les créanciers de Crédit Agricole S.A. pourraient ne pas pouvoir bénéficier de la protection qu'offrirait cette Garantie de 1988.

2.3 Gestion des risques

L'organisation, les principes et outils de gestion et de surveillance de ces risques sont décrits de manière détaillée au sein du rapport financier 2020, dans le chapitre consacré à la gestion des risques du rapport de gestion (cf. partie 5.3).

Les principales catégories de risques auxquels la Caisse régionale est exposée sont : les risques de crédit, les risques de marché (risque de taux, de prix), les risques structurels de gestion de bilan (risque de taux d'intérêt global et risque de liquidité - la Caisse régionale n'est pas concernée par le risque de change), les risques opérationnels, les risques juridiques, ainsi que les risques de non-conformité.

Les principales évolutions constatées sur le premier semestre 2021 sont présentées ci-dessous.

2.3.1 Risques de crédit

Les principes, méthodologies et dispositif de gestion du risque de crédit sont décrits de manière détaillée au sein du rapport financier 2020 dans la partie 5.3.4. Ils n'ont pas connu d'évolution significative sur le premier semestre 2021.

I. Exposition et concentration

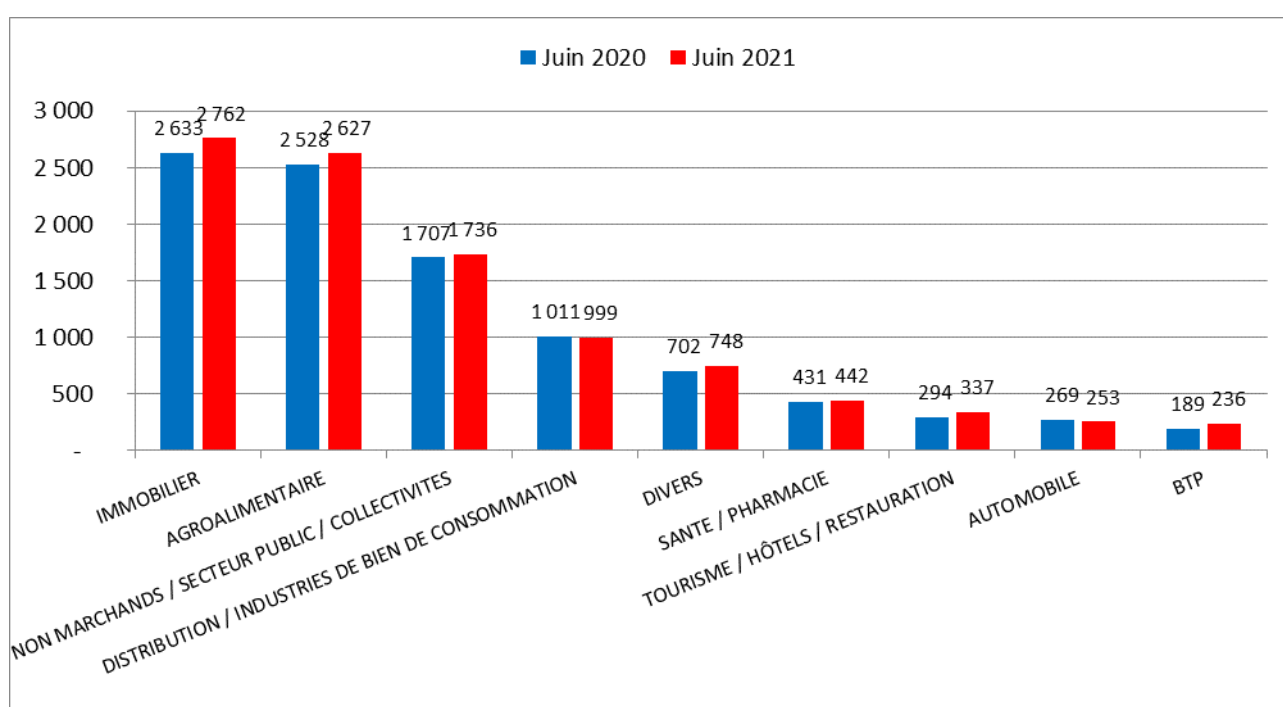
I.1. Exposition au risque de crédit

Au 30 juin 2021, le montant agrégé des valeurs comptables brutes des expositions au risque de crédit, au bilan et hors bilan, s'élève à 32,4 milliards d'euros contre 31,4 milliards d'euros au 31 décembre 2020, soit une progression de 3,5% sur la période. Le montant agrégé des corrections de valeur relatives à ces expositions est de 402 millions à fin juin contre 413 millions au 31 décembre 2020.

I.2. Concentration

Diversification du portefeuille par filière d'activité économique

Au 30 Juin 2021, la diversification par filière économique se répartit de la manière suivante :



*EAD : Exposition au moment du défaut (engagements de bilan et équivalent crédit des engagements hors bilan)
Périmètre : Banque de Détail (hors Particuliers) et Grandes Clientèles (approche activité dominante du groupe de risque)*

La hiérarchie des principales filières, couvrant 91% de notre portefeuille, n'a pas évolué sur l'année glissante.

Exposition des prêts et créances

Au 30 juin 2021, l'encours des prêts et créances dépréciés sur la clientèle (bucket 3) s'élève à 376,6 M€ contre 410,1 M€ au 31 Décembre 2020 (cf. note 3 des états financiers consolidés).

II. Coût du risque

Le coût du risque de la Caisse régionale et de ses filiales s'établit à -2,961 M€. Le détail des mouvements impactant le coût du risque est présenté en note 4.8 des états financiers consolidés.

III. Application de la norme IFRS 9

1. Evaluation du risque de crédit

Dans le contexte de crise sanitaire et économique liée à la COVID-19, le Groupe revoit régulièrement ses prévisions macro-économiques prospectives (forward looking) pour la détermination de l'estimation du risque de crédit. Pour mémoire, une première prise en compte des effets de la crise sanitaire et de ses effets macro-économiques a été déjà intégrée dès l'arrêté du deuxième trimestre 2020.

Informations sur les scénarios macroéconomiques retenus au T2- 2021 :

Le Groupe a utilisé quatre scénarios, pour le calcul des paramètres de provisionnement IFRS 9 en production sur juin 2021, avec des projections qui se présentent comme suit à l'horizon 2023.

Ces quatre scénarios intègrent des hypothèses différenciées quant aux impacts de la crise de la COVID-19 sur l'économie, fonctions du caractère plus ou moins rapide et complet du retour à la normale de la mobilité, de l'activité et de la consommation, et dépendant en grande partie des évolutions sanitaires, aujourd'hui encore incertaines. La solidité de la confiance des agents économiques est également décisive : selon les anticipations sur le plan sanitaire, économique et de l'emploi, elle conduit à des comportements d'attente et de précaution plus ou moins marqués qui déterminent en conséquence la propension des ménages à consommer l'épargne abondante accumulée durant le confinement et la capacité des entreprises à engager des investissements. L'ampleur, l'efficacité et le calendrier des mesures de soutien de relance gouvernementales ont également un impact important sur l'évolution de l'activité.

Le rebond du T3 2020, permis par le déconfinement opéré dans la plupart des pays européens, a été plus fort que prévu. En France, le PIB a rebondi de 18,5 % au T3 vs T2, après une baisse de 13,5 % au T2 vs T1. Il y a eu un deuxième confinement en novembre : son impact sur l'économie nettement moins sévère du fait de restrictions moins fortes (écoles ouvertes) et de l'adaptation de nombreux secteurs aux normes sanitaires. Ainsi, le deuxième confinement a surtout affecté la consommation tandis que l'investissement a progressé au T4. En décembre, un desserrement prudent a été réalisé avec une réouverture des commerces ; à l'issue du confinement, il y a eu la mise en place d'un couvre-feu. La baisse du PIB a été limitée : -1,4% au T4 (/ T3). En moyenne annuelle en 2020, le PIB a reculé de 8,2% sur l'année complète.

Le T1 2021 affiche des mesures restrictives renforcées, avec couvre-feu avancé, fermeture des grands centres commerciaux, reconfinements locaux à partir de mi-mars. Les mesures de soutien sont prolongées pour les secteurs très affectés. L'activité est stable, -0,1%, mais demeure en repli de 4,7% par rapport à la « normale » (niveau du T4 2019). Au T2 2021, compte tenu de la forte circulation des variants, un nouveau confinement a lieu de début avril au 19 mai, suivi d'une levée progressive des contraintes sanitaires entre mi-mai et fin juin. Les établissements de services fermés depuis octobre (restaurants, bars, salles de sport, spectacles...) rouvrent progressivement et les campagnes de vaccination montent en charge. Le PIB est prévu en légère hausse dès le T2.

Le **premier scénario** décrit une sortie de crise graduelle mais pas synchronisée, le profil de croissance dépend fortement des hypothèses sanitaires, pour lesquelles l'incertitude reste assez élevée. De plus, les évolutions sanitaires et les mesures décidées ne sont pas homogènes entre les pays européens.

Ce scénario 1 prend les hypothèses suivantes dans l'EU et en France : les mesures sanitaires restrictives mises en place fin 2020 et début 2021 dans l'ensemble de l'UE (confinements, couvre-feux, etc.) sont maintenues dans leurs grandes lignes au T2 (renforcées ou allégées en fonction des pays), du fait des risques liés aux variants ; les campagnes de vaccination montent en puissance peu à peu ; environ 50% de la population adulte de l'UE serait vaccinée fin juin ; au second semestre, la montée en charge des vaccinations et l'assouplissement des mesures sanitaires permettent un redressement graduel de l'activité. Celle-ci retrouverait son niveau « normal » d'avant-crise courant 2022.

Dans la Zone Euro, il est prévu une croissance à 4% en 2021 et 4,1% en 2022 après -6,8% en 2020. L'inflation est projetée à 1,4% en 2021 et 1% en 2022.

En France, Au T1 2021, des mesures restrictives renforcées, avec couvre-feu avancé, des fermetures des grands centres commerciaux, des reconfinements locaux à partir de mi-mars sont pris en compte. Un maintien des fermetures administratives pour bars-restaurants, salles de sport, spectacles, événementiel est également intégré. Corollaire, les mesures de soutien sont prolongées pour les secteurs très affectés. L'activité s'améliore un peu, +0,4%, mais demeure en repli de 4,5% par rapport à la « normale » (niveau du T4 2019).

Au T2 2021, compte tenu de la forte circulation des variants, de nouvelles mesures restrictives arrivent en avril, conduisant à un recul du PIB de 0,4%. Il y a une montée en charge des campagnes de vaccination. A priori 30 millions de Français seraient vaccinés fin juin dans cette projection de scénario.

Au second semestre 2021, sont constatés les effets positifs du déploiement des campagnes de vaccination. Les mesures restrictives seraient assouplies, mais pas supprimées. Il y aurait un redressement de la conjoncture, mais avec une reprise graduelle, malgré les mesures de soutien et le plan de relance, et portée par la consommation, qui retrouve son niveau normal fin 2021 avec une surconsommation possible dans certains secteurs par rapport aux niveaux d'avant-crise. D'autres secteurs resteront cependant fragilisés (aéronautique, automobile, commerce, tourisme, hôtellerie, restauration, culture, ...). L'investissement poursuivrait son rétablissement à un rythme plus modéré, faillites, hausse du chômage, maintien d'une épargne de précaution élevée des ménages. En moyenne annuelle en 2021, le PIB progresserait de 5,4%. Il s'accroîtrait de 3,6% en 2022 et retrouverait son niveau d'avant-crise au T2 2022.

Les prévisions financières seraient les suivantes dans ce scénario 1 :

Une forte remontée des taux américains en 2021 et, par contagion, des taux européens (dans une bien moindre mesure) avec un scénario de reflation dont les causes sont logées aux États-Unis : données économiques américaines plus solides que prévu, déploiement des vaccins et stimulus fiscal massif, pressions inflationnistes avérées et redoutées.

Craintes relatives à l'inflation : envolée du prix des matières premières (industrielles mais aussi agricoles ; demande essentiellement tirée par la Chine), hausse du prix du pétrole (demande en hausse et quotas de production qui ont efficacement limité l'offre), envolée des prix du fret maritime (des capacités ont été retirées du marché pendant la crise et l'offre n'a pas suivi le redémarrage de la demande).

Le scénario inflation France : au-delà de l'accélération ponctuelle (sensible et largement « technique ») anticipée en 2021, peu de chances que se mette en place un processus d'inflation auto-entretenu

via la hausse des salaires et des effets de second tour alimentant un retour durable de l'inflation et une hausse massive des taux d'intérêt.

La politique monétaire en Zone Euro irait vers un engagement explicite en faveur de taux d'intérêt faibles (et de spreads resserrés) compatibles avec des trajectoires de reprise modérée et d'inflation encore faible → accélération du rythme des achats de la BCE au titre du PEPP (Pandemic Emergency Purchase Program).

Concernant les taux d'intérêt, courbe des taux ancrée à la hausse :

États-Unis : UST 10 ans vers 1,75% fin 2021 à l'issue d'une remontée « chahutée » compte tenu des profils d'inflation (pic au T2-2021) et de croissance (pic au T3-2021). 2,15% fin 2022.

Zone euro : Bund à -0,20% fin 2021 et -0,10% fin 2022 ; OAT à 0,10% fin 2021 et 0,20% fin 2022 (tensions courant 2022 avec les élections présidentielles).

Le **deuxième scénario** implique suppose une sortie de crise sanitaire en Europe plus lente et plus poussive que dans le scénario central. De nouveaux variants virulents, combinés à des campagnes de vaccination longues et difficiles avec une efficacité réduite des vaccins face à ces variants : => assouplissement des mesures sanitaires effectif seulement au S1 2022.

Le deuxième scénario reprend des prévisions identiques à celles du premier scénario pour l'année 2020. Pour l'année 2021, il est supposé un profil assez comparable au T1-21 (déconfinement prudent), mais en revanche, une forte pression au T2 2021 et un maintien de mesures restrictives assez marquées au second semestre. La réussite des campagnes vaccinales et l'assouplissement des mesures sanitaires ne seraient vraiment effectifs qu'au premier semestre 2022.

Une poursuite de la pandémie accompagnée de mesures de soutien des Etats revues en baisse, d'un manque de visibilité et d'effets de saturation pour les ménages : tout cela conduirait à une confiance des agents très dégradée et demande intérieure très médiocre en 2021 en zone euro.

Une croissance serait toutefois assez marquée aux Etats-Unis, affectée par une situation sanitaire un peu moins favorable que dans le scénario central, mais dopée par le plan de relance.

Au niveau Zone Euro / France :

2021 : croissance positive mais nettement plus faible que dans le scénario central. Crise sanitaire encore présente au second semestre 2021 et une chute de la confiance conduiraient à une demande intérieure dégradée. Exemple France : croissance de 2,7% en France contre 5,4% en central. Ce chiffre resterait relativement élevé car avec des acquis très positifs fin 2020.

2022 : demande encore fragile au premier semestre. Un redémarrage progressif et croissance annuelle du même ordre qu'en 2021, 3,3% en France, car acquis de croissance très faible fin 2021.

Remontée du chômage et des faillites plus marquée que dans le scénario central.

Le **troisième scénario** est légèrement plus favorable que le scénario 1 et prévoit un déploiement rapide des vaccins dans l'UE, avec une montée en puissance de la production des laboratoires, un degré élevé d'acceptation par le public et un niveau élevé d'efficacité du vaccin contre les éventuelles mutations virales. Cela permettrait un retrait plus rapide des contraintes sanitaires (au cours du second semestre 2021). La confiance s'améliore rapidement. D'où un retour du PIB à son niveau d'avant-crise dès la fin 2021 et une croissance assez soutenue en 2022. De plus, les plans de

relance nationaux et européen se révèlent efficaces et permettent de renforcer le processus de reprise.

Par ailleurs, ce scénario prévoit une croissance marquée aux Etats-Unis, avec une forte efficacité du « méga » plan de relance mais sans resserrement violent des conditions financières.

Le **quatrième scénario**, le moins probable, est caractérisé par un repli de l'activité un peu plus fort en 2021 avec un choc supplémentaire en France du type réactivation des tensions sociales, blocages, grèves.

En France, dans ce scénario, la demande intérieure fléchirait nettement au 1^{er} semestre 2021. Il y aurait une circulation persistante du virus. Les mesures de soutien de l'État ne seraient pas renouvelées en 2021, et enfin une hausse du chômage et des faillites seraient constatées.

Avec une absence de visibilité et à des capacités excédentaires : il y aurait une nette révision en baisse de l'investissement. Les ménages resteraient très prudents avec peu d'achats importants. Il y aurait également une réactivation des tensions sociales, un gel du programme de réformes. Enfin, au niveau Etat, il y a une dégradation du rating d'un cran.

Dans ce scénario, en France, la reprise graduelle serait différée courant 2021, avec un niveau tendanciel d'activité grevé par une hausse plus forte du chômage (12,5 % en 2021 après 10 % en 2020). Le PIB connaîtrait un recul marqué au premier semestre 2021. En moyenne annuelle, il serait en hausse modérée, 1,9%, soit un décrochement prononcé par rapport à une hausse prévue de 5,4% en 2021 en scénario central. Fin 2022, le PIB resterait inférieur d'environ 4% au niveau « normal » atteint en 2019.

A relever, les mesures de soutien ont été prises en compte dans les projections IFRS 9 : le processus de projection des paramètres centraux de risque a été révisé dès 2020 afin de mieux refléter l'impact des dispositifs gouvernementaux dans les projections IFRS 9. Cette révision a eu pour conséquence d'atténuer la soudaineté de l'intensité de la crise, ainsi que la force de la relance et de la diffuser sur une période plus longue (trois ans).

Les variables portant sur le niveau des taux d'intérêt et plus généralement toutes les variables liées aux marchés de capitaux, n'ont pas été modifiées car leurs prévisions intègrent déjà structurellement les effets des politiques de soutien.

Afin de prendre en compte des spécificités locales (géographiques et/ou liées à certaines activités/métiers), des compléments sectoriels sont établis au niveau local (forward looking local) par certaines entités du Groupe, pouvant ainsi compléter les scénarios macroéconomiques définis en central.

À fin juin 2021, en intégrant les forward looking locaux, les provisions Stage 1 / Stage 2 d'une part (provisionnement des actifs clientèles sains) et des provisions Stage 3 d'autre part (provisionnement pour risques avérés) ont représenté respectivement 45% et 55% des stocks de couverture sur le périmètre Crédit Agricole Nord de France.

À fin juin 2021, les dotations nettes de reprises de provisions Stage 1 / Stage 2 ont représenté 360% du coût du risque semestriel de Crédit Agricole Nord de France contre -260% pour la part du risque avéré Bucket 3 et autres provisions.

Analyse de sensibilité des provisions IFRS 9 (ECL Stages 1 et 2)

Le scénario 1 a été pondéré à 60 % pour le calcul des ECL IFRS du T2-2021. À titre d'exemple, sur la base de données au 31 mars 2021, la baisse de 10 points de la pondération du scénario 1 dans les calculs au T2-2021 au profit du scénario 2, plus défavorable, entraînerait une hausse du stock de ECL au titre du forward looking central de l'ordre de 0.5 % pour Crédit Agricole S.A. Toutefois, une telle évolution de pondération n'aurait pas nécessairement d'incidence significative en raison d'ajustements au titre du forward looking local qui pourrait en atténuer l'effet.

Critères retenus dans l'appréciation d'une disparition de dégradation significative du risque de crédit

Ils sont symétriques à ceux déterminant l'entrée dans le stage 2. Dans le cas où celle-ci a été déclenchée par une restructuration pour difficulté financière, la disparition de la dégradation significative implique l'application d'une période probatoire suivant les modalités décrites dans les annexes aux états financiers (cf. états financiers à fin 2020 § 5.3.4) décrivant les conditions de sortie d'une situation de restructuration pour cause de difficultés financières.

2. Evolution des ECL

L'évolution de la structure des encours et des ECL sur l'exercice est détaillée dans la partie 3.1 des comptes consolidés au 30 juin 2021.

Les commentaires ci-dessous portent sur le périmètre des actifs financiers au coût amorti (prêts et créances sur la clientèle) qui représente 97% des corrections de valeurs pour pertes.

Structure des encours

L'exposition en bucket 1 augmente de 3,6 % sur le 1er semestre 2021 traduisant ainsi, à la fois, la dynamique de production et la bonne tenue du niveau de risque. Corrélativement, l'exposition en bucket 2 est en baisse de - 13,5 % et en poids relatif de 58 points de base.

En synthèse, les provisions IFRS 9 (crédits et titres) s'élèvent à :

- 87 M€ au niveau du FLC contre 89,5 M€ au 31 Décembre 2020
 - 102,3 M€ au niveau du FLL contre 89,2 M€ au 31 Décembre 2020
- Soit un total de 189,3 M€ contre 178,7 M€ au 31 Décembre 2020 (+ 5.9 %)

2.3.2 Risques de marché

Les principes, méthodologies et dispositif de gestion du risque de marché sont décrits de manière détaillée au sein du rapport financier 2020 dans la partie 5.3.5. L'organisation du dispositif de contrôle des risques de marché ainsi que les méthodologies de mesure des expositions n'ont pas subi d'évolution majeure au cours du premier semestre 2021.

I. Stress scenarii

L'impact en stress scenario Groupe au 30 juin 2021 s'élève à 36 M€.

II. Credit Value Adjustment (CVA)

Le montant total d'exposition au risque d'ajustement de l'évaluation de crédit au 30 juin 2021 est de 49,2 M€ pour la Caisse régionale Nord de France.

III. Risque Action

Au 30 juin 2021, les titres, dont la performance est indexée sur des indices actions et des paniers d'action, ainsi que les parts d'OPCVM actions, sont valorisés en juste valeur par résultat pour 1 M€.

La Caisse régionale ne détient pas de portefeuille de trading.

2.3.3 Gestion du bilan

Le dispositif d'encadrement et de suivi de la gestion du bilan est décrit au sein du rapport financier 2020 dans la partie 5.3.6. Il n'a pas connu d'évolution significative sur le premier semestre 2021.

I. Risque de taux d'intérêt global

Le résultat de la mesure en gap au 30 juin 2021 est le suivant :

	A1 glissante	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Gap synthétique en EUR	594	301	135	-454	-267	-46	270	658	409	-96

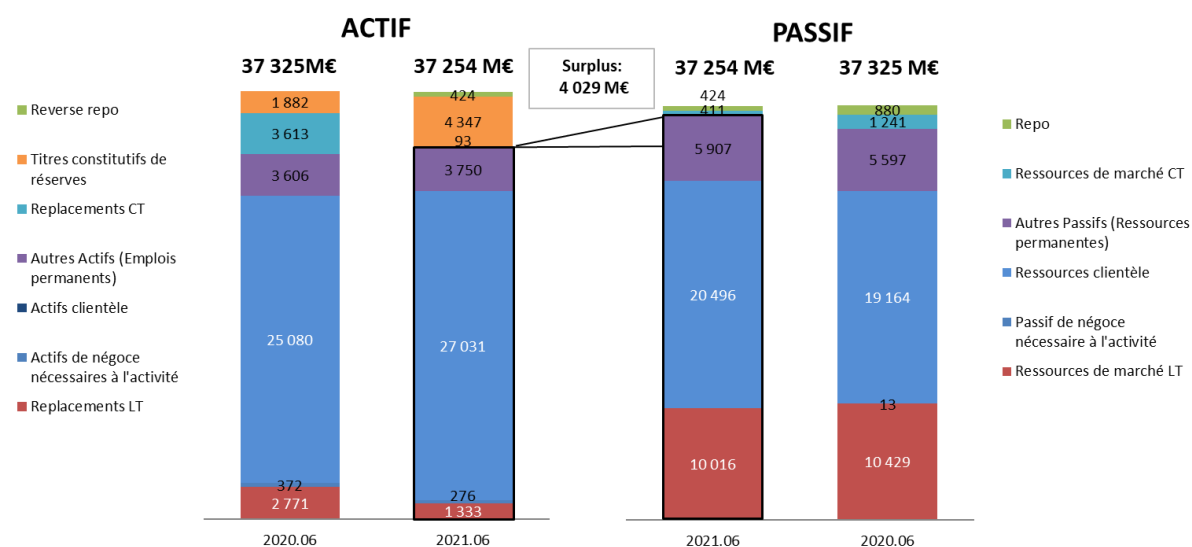
Conventionnellement : un chiffre positif (négatif) représente un risque à la baisse (hausse) des taux sur l'année considérée.

Au 30 juin 2021, l'impact défavorable en VAN sur les 30 prochaines années pour un choc de taux de +/- 200 bps et un choc inflation de +100 bps s'établit à -43,77 M€.

Le résultat de la mesure du test Outlier au 31 mars 2021 est de -266 M€.

II. Risque de liquidité

Evolution du bilan de liquidité



Le bilan de liquidité est élaboré à partir des comptes en normes françaises de la Caisse régionale et du FCT CA Habitat.

L'excédent, appelé "position en ressources stables", s'élève à 4.029 milliards d'euros au 30 juin 2021 en forte progression suite à la réception par la Caisse Régionale des enveloppes de TLTRO III. Le ratio des ressources stables sur emplois stables s'établit à 114,1% au 30 juin 2021.

Les replacements long terme ont baissé de 1.6 milliards d'euros sur le semestre et les ressources de marché long terme ont baissé de 586 M€ sur la même période.

Réserves de liquidité

Les réserves de liquidité après décote atteignent 7 515 millions d'euros au 30 juin 2021.

Elles comprennent :

- 3 047 millions d'euros de créances mobilisables auprès de la Banque Centrale
- 2 961 millions d'euros de dépôts auprès des Banques centrales ;
- un portefeuille de titres liquéfiables sur le marché d'un montant de 963 millions d'euros après décote.

Ratio de liquidité

Le Ratio Liquidity Coverage Ratio (LCR) calculé sur la base des moyennes sur 12 mois glissants des composantes du ratio LCR s'élève à 160,43% au 30 juin 2021.

Le résultat du calcul de la moyenne, sur les douze derniers mois glissants, des douze LCR mensuels réglementaires est de 159,27%.

2.3.4 Risques opérationnels

Les dispositifs de gestion et de surveillance des risques opérationnels sont décrits au sein du rapport financier 2020 dans le chapitre 5.3.7. Ils n'ont pas connu d'évolution significative sur le premier semestre 2021.

I. Expositions

Le coût du risque opérationnel pur, suivi en date de comptabilisation, s'établit à -1 902 K€ au 30 juin 2021, contre - 1 179 K€ au 31 décembre 2020 compte tenu du poids des reprises sur provisions sur plusieurs dossiers de litiges favorables à la Caisse régionale.

Le coût brut du risque opérationnel frontière crédit est en baisse à 966K€ vs 1 996K€ au 31/12/2020 et représente 0,35% du PNB global.

II. Assurance et couverture des risques

Au-delà des assurances pour compte propre couvrant les principaux risques opérationnels auxquels elle est soumise, la Caisse régionale Nord de France est assurée depuis le 1er Janvier 2020 pour le risque cyber en cas d'attaque malveillante sur son système d'information.

2.3.5 Risques juridiques

Les risques juridiques en cours au 30 juin 2021 susceptibles d'avoir une influence négative sur le patrimoine de la Caisse régionale Nord de France ont fait l'objet de provisions qui correspondent à la meilleure estimation par la Direction générale sur la base des informations dont elle dispose. Elles sont mentionnées note 6.9 des états financiers consolidés.

Par ailleurs, comme indiqué dans son communiqué du 10 mai 2017, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord de France a été assignée par des porteurs de CCI en vue d'obtenir le rachat de leurs titres. Cette action est initiée par l'Association de défense des actionnaires minoritaires (ADAM). La partie adverse a évalué sa demande à 197,2 M€. Le Tribunal Judiciaire de Grande Instance d'Amiens dans sa décision du 21 avril 2021 a rejeté la demande de ces porteurs et les a condamnés solidairement aux dépens ainsi qu'à l'indemnisation de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Nord de France. Cette décision correspond à l'analyse faite par la Caisse régionale sur l'absence de fondement de cette action. Elle a toutefois fait l'objet d'appel de la part de la partie adverse.

2.3.6 Risques de non-conformité

La prévention et le contrôle des risques de non-conformité sont traités au sein du rapport financier annuel 2020 en partie 5.3.9.

3. Comptes consolidés

COMPTES CONSOLIDES INTERMEDIAIRES RESUMES **AU 30 JUIN 2021**

(Ayant fait l'objet d'un examen limité)

Examinés par le Conseil d'administration de Crédit Agricole mutuel Nord de France en date du 30
juillet 2021

SOMMAIRE

CADRE GENERAL.....	67
<i>PRESENTATION JURIDIQUE DE L'ENTITE</i>	<i>67</i>
ETATS FINANCIERS CONSOLIDES	68
<i>COMPTE DE RESULTAT</i>	<i>68</i>
<i>RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES</i>	<i>69</i>
<i>BILAN ACTIF</i>	<i>70</i>
<i>BILAN PASSIF</i>	<i>71</i>
<i>TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES.....</i>	<i>72</i>
<i>TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE.....</i>	<i>75</i>
NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES INTERMEDIAIRES RESUMES.....	77
1. <i>PRINCIPES ET METHODES APPLICABLES DANS LE GROUPE, JUGEMENTS ET ESTIMATIONS UTILISEES.....</i>	<i>77</i>
2. <i>PRINCIPALES OPERATIONS DE STRUCTURE ET EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE LA PERIODE</i>	<i>81</i>
3. <i>RISQUE DE CREDIT</i>	<i>83</i>
3.1 <i>Variation des valeurs comptables et des corrections de valeur pour pertes sur la période..</i>	<i>83</i>
3.2 <i>Concentrations du risque de crédit</i>	<i>92</i>
4. <i>NOTES RELATIVES AU RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES....</i>	<i>102</i>
4.1 <i>Produits et charges d'intérêts</i>	<i>102</i>
4.2 <i>Produits et charges de commissions</i>	<i>103</i>
4.3 <i>Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat.....</i>	<i>103</i>
4.4 <i>Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres</i>	<i>104</i>
4.5 <i>Produits (charges) nets des autres activités</i>	<i>104</i>
4.6 <i>Charges générales d'exploitation</i>	<i>105</i>
4.7 <i>Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles</i>	<i>105</i>
4.8 <i>Coût du risque.....</i>	<i>106</i>
4.9 <i>Gains ou pertes nets sur autres actifs</i>	<i>107</i>
4.10 <i>Impôts.....</i>	<i>107</i>
4.11 <i>Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</i>	<i>109</i>
5. <i>INFORMATIONS SECTORIELLES.....</i>	<i>112</i>
6. <i>NOTES RELATIVES AU BILAN.....</i>	<i>113</i>
6.1 <i>Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat.....</i>	<i>113</i>
6.2 <i>Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres</i>	<i>116</i>
6.3 <i>Actifs financiers au coût amorti.....</i>	<i>118</i>
6.4 <i>Expositions au risque souverain</i>	<i>119</i>
6.5 <i>Passifs financiers au coût amorti</i>	<i>121</i>
6.6 <i>Immeubles de placement</i>	<i>123</i>
6.7 <i>Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)</i>	<i>123</i>
6.8 <i>Ecarts d'acquisition.....</i>	<i>124</i>
6.9 <i>Provisions.....</i>	<i>124</i>
6.10 <i>Dettes subordonnées.....</i>	<i>125</i>
6.11 <i>Capitaux propres.....</i>	<i>125</i>
7. <i>ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES</i>	<i>127</i>
8. <i>RECLASSEMENTS D'INSTRUMENTS FINANCIERS.....</i>	<i>130</i>
9. <i>JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS</i>	<i>130</i>
9.1 <i>Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût amorti</i>	<i>130</i>
9.2 <i>Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur</i>	<i>133</i>
10. <i>PARTIES LIEES</i>	<i>140</i>
11. <i>PERIMETRE DE CONSOLIDATION AU 30 JUIN 2021</i>	<i>141</i>
12. <i>ÉVENEMENTS POSTERIEURS AU 30 JUIN 2021.....</i>	<i>142</i>

Les comptes consolidés sont constitués du cadre général, des états financiers consolidés et des notes annexes aux états financiers

CADRE GENERAL

PRESENTATION JURIDIQUE DE L'ENTITE

La société tête de groupe est le Crédit Agricole mutuel Nord de France, société coopérative à capital variable, dont le siège social est à Lille – 10 avenue Foch, immatriculée au RCS de Lille sous le numéro 440 676 559.

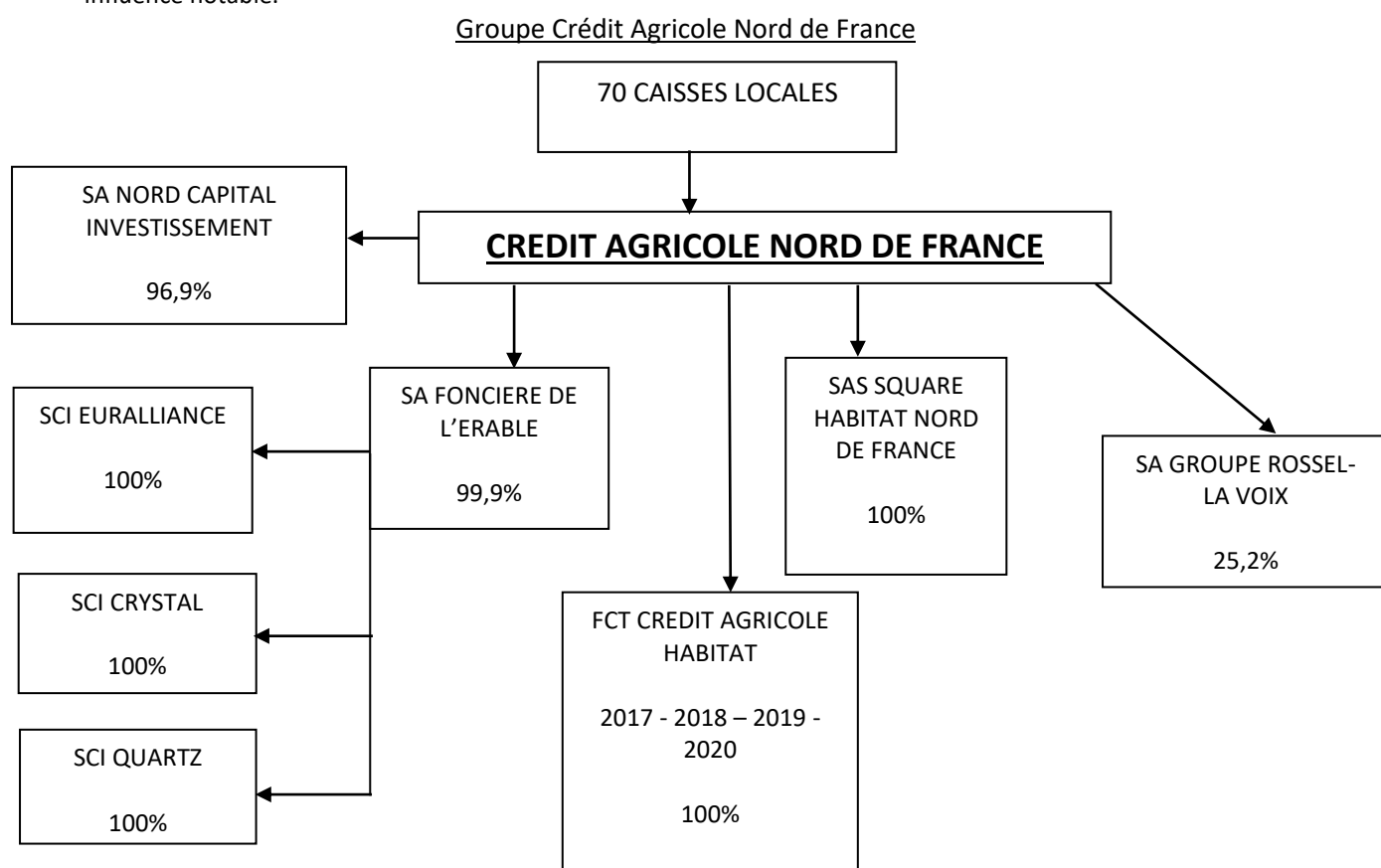
Le groupe Crédit Agricole Nord de France est une composante du groupe Crédit Agricole.

Le Crédit Agricole Nord de France émet des certificats coopératifs d'investissement qui sont cotés sur l'Euronext Paris.

De par la loi bancaire, le Crédit Agricole Nord de France est un établissement de crédit avec les compétences bancaires et commerciales que cela entraîne. Il est soumis à la réglementation bancaire et est régi par le Code Monétaire et Financier et la loi bancaire du 24 janvier 1984 relative au contrôle et à l'activité des établissements de crédit.

Sont rattachées au Crédit Agricole Nord de France, 70 Caisses locales qui constituent des unités distinctes avec une vie juridique propre. Les états financiers consolidés, selon la méthode de l'entité consolidante, incluent les comptes de la Caisse régionale, les comptes des 70 Caisses locales et ceux de ses principales filiales (FCT Crédit Agricole Habitat 2017 – 2018 – 2019 - 2020, SA Nord Capital Investissement, SCI Euralliance, SCI Crystal, SCI Quartz, SAS Square Habitat Nord de France, SA Foncière de l'Érable et SA Groupe Rossel-La Voix).

Ces sociétés sont consolidées dans les comptes de la Caisse régionale selon la méthode d'intégration globale pour les entités sous contrôle exclusif et selon la méthode de la mise en équivalence pour les entités sous influence notable.



ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

COMPTE DE RESULTAT

(en milliers d'euros)	Notes	30/06/2021	31/12/2020	30/06/2020
Intérêts et produits assimilés	4.1	261 571	522 175	265 017
Intérêts et charges assimilées	4.1	-105 338	-233 566	-126 255
Commissions (produits)	4.2	150 406	288 931	145 734
Commissions (charges)	4.2	-36 769	-58 691	-27 641
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	4.3	9 507	10 976	-5 456
<i>Gains ou pertes nets sur actifs/passifs de transaction</i>		-3 881	7 973	-1 288
<i>Gains ou pertes nets sur autres actifs/passifs à la juste valeur par résultat</i>		13 388	3 003	-4 168
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	4.4	38 497	15 212	2 781
<i>Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables</i>				
<i>Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes)</i>		38 497	15 212	2 781
Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti				
Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers au coût amorti en actifs financiers à la juste valeur par résultat				
Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres en actifs financiers à la juste valeur par résultat				
Produits des autres activités	4.5	27 796	61 921	26 750
Charges des autres activités	4.5	-5 279	-9 577	-4 238
Produit net bancaire		340 391	597 381	276 692
Charges générales d'exploitation	4.6	-204 504	-373 935	-182 079
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	4.7	-10 312	-22 024	-10 461
Résultat brut d'exploitation		125 575	201 422	84 152
Coût du risque	4.8	-2 961	-51 211	-41 043
Résultat d'exploitation		122 614	150 211	43 109
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence		-12 840	175	832
Gains ou pertes nets sur autres actifs	4.9	-30	-6 194	-385
Variations de valeur des écarts d'acquisition				
Résultat avant impôt		109 744	144 192	43 556
Impôts sur les bénéfices		-21 859	-41 208	-16 899
Résultat net d'impôts des activités abandonnées				
Résultat net		87 885	102 984	26 657
Participations ne donnant pas le contrôle		154	1 884	-123
Résultat net part du Groupe		87 731	101 100	26 780

RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>Notes</i>	30/06/2021	31/12/2020	30/06/2020
Résultat net		87 885	102 984	26 657
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	4.11	2 346	-1 776	
Gains et pertes sur passifs financiers attribuables aux variations du risque de crédit propre (1)	4.11		-289	-94
Gains et pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (1)	4.11	149 577	-119 819	-158 697
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	4.11	151 923	-121 884	-158 791
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	4.11			
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	4.11	-5 241	5 372	4 861
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	4.11			
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées	4.11			
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	4.11	146 682	-116 512	-153 930
Gains et pertes sur écarts de conversion	4.11			
Gains et pertes sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	4.11	-1 463	-948	128
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	4.11			
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	4.11	-1 463	-948	128
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	4.11			
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	4.11	378	244	-34
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	4.11			
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées	4.11			
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	4.11	-1 085	-704	94
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres	4.11	145 597	-117 216	-153 836
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		233 482	-14 232	-127 179
Dont part du Groupe		233 328	-16 116	-127 056
Dont participations ne donnant pas le contrôle		154	1 884	-123
(1) Montant du transfert en réserves d'éléments non recyclables	4.11	3 121	384	

BILAN ACTIF

(en milliers d'euros)	Notes	30/06/2021	31/12/2020
Caisse, banques centrales		118 005	105 381
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	6.1-6.4	639 919	749 092
<i>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</i>		48 201	59 481
<i>Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat</i>		591 718	689 611
Instruments dérivés de couverture		3 219	600
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	3-6.2-6.4	2 592 106	2 503 911
<i>Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables</i>		403 778	467 803
<i>Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables</i>		2 188 328	2 036 108
Actifs financiers au coût amorti	3-6.3-6.4	31 671 504	29 866 718
<i>Prêts et créances sur les établissements de crédit</i>		4 073 991	3 008 145
<i>Prêts et créances sur la clientèle</i>		27 043 909	26 302 254
<i>Titres de dettes</i>		553 604	556 319
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		149 798	217 625
Actifs d'impôts courants et différés		94 789	48 421
Comptes de régularisation et actifs divers		573 160	794 071
Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées			
Participation aux bénéfices différée			
Participation dans les entreprises mises en équivalence		33 745	46 472
Immeubles de placement	6.6	122 082	111 465
Immobilisations corporelles	6.7	194 707	196 120
Immobilisations incorporelles	6.7	9 297	9 240
Ecarts d'acquisition	6.8	1 605	
Total de l'Actif		36 203 936	34 649 116

BILAN PASSIF

(en milliers d'euros)	Notes	30/06/2021	31/12/2020
Banques centrales			
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	6.1	52 619	66 235
<i>Passifs financiers détenus à des fins de transaction</i>		52 619	66 235
<i>Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</i>			
Instruments dérivés de couverture		245 771	330 430
Passifs financiers au coût amorti	6.5	30 377 220	29 019 703
<i>Dettes envers les établissements de crédit</i>		20 344 250	18 894 654
<i>Dettes envers la clientèle</i>		9 877 372	9 461 261
<i>Dettes représentées par un titre</i>		155 598	663 788
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		19	814
Passifs d'impôts courants et différés		33 039	10 347
Comptes de régularisation et passifs divers		580 948	451 829
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées			
Provisions techniques des contrats d'assurance			
Provisions	6.9	105 840	111 251
Dettes subordonnées	6.10		104 359
Total dettes		31 395 456	30 094 968

Capitaux propres		4 808 480	4 554 148
Capitaux propres part du Groupe		4 803 889	4 548 377
Capital et réserves liées		1 129 561	1 062 769
Réserves consolidées		3 151 882	3 095 390
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		434 715	289 118
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur activités abandonnées			
Résultat de l'exercice		87 731	101 100
Participations ne donnant pas le contrôle		4 591	5 771
Total du passif		36 203 936	34 649 116

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Part du Groupe								Participations ne donnant pas le contrôle					Capitaux propres consolidés		
	Capital et réserves liées				Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				Résultat net	Capitaux propres	Capital réserves liées et résultat	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			Capitaux propres	
	Capital	Primes et réserves consolidées liées au capital (1)	Elimination des titres autodétenus	Autres instruments de capitaux propres	Total Capital et réserves consolidées	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables			Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres
<i>(en milliers d'euros)</i>																
Capitaux propres au 1er janvier 2020 Publié	558 715	3 559 961	-15 616		4 103 060	4 656	401 678	406 334		4 509 394	3 721	1 149		1 149	4 870	4 514 264
Impacts nouvelles normes (2)																
Capitaux propres au 1er janvier 2020	558 715	3 559 961	-15 616		4 103 060	4 656	401 678	406 334		4 509 394	3 721	1 149		1 149	4 920	4 514 264
Augmentation de capital	46 017				46 017					46 017						46 017
Variation des titres autodétenus			-749		-749					-749						-749
Emissions / remboursements d'instruments de capitaux propres																
Rémunération des émissions d'instruments de capitaux propres du 1er semestre 2020																
Dividendes versés au 1er semestre 2020		-39 677			-39 677					-39 677	-251			-251		-39 928
Effet des acquisitions / cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle		709			709					709	-708			-708		1
Mouvements liés aux paiements en actions																
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	46 017	-38 968	-749		6 300					6 300	-959			-959		5 341
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres						94	-153 930	-153 836		-153 836						-153 836
<i>Dont gains et pertes sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables transférés en réserves</i>																
<i>Dont gains et pertes sur variation du risque de crédit propre transférés en réserves</i>																
Quote-part dans les variations de capitaux propres hors résultat des entreprises mises en équivalence		-154			-154					-154						-154
Résultat du 1er semestre 2020									26 780	26 780	-123			-123		26 657
Autres variations		-4			-4					-4						-4
Capitaux propres au 30 juin 2020	604 732	3 520 835	-16 365		4 109 202	4 750	247 748	252 498	26 780	4 388 480	2 639	1 149		1 149	3 788	4 392 268
Augmentation de capital	49 528				49 528					49 528						49 528
Variation des titres autodétenus			153		153					153						153
Emissions / remboursements d'instruments de capitaux propres																
Rémunération des émissions d'instruments de capitaux propres du 2nd semestre 2020																
Dividendes versés au 2nd semestre 2020		-1			-1					-1						-1
Effet des acquisitions / cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle		-15 079			-15 079					-15 079	-24			-24		-15 103
Mouvements liés aux paiements en actions		819			819					819						819
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	49 528	-14 261	153		35 420					35 420	-24			-24		35 396
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		-384			-384	-798	37 418	36 620		36 236						36 236
<i>Dont gains et pertes sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables transférés en réserves</i>		-384			-384		384	384								
<i>Dont gains et pertes sur variation du risque de crédit propre transférés en réserves</i>																
Quote-part dans les variations de capitaux propres hors résultat des entreprises mises en équivalence		14 874			14 874					14 874						14 874
Résultat du 2nd semestre 2020									74 320	74 320	2 007			2 007		76 327
Autres variations		-953			-953					-953						-953
Capitaux propres au 31 décembre 2020	654 260	3 520 111	-16 212		4 158 159	3 952	285 166	289 118	101 100	4 548 377	4 622	1 149		1 149	5 771	4 554 148
Affectation du résultat 2020		101 100			101 100				-101 100							
Capitaux propres au 1er janvier 2021	654 260	3 621 211	-16 212		4 259 259	3 952	285 166	289 118		4 548 377	4 622	1 149		1 149	5 771	4 554 148
Impacts nouvelles normes (3)																
Capitaux propres au 1er janvier 2021 retraité	654 260	3 621 211	-16 212		4 259 259	3 952	285 166	289 118		4 548 377	4 622	1 149		1 149	5 771	4 554 148
Augmentation de capital	66 755				66 755					66 755						66 755
Variation des titres autodétenus			37		37					37						37
Emissions / remboursements d'instruments de capitaux propres																
Rémunération des émissions d'instruments de capitaux propres du 1er semestre 2021																
Dividendes versés au 1er semestre 2021 (4)		-41 588			-41 588					-41 588	-1 334			-1 334		-42 922
Effet des acquisitions / cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle																
Mouvements liés aux paiements en actions																

Se référer au glossaire au chapitre 5 pour la définition des termes techniques

Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	66 755	-41 588	37		25 204					25 204	-1 334				-1 334	23 870
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		-3 121			-3 121	-1 085	146 682	145 597		142 476						142 476
<i>Dont gains et pertes sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables transférés en réserves</i>		-3 121			-3 121		3 121	3 121								
<i>Dont gains et pertes sur variation du risque de crédit propre transférés en réserves</i>																
Quote-part dans les variations de capitaux propres hors résultat des entreprises mises en équivalence		113			113					113						113
Résultat du 1er semestre 2021								87 731		87 731	154				154	87 885
Autres variations		-12			-12					-12						-12
Capitaux propres au 30 juin 2021	721 015	3 576 603	-16 175		4 281 443	2 867	431 848	434 715	87 731	4 803 889	3 442	1 149		1 149	4 591	4 808 480

(1) Réserves consolidées avant élimination des titres d'autocontrôle

(2) [Impact capitaux propres des normes d'application rétrospective]

(3) [Impact capitaux propres des normes d'application prospective]

(4) [Le cas échéant, si les dividendes n'ont pas encore été versés au 30 juin 2021, indiquer « Dividendes approuvés par l'AG en attente de versement »]

Les capitaux propres, part du Groupe, s'élèvent à 4,80 milliards d'euros au 30 juin 2021 contre 4,55 milliards au 31 décembre 2020. Leur évolution (hors impact IFRS9) résulte principalement des mouvements opposés suivants :

- augmentation de capital des Caisses Locales (66,76 millions d'euros), résultat du 1^{er} semestre 2020 (87,73 millions d'euros) et écarts de réévaluation (142,48 millions d'euros),
- distribution des dividendes de l'exercice 2020 (34,10 millions d'euros par la Caisse régionale Nord de France et 7,49 millions d'euros par les Caisses Locales).

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	30/06/2021	31/12/2020	30/06/2020
Résultat avant impôt		109 744	144 192	43 556
Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles		10 312	21 744	10 460
Dépréciations des écarts d'acquisition et des autres immobilisations				
Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions		5 540	48 428	39 891
Quote-part de résultat liée aux entreprises mises en équivalence		12 840	-175	-832
Résultat net des activités d'investissement		-60	6 148	385
Résultat net des activités de financement		535	5 443	2 513
Autres mouvements		50 581	1 427	43 381
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôt et des autres ajustements		79 748	83 015	95 798
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit		1 606 063	1 842 746	2 011 700
Flux liés aux opérations avec la clientèle		-341 288	-522 542	269 476
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers		-350 626	-361 565	14 134
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers		295 500	-158 446	36 068
Dividendes reçus des entreprises mises en équivalence				
Impôts versés		-50 395	-84 338	-22 824
Variation nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles		1 159 254	715 855	2 308 554
Flux provenant des activités abandonnées				
Total Flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle (A)		1 348 746	943 062	2 447 908
Flux liés aux participations (1)		-2 426	91 935	-2 163
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles		-11 263	-18 973	-6 584
Flux provenant des activités abandonnées				
Total Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement (B)		-13 689	72 962	-8 747
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires (2)		23 855	55 620	38 594
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement (3)		-110 730	45 505	51 490
Flux provenant des activités abandonnées				
Total Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement (C)		-86 875	101 125	90 084
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)				
AUGMENTATION/(DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE (A + B + C + D)		1 248 182	1 117 149	2 529 245
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture		2 063 324	966 743	966 743
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *		105 381	119 427	119 427
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **		1 957 943	847 316	847 316
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture		3 311 506	2 063 324	3 495 988
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *		118 005	105 381	109 924
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **		3 193 501	1 957 943	3 386 064
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE ET DES EQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		1 248 182	1 096 581	2 529 245

* Composé du solde net du poste "Caisse, banques centrales", hors intérêts courus (y compris trésorerie des entités reclassées en activités abandonnées)

** Composé du solde des postes "Comptes ordinaires débiteurs non douteux" et "Comptes et prêts au jour le jour non douteux" tels que détaillés en note 6.3 et des postes "Comptes ordinaires créditeurs" et "Comptes et emprunts au jour le jour" tels que détaillés en note 6.5 (hors intérêts courus) ;

(1) Cette ligne recense les effets nets sur la trésorerie des acquisitions et des cessions de titres de participation. Pour le 1^{er} semestre 2021, l'impact net sur la trésorerie du groupe est dû notamment :

- à l'acquisition par Square Habitat Nord de France d'une agence immobilière pour un montant de 0,73 million d'euros,
- à la participation par le Crédit Agricole Nord de France, à l'augmentation de capital de la société Sacam Avenir pour 7,86 millions d'euros, libérée pour 1,97 million d'euros (dont 0,86 million d'euros libéré par capitalisation d'avance),
- à la libération :
 - du solde de l'augmentation de capital de la SAS Fireca Expérimentations, réalisée en 2019, pour 0,24 million d'euros,
 - de 0,52 million d'euros de l'augmentation de capital de Sacam Fireca, réalisée en 2019.

(2) Le flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires comprend notamment :

- le paiement :
 - des intérêts aux parts sociales aux sociétaires à hauteur de 10,18 millions d'euros,
 - des dividendes CCI aux détenteurs de CCI pour un montant de 16,39 millions d'euros,
 - des dividendes CCA à Crédit Agricole SA pour un montant de 2,12 millions d'euros et à SACAM Mutualisation pour un montant de 12,90 millions d'euros.
- la souscription de parts sociales pour un montant de 66,75 millions d'euros dans les Caisses Locales.

(3) Ces autres flux concernent notamment :

- le remboursement du BMTN Radian de Janvier 2011 pour un montant de 100 millions d'euros,
- les amortissements liés à la titrisation FCT Crédit Agricole Habitat 2017, 2018 et 2020 pour un montant de 3,13 millions d'euros,
- le règlement des dettes rattachées et charges d'intérêts liées aux dettes subordonnées pour un montant de 4,70 millions d'euros,
- le remboursement de la dette locative (norme IFRS16) pour un montant de 2,70 millions d'euros.

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES

RESUMES

1. Principes et Méthodes applicables dans le Groupe, jugements et estimations utilisées

Les comptes consolidés intermédiaires résumés de Crédit Agricole Nord de France au 30 juin 2021 ont été préparés et sont présentés en conformité avec la norme IAS 34 relative à l'information financière intermédiaire, qui définit le contenu minimum de l'information, et qui identifie les principes de comptabilisation et d'évaluation devant être appliqués à un rapport financier intermédiaire.

Les normes et interprétations utilisées pour la préparation des comptes consolidés intermédiaires résumés sont identiques à celles utilisées par Crédit Agricole Nord de France pour l'élaboration des comptes consolidés au 31 décembre 2020 établis, en application du règlement CE n°1606/2002, conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC telles qu'adoptées par l'Union européenne (version dite « *carve out* »), en utilisant donc certaines dérogations dans l'application de la norme IAS 39 pour la comptabilité de macro-couverture.

Elles ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 30 juin 2021 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2021.

Celles-ci portent sur :

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de 1ère application : exercices ouverts à compter du	Applicable dans le Groupe
Amendement à IFRS 9, IAS 39, IFRS 7, IFRS 4 et IFRS 16 Réforme des taux d'intérêt de référence – Phase 2	1 ^{er} janvier 2021 (1)	Oui
Amendement à IFRS 4 Report facultatif de l'application de la norme IFRS 9 pour les entités qui exercent principalement des activités d'assurance, y compris les entités du secteur de l'assurance appartenant à un conglomérat financier au 1 ^{er} janvier 2023	1 ^{er} janvier 2021	Non

(1) Le Groupe a décidé d'appliquer de manière anticipée l'amendement à IFRS 9, IAS 39, IFRS 7, IFRS 4 et IFRS 16 sur la réforme des taux d'intérêt de référence – Phase 2 dès le 1^{er} janvier 2021.

Réformes des indices de référence

Les réformes des indices de référence sont entrées en 2021 dans une phase d'accélération cadencée par les jalons de place définis par les groupes de travail sur les taux alternatifs et par les autorités. L'annonce du 5 mars d'IBA – l'administrateur du LIBOR – a confirmé le jalon important de fin 2021 pour l'arrêt de la publication ou la non représentativité des LIBOR, sauf sur les tenors les plus utilisés du LIBOR USD. Ainsi, pour le flux de nouveaux contrats, selon les devises et les classes d'actifs, l'ensemble des acteurs doit progressivement arrêter d'utiliser les indices LIBOR dans le courant de l'année 2021 et au plus tard ne pourra plus les utiliser après fin 2021.

Le remplacement des LIBOR par des taux calculés sur la base de RFR est le scénario privilégié. Pour certaines activités, l'utilisation d'un RFR à terme prédéterminé dit « *forward looking* » en début de

période d'intérêt sera la seule solution, mais dans de nombreux cas l'utilisation d'un taux post-déterminé sera privilégiée et fortement encouragée par les autorités. Les modalités de transition se précisant, les développements des systèmes d'information étant pour certains livrés, la liquidité des marchés RFR se développant progressivement, enfin les dates butoir de fin 2021 approchant rapidement, les renégociations proactives de contrats commencent et tendent à s'intensifier.

Le secteur privé reste en première ligne de ces transitions. Toutefois les annonces récentes au Royaume-Uni et aux Etats-Unis ainsi que la révision de la BMR en Europe – qui donne le pouvoir à la Commission Européenne de désigner un taux de remplacement en cas de disparition d'un indice systémique – renforcent la perspective de possibles dispositions législatives pour accompagner les transitions des contrats impossibles à renégocier avant la disparition des LIBOR. Néanmoins, toujours en l'absence d'une définition ex-ante de périmètres de contrats qui pourraient bénéficier de tels supports, les plans de transition proactive sont déclenchés ou sont en voie d'être déclenchés sauf pour les contrats dont l'impossibilité à les renégocier est avérée. De surcroît, les transitions proactives par anticipation restent vivement encouragées par certaines autorités, telle que l'autorité britannique (FCA : *Financial Conduct Authority*).

Spécifiquement pour le périmètre des contrats dérivés et par extension aux contrats de Repo et prêts / emprunts de titres, le protocole ISDA – en vigueur depuis le 25/01/2021 – permet d'intégrer automatiquement aux contrats existants les nouvelles clauses de repli ou « *fallbacks* ». Ce protocole est de nature à simplifier la transition des contrats dérivés entre les parties qui y auront adhéré (plus de 14 200 au 30/06/2021).

Il est anticipé que ce protocole permette de basculer la majeure partie des encours de contrats dérivés vers les indices alternatifs. Pour les autres instruments non dérivés, un tel dispositif n'existe pas et de très nombreuses renégociations bilatérales ou multilatérales avec les parties aux contrats seront nécessaires.

Au travers du projet Benchmarks, le groupe Crédit Agricole continue à piloter les transitions des indices de référence en intégrant les préconisations des groupes de travail nationaux et les jalons définis par les autorités, en premier lieu par la FCA. Ainsi, le projet vise à s'inscrire dans les standards définis par les travaux de place. Le calendrier du projet de transition s'articule autour des phases d'adoption et d'offres de taux alternatifs et des dates d'arrêt formel de l'utilisation des indices dont la disparition est annoncée. Les plans de transition finalisés par entité du groupe Crédit Agricole, intégrant les dernières conclusions des groupes de travail et associations de marché et le cas échéant les précisions relatives aux possibles interventions des autorités, sont activés selon des calendriers spécifiques à chaque entité.

S'agissant de la transition de l'EONIA vers l'€STR (au plus tard le 3 janvier 2022 lors de l'activation des clauses de *fallback* à la disparition de l'EONIA), les travaux sont toujours en cours. Les chambres de compensation ont déjà basculé la rémunération du collatéral de l'EONIA vers l'€STR. Les flux référençant l'€STR augmentent très progressivement. Par ailleurs, l'EURIBOR – comme tout indice de référence – est susceptible de voir sa méthodologie évoluer de nouveau ou d'être à terme remplacé. Toutefois, le scénario de remplacement de l'EURIBOR, n'est pas envisagé à ce stade.

En l'état, la liste des principaux indices de référence utilisés à l'échelle du groupe Crédit Agricole et/ou définis comme critiques par l'ESMA ou systémiques, qui sont concernés par une transition certaine ou potentielle est la suivante :

- L'EONIA qui disparaîtra le 3 janvier 2022 ;

- Les LIBOR EUR, CHF, JPY, GBP et USD dont la cessation de la publication interviendra ou la non représentativité sera prononcée fin 2021 ou fin juin 2023 pour la plupart des tenors du LIBOR USD ;
- L'EURIBOR, WIBOR, STIBOR, dont la disparition est possible mais n'est pas anticipée à ce stade.

L'EURIBOR, les LIBOR (notamment USD) et l'EONIA représentent – par ordre décroissant – les expositions les plus importantes du Groupe aux indices de référence.

Outre la préparation et la mise en œuvre du remplacement des indices de référence qui disparaissent ou deviennent non représentatifs et la mise en conformité avec la réglementation BMR, les travaux du projet visent également à identifier et gérer les risques inhérents aux transitions des indices de référence, notamment sur les volets financiers, opérationnels et protection des clients.

Afin que les relations de couvertures comptables affectées par cette réforme des indices de référence puissent se poursuivre malgré les incertitudes sur le calendrier et les modalités de transition entre les indices de taux actuels et les nouveaux indices, l'IASB a publié des amendements à IAS 39, IFRS 9 et IFRS 7 en septembre 2019 qui ont été adoptés par l'Union européenne le 15 janvier 2020. Le Groupe appliquera ces amendements tant que les incertitudes sur le devenir des indices auront des conséquences sur les montants et les échéances des flux d'intérêt et considère, à ce titre, que tous ses contrats de couverture, principalement ceux liés à l'EONIA, l'EURIBOR et les taux LIBOR (USD, GBP, CHF, JPY), peuvent en bénéficier au 30 juin 2021.

Au 30 juin 2021, le recensement des instruments de couverture impactés par la réforme et sur lesquels subsistent des incertitudes fait apparaître un montant nominal de 9,30 milliards d'euros.

D'autres amendements, publiés par l'IASB en août 2020, complètent ceux publiés en 2019 et se concentrent sur les conséquences comptables du remplacement des anciens taux d'intérêt de référence par d'autres taux de référence à la suite des réformes.

Ces modifications, dites « Phase 2 », concernent principalement les modifications des flux de trésorerie contractuels. Elles permettent aux entités de ne pas décomptabiliser ou ajuster la valeur comptable des instruments financiers pour tenir compte des changements requis par la réforme, mais plutôt de mettre à jour le taux d'intérêt effectif pour refléter le changement du taux de référence alternatif.

En ce qui concerne la comptabilité de couverture, les entités n'auront pas à déqualifier leurs relations de couverture lorsqu'elles procèdent aux changements requis par la réforme.

Au 30 juin 2021, la ventilation par indice de référence significatif des instruments basés sur les anciens taux de référence et qui doivent transiter vers les nouveaux taux avant leur maturité est la suivante :

<i>En milliers d'euros</i>	EONIA	EURIBOR	LIBOR USD	LIBOR GBP	LIBOR JPY	LIBOR CHF	LIBOR EUR	WIBOR	STIBOR
Total des actifs financiers hors dérivés	202 446	88 334	2 162	92		2 514			
Total des passifs financiers hors dérivés		12 899 796	55 568	6 202	17 166	1 006			
Total des notionnels des dérivés	1 788	13 578							

S'agissant des expositions portant sur l'indice EONIA, les encours reportés sont ceux dont la date d'échéance est ultérieure au 3 janvier 2022, date de transition.

S'agissant des expositions portant sur le LIBOR EUR, CHF, JPY et GBP, les encours reportés sont ceux dont la date d'échéance est ultérieure au 31/12/2021.

S'agissant des expositions portant sur le LIBOR USD, les encours reportés sont ceux dont la date d'échéance est ultérieure au 30/06/2023, la très grande majorité des encours étant concentrée sur les tenors disparaissant le 30 juin 2023 (JJ, 1 mois, 3 mois, 6 mois et 12 mois).

S'agissant des instruments financiers non dérivés, les expositions correspondent aux nominaux des titres et au capital restant dû des instruments amortissables.

Normes et interprétations non encore adoptées par l'Union européenne au 30 juin 2021

Les normes et interprétations publiées par l'IASB au 30 juin 2021 mais non encore adoptées par l'Union européenne ne sont pas applicables par le Groupe. Elles n'entreront en vigueur d'une manière obligatoire qu'à partir de la date prévue par l'Union européenne et ne sont donc pas appliquées par le Groupe au 30 juin 2021.

Cela concerne en particulier la norme IFRS 17.

La norme IFRS 17 Contrats d'assurance publiée en mai 2017 remplacera la norme IFRS 4. Elle sera applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2023 sous réserve de son adoption par l'Union européenne.

La norme IFRS 17 définit de nouveaux principes en matière de valorisation, de comptabilisation des passifs des contrats d'assurance et d'appréciation de leur profitabilité, ainsi qu'en matière de présentation. De 2017 à 2020, un cadrage du projet de mise en œuvre a été réalisé afin d'identifier les enjeux et les impacts de la norme pour les filiales assurance du Groupe. Les travaux d'analyse et de préparation de mise en œuvre se poursuivent en 2021.

Les comptes consolidés intermédiaires résumés sont destinés à actualiser les informations fournies dans les comptes consolidés au 31 décembre 2020 de Crédit Agricole Nord de France et doivent être lus en complément de ces derniers. Aussi, seules les informations les plus significatives sur l'évolution de la situation financière et des performances de Crédit Agricole Nord de France sont mentionnées dans ces comptes semestriels.

Par ailleurs, de par leur nature, les évaluations nécessaires à l'établissement des comptes consolidés exigent la formulation d'hypothèses et comportent des risques et des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur. Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations réalisées pour les instruments financiers évalués à

leur juste valeur, les participations non consolidées, la valorisation des entreprises mises en équivalence, les régimes de retraites et autres avantages sociaux futurs, les dépréciations de créances irrécouvrables, les provisions, la dépréciation des écarts d'acquisition et les actifs d'impôts différés.

2. Principales opérations de structure et événements significatifs de la période

Conformément à IFRS 3, la juste valeur provisoire des actifs et passifs acquis peut être ajustée afin de refléter les informations nouvelles obtenues à propos des faits et des circonstances qui prévalaient à la date d'acquisition pendant la période d'évaluation qui ne doit pas excéder un an à compter de la date d'acquisition. Par conséquent les écarts d'acquisition présentés dans ce paragraphe peuvent faire l'objet d'ajustements ultérieurs dans ce délai.

Le périmètre de consolidation et ses évolutions au 30 juin 2021 sont présentés de façon détaillée à la fin des notes annexes en note 11 Périmètre de consolidation au 30 juin 2021.

➤ **Crise sanitaire liée à la COVID-19**

Dans le contexte crise sanitaire liée à la COVID-19, le groupe Crédit Agricole s'est mobilisé pour faire face à cette situation inédite. Afin d'accompagner ses clients dont l'activité serait impactée par la crise liée au Coronavirus, le Groupe a participé activement aux mesures de soutien à l'économie.

Prêts Garantis par l'Etat (PGE)

Dans le cadre de la crise sanitaire liée à la COVID-19, le groupe Crédit Agricole a proposé à compter du 25 mars 2020 à tous ses clients entrepreneurs, quelle que soit leur taille et leur statut (exploitants agricoles, professionnels, commerçants, artisans, entreprises, ...), en complément des mesures déjà annoncées (report d'échéances, procédures accélérées d'examen des dossiers, etc.), de recourir au dispositif massif et inédit de Prêts Garantis par l'État.

Ces financements prennent la forme d'un prêt sur 12 mois, avec la faculté pour l'emprunteur de l'amortir sur une période supplémentaire de 1 à 5 ans.

Sur cette période supplémentaire, le prêt pourra avoir durant la phase d'amortissement, une nouvelle période d'un an au cours de laquelle seuls les intérêts et le coût de la garantie d'Etat seront payés.

La durée totale du prêt ne pourra pas excéder 6 ans.

L'offre Groupe pour la première année se présente sous la forme d'un prêt à taux zéro ; seul le coût de la garantie est refacturé (via une commission payée par le client) conformément aux conditions d'éligibilité définies par l'Etat pour bénéficier de la garantie.

Ces prêts peuvent atteindre jusqu'à 3 mois de chiffre d'affaires, permettant ainsi aux entrepreneurs d'avoir accès au financement nécessaire pour traverser la période actuelle très perturbée.

Ces prêts appartiennent à un modèle de gestion « Collecte » et satisfont au test des caractéristiques contractuelles. Ils sont donc enregistrés au coût amorti.

Au 30 juin 2021, le solde des encours de prêts garantis par l'Etat octroyés à la clientèle par Crédit Agricole Nord de France s'élève à 658 883 milliers d'euros.

Risque de crédit

Conformément à la communication de l'IASB du 27 mars 2020 relative à la comptabilisation des pertes de crédit attendues en application de la norme IFRS 9 sur les instruments financiers dans les circonstances exceptionnelles actuelles, il a été rappelé l'importance de l'exercice du jugement dans l'application des principes d'IFRS 9 du risque de crédit et le classement des instruments financiers qui en résulte.

Le calcul du montant des pertes attendues doit s'effectuer en prenant en considération les circonstances spécifiques et les mesures de soutien mises en œuvre par les pouvoirs publics.

Dans le contexte de crise sanitaire liée à la COVID-19, le Groupe a aussi revu ses prévisions macro-économiques prospectives (forward looking) pour la détermination de l'estimation du risque de crédit.

➤ **Garantie spécifique apportée par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. (Switch)**

Crédit Agricole S.A. a démantelé le 1^{er} mars 2021 15% complémentaires du mécanisme de garantie « Switch » mis en place entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A.

Le mécanisme de garantie « Switch » correspond à un transfert vers les Caisses régionales d'une partie des exigences prudentielles s'appliquant à Crédit Agricole S.A. au titre de ses activités d'assurances contre une rémunération fixe des Caisses régionales.

Pour la Caisse régionale Crédit Agricole Nord de France, cette opération s'est traduite par une baisse des engagements donnés de 52,75 millions d'euros et une baisse du dépôt de garantie apporté à Crédit Agricole S.A de 17,86 millions d'euros.

➤ **Participation dans les entreprises mises en équivalence**

Conformément aux standards de place, une décote de minorité de 20% a été appliquée de manière prudente à la valorisation du 31 décembre 2020 de la participation Groupe Rossel - La Voix. Cette valorisation a été déterminée en projetant l'excédent brut d'exploitation (EBE) sur un horizon de 6 ans et en tenant compte de la trésorerie, du patrimoine et du niveau d'endettement du Groupe Rossel – La Voix.

3. Risque de crédit

3.1 Variation des valeurs comptables et des corrections de valeur pour pertes sur la période

(Cf. chapitre "Facteurs de risque – Risques de crédit")

Variation des valeurs comptables et des corrections de valeur pour pertes sur la période

Les corrections de valeur pour pertes correspondent aux dépréciations sur actifs et aux provisions sur engagement hors bilan comptabilisées en résultat net (Coût du risque) au titre du risque de crédit.

Les tableaux suivants présentent un rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture des corrections de valeur pour perte comptabilisées en Coût du risque et des valeurs comptables associées, par catégorie comptable et type d'instruments.

Actifs financiers au coût amorti : Titres de dettes

	Actifs sains				Actifs dépréciés (Bucket 3)		Total		
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)						
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Valeur nette comptable (a) + (b)
<i>(en milliers d'euros)</i>									
Au 31 décembre 2020	556 366	-47					556 366	-47	556 319
Transferts d'actifs en cours de vie d'un bucket à l'autre									
Transferts de Bucket 1 vers Bucket 2									
Retour de Bucket 2 vers Bucket 1									
Transferts vers Bucket 3 (1)									
Retour de Bucket 3 vers Bucket 2 / Bucket 1									
Total après transferts	556 366	-47					556 366	-47	556 319
Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes	-2 580	-147					-2 580	-147	
Nouvelle production : achat, octroi, origination,... (2)	242 377	-141					242 377	-141	
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	-244 957	1					-244 957	1	
Passages à perte									
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières									
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période		-7						-7	
Changements dans le modèle / méthodologie									
Variations de périmètre									
Autres									
Total	553 786	-194					553 786	-194	553 592
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) (3)	12						12		
Au 30 juin 2021	553 798	-194					553 798	-194	553 604
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution									

(1) Les transferts vers le Bucket 3 correspondent à des encours classés initialement en Bucket 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Bucket 3, ou en Bucket 2 puis en Bucket 3.

(2) Les originations en Bucket 2 peuvent inclure des encours originés en Bucket 1 reclassés en Bucket 2 au cours de la période.

(3) Inclut les variations des réévaluations de juste valeur des instruments micro-couverts, les variations relatives à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes), les variations relatives à la désactualisation des décotes constatées sur crédits restructurées (reprise en PNB sur la maturité résiduelle de l'actif)

Se référer au glossaire au chapitre 5 pour la définition des termes techniques

Actifs financiers au coût amorti : Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes au Crédit Agricole)

	Actifs sains				Actifs dépréciés (Bucket 3)		Total		
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Valeur nette comptable (a) + (b)
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes					
<i>(en milliers d'euros)</i>									
Au 31 décembre 2020	20 420				54	-54	20 474	-54	20 420
Transferts d'actifs en cours de vie d'un bucket à l'autre									
Transferts de Bucket 1 vers Bucket 2									
Retour de Bucket 2 vers Bucket 1									
Transferts vers Bucket 3 (1)									
Retour de Bucket 3 vers Bucket 2 / Bucket 1									
Total après transferts	20 420				54	-54	20 474	-54	20 420
Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes	181						181		
Nouvelle production : achat, octroi, origination,... (2)									
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...									
Passages à perte									
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières									
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période									
Changements dans le modèle / méthodologie									
Variations de périmètre	181						181		
Autres									
Total	20 601				54	-54	20 655	-54	20 601
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) (3)	417 640						417 640		
Au 30 juin 2021	438 241				54	-54	438 295	-54	438 241
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution									

(1) Les transferts vers le Bucket 3 correspondent à des encours classés initialement en Bucket 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Bucket 3, ou en Bucket 2 puis en Bucket 3

(2) Les originations en Bucket 2 peuvent inclure des encours originés en Bucket 1 reclassés en Bucket 2 au cours de la période.

(3) Inclut les variations des réévaluations de juste valeur des instruments micro-couverts, les variations relatives à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes), les variations relatives à la désactualisation des décotes constatées sur crédits restructurées (reprise en PNB sur la maturité résiduelle de l'actif), les variations des créances rattachées

Actifs financiers au coût amorti : Prêts et créances sur la clientèle

	Actifs sains				Actifs dépréciés (Bucket 3)		Total		
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Valeur nette comptable (a) + (b)
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes					
<i>(en milliers d'euros)</i>									
Au 31 décembre 2020	24 833 067	-47 714	1 449 562	-114 741	410 100	-228 020	26 692 729	-390 475	26 302 254
Transferts d'actifs en cours de vie d'un bucket à l'autre	-30 957	-13 433	10 216	9 916	20 741	-4 923		-8 440	
Transferts de Bucket 1 vers Bucket 2	-595 219	2 712	595 219	-11 432				-8 720	
Retour de Bucket 2 vers Bucket 1	564 039	-16 159	-564 039	18 797				2 638	
Transferts vers Bucket 3 (1)	-7 188	39	-29 406	2 904	36 594	-7 697		-4 754	
Retour de Bucket 3 vers Bucket 2 / Bucket 1	7 411	-25	8 442	-353	-15 853	2 774		2 396	
Total après transferts	24 802 110	-61 147	1 459 778	-104 825	430 841	-232 943	26 692 729	-398 915	26 293 814
Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes	857 458	7 470	-53 347	-12 031	-58 073	23 548	746 038	18 987	
Nouvelle production : achat, octroi, origination.... (2)	3 090 896	-10 051	114 133	-17 453			3 205 029	-27 504	
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	-2 231 231	5 732	-167 463	9 568	-42 397	16 981	-2 441 091	32 281	
Passages à perte					-15 676	12 486	-15 676	12 486	
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	-223		-17			253	-240	253	
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période		11 789		-4 146		-7 449		194	
Changements dans le modèle / méthodologie									
Variations de périmètre	-1 124						-1 124		
Autres	-860					1 277	-860	1 277	
Total	25 659 568	-53 677	1 406 431	-116 856	372 768	-209 395	27 438 767	-379 928	27 058 839
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) (3)	-17 450		-1 314		3 834		-14 930		
Au 30 juin 2021 (4)	25 642 118	-53 677	1 405 117	-116 856	376 602	-209 395	27 423 837	-379 928	27 043 909
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution									

(1) Les transferts vers le Bucket 3 correspondent à des encours classés initialement en Bucket 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Bucket 3, ou en Bucket 2 puis en Bucket 3.

(2) Les originations en Bucket 2 peuvent inclure des encours originés en Bucket 1 reclassés en Bucket 2 au cours de la période.

(3) Inclut les variations des réévaluations de juste valeur des instruments micro-couverts, les variations relatives à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes), les variations relatives à la désactualisation des décotes constatées sur crédits restructurés (reprise en PNB sur la maturité résiduelle de l'actif), les variations des créances rattachées

(4) Au 30 juin 2021, le montant des prêts garantis par l'Etat (PGE) accordés à la clientèle par le Crédit Agricole Nord de France dans le cadre des mesures de soutien à l'économie suite à la crise sanitaire liée à la COVID-19 s'élève à 658 883 milliers d'euros.

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres : Titres de dettes

	Actifs sains				Actifs dépréciés (Bucket 3)		Total	
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes
	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes				
<i>(en milliers d'euros)</i>								
Au 31 décembre 2020	467 803	-47					467 803	-47
Transferts d'actifs en cours de vie d'un bucket à l'autre								
Transferts de Bucket 1 vers Bucket 2								
Retour de Bucket 2 vers Bucket 1								
Transferts vers Bucket 3 (1)								
Retour de Bucket 3 vers Bucket 2 / Bucket 1								
Total après transferts	467 803	-47					467 803	-47
Variations des valeurs comptables et des corrections de valeur pour pertes	-64 024	-137					-64 024	-137
Réévaluation de juste valeur sur la période	-1 483						-1 483	
Nouvelle production : achat, octroi, origination,... (2)	80 768	-119					80 768	-119
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	-143 309	1					-143 309	1
Passages à perte								
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières								
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période		-19						-19
Changements dans le modèle / méthodologie								
Variations de périmètre								
Autres								
Total	403 779	-184					403 779	-184
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) (3)								
Au 30 juin 2021	403 779	-184					403 779	-184
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution								

(1) Les transferts vers le Bucket 3 correspondent à des encours classés initialement en Bucket 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Bucket 3, ou en Bucket 2 puis en Bucket 3.

(2) Les originations en Bucket 2 peuvent inclure des encours originés en Bucket 1 reclassés en Bucket 2 au cours de la période.

(3) Inclut les impacts relatifs à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes)

La valeur comptable de l'actif au Bilan est définie comme étant la juste valeur.

Se référer au glossaire au chapitre 5 pour la définition des termes techniques

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres : Prêts et créances sur les établissements de crédit

	Actifs sains				Actifs dépréciés (Bucket 3)		Total	
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes
	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes				
<i>(en milliers d'euros)</i>								
Au 31 décembre 2020								
Transferts d'actifs en cours de vie d'un bucket à l'autre								
Transferts de Bucket 1 vers Bucket 2								
Retour de Bucket 2 vers Bucket 1								
Transferts vers Bucket 3 (1)								
Retour de Bucket 3 vers Bucket 2 / Bucket 1								
Total après transferts								
Variations des valeurs comptables et des corrections de valeur pour pertes								
Réévaluation de juste valeur sur la période								
Nouvelle production : achat, octroi, origination,... (2)								
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...								
Passages à perte								
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières								
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période								
Changements dans le modèle / méthodologie								
Variations de périmètre								
Autres								
Total								
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) (3)								
Au 30 juin 2021								
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution								

(1) Les transferts vers le Bucket 3 correspondent à des encours classés initialement en Bucket 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Bucket 3, ou en Bucket 2 puis en Bucket 3.

(2) Les originations en Bucket 2 peuvent inclure des encours originés en Bucket 1 reclassés en Bucket 2 au cours de la période.

(3) Inclut les impacts relatifs à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes)

La valeur comptable de l'actif au Bilan est définie comme étant la juste valeur.

Se référer au glossaire au chapitre 5 pour la définition des termes techniques

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres : Prêts et créances sur la clientèle

	Actifs sains				Actifs dépréciés (Bucket 3)		Total	
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes
	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes				
<i>(en milliers d'euros)</i>								
Au 31 décembre 2020								
Transferts d'actifs en cours de vie d'un bucket à l'autre								
Transferts de Bucket 1 vers Bucket 2								
Retour de Bucket 2 vers Bucket 1								
Transferts vers Bucket 3 (1)								
Retour de Bucket 3 vers Bucket 2 / Bucket 1								
Total après transferts								
Variations des valeurs comptables et des corrections de valeur pour pertes								
Réévaluation de juste valeur sur la période								
Nouvelle production : achat, octroi, origination,... (2)								
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...								
Passages à perte								
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières								
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période								
Changements dans le modèle / méthodologie								
Variations de périmètre								
Autres								
Total								
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) (3)								
Au 30 juin 2021								
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution								

(1) Les transferts vers le Bucket 3 correspondent à des encours classés initialement en Bucket 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Bucket 3, ou en Bucket 2 puis en Bucket 3.

(2) Les originations en Bucket 2 peuvent inclure des encours originés en Bucket 1 reclassés en Bucket 2 au cours de la période.

(3) Inclut les impacts relatifs à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes)

La valeur comptable de l'actif au Bilan est définie comme étant la juste valeur.

Se référer au glossaire au chapitre 5 pour la définition des termes techniques

Engagements de financement (hors opérations internes au Crédit Agricole)

	Engagements sains				Engagements provisionnés (Bucket 3)		Total		
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)		Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Montant net de l'engagement (a) + (b)
	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes					
<i>(en milliers d'euros)</i>									
Au 31 décembre 2020	2 494 999	-5 106	52 366	-5 825	12 823	-1 588	2 560 188	-12 519	2 547 669
Transferts d'engagements en cours de vie d'un bucket à l'autre	-3 595	-443	3 595	687				244	
Transferts de Bucket 1 vers Bucket 2	-12 749	44	12 749	-176				-132	
Retour de Bucket 2 vers Bucket 1	9 154	-487	-9 154	863				376	
Transferts vers Bucket 3 (1)									
Retour de Bucket 3 vers Bucket 2 / Bucket 1									
Total après transferts	2 491 404	-5 549	55 961	-5 138	12 823	-1 588	2 560 188	-12 275	2 547 913
Variations des montants de l'engagement et des corrections de valeur pour pertes	-10 810	-589	-13 189	-547	-6 164	1 588	-30 163	452	
Nouveaux engagements donnés (2)	1 124 273	-3 147	27 639	-3 859			1 151 912	-7 006	
Extinction des engagements	-1 135 160	2 147	-40 641	4 400	-7 616	1 588	-1 183 417	8 135	
Passages à perte					-1		-1		
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières									
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période		411		-1 088				-677	
Changements dans le modèle / méthodologie									
Variations de périmètre									
Autres	77		-187		1 453		1 343		
Au 30 juin 2021	2 480 594	-6 138	42 772	-5 685	6 659		2 530 025	-11 823	2 518 202

(1) Les transferts vers le Bucket 3 correspondent à des engagements classés initialement en Bucket 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Bucket 3, ou en Bucket 2 puis en Bucket 3.

(2) Les nouveaux engagements donnés en Bucket 2 peuvent inclure des engagements originés en Bucket 1 reclassés en Bucket 2 au cours de la période.

Engagements de garantie (hors opérations internes au Crédit Agricole)

	Engagements sains				Engagements provisionnés (Bucket 3)		Total		
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)		Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Montant net de l'engagement (a) + (b)
	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes					
<i>(en milliers d'euros)</i>									
Au 31 décembre 2020	986 934	-1 578	36 595	-3 585	4 472	-4 405	1 028 001	-9 568	1 018 433
Transferts d'engagements en cours de vie d'un bucket à l'autre	-3 242	-100	3 242	-324				-424	
Transferts de Bucket 1 vers Bucket 2	-5 141	91	5 141	-802				-711	
Retour de Bucket 2 vers Bucket 1	1 899	-191	-1 899	478				287	
Transferts vers Bucket 3 (1)									
Retour de Bucket 3 vers Bucket 2 / Bucket 1									
Total après transferts	983 692	-1 678	39 837	-3 909	4 472	-4 405	1 028 001	-9 992	1 018 009
Variations des montants de l'engagement et des corrections de valeur pour pertes	38 269	-190	9 247	-779	-180	184	47 336	-785	
Nouveaux engagements donnés (2)	74 179	-615	9 665	-276			83 844	-891	
Extinction des engagements	-35 869	120	-398	69	-235	189	-36 502	378	
Passages à perte									
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières									
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période		305		-573		-5		-273	
Changements dans le modèle / méthodologie									
Variations de périmètre									
Autres	-41		-20	1	55		-6	1	
Au 30 juin 2021	1 021 961	-1 868	49 084	-4 688	4 292	-4 221	1 075 337	-10 777	1 064 560

(1) Les transferts vers le Bucket 3 correspondent à des engagements classés initialement en Bucket 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Bucket 3, ou en Bucket 2 puis en Bucket 3.

(2) Les nouveaux engagements donnés en Bucket 2 peuvent inclure des engagements originés en Bucket 1 reclassés en Bucket 2 au cours de la période.

3.2 Concentrations du risque de crédit

Concentrations du risque de crédit par agent économique

Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option par agent économique

	30/06/2021			31/12/2020		
	Valeur comptable	Montant des variations de juste valeur résultant des variations du risque de crédit		Valeur comptable	Montant des variations de juste valeur résultant des variations du risque de crédit	
		Sur la période	En cumulé		Sur la période	En cumulé
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Administration générale						
Banques centrales						
Etablissements de crédit						
Grandes entreprises	26 454			33 948		
Clientèle de détail						
Total Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	26 454			33 948		
		Montant des variations de juste valeur			Montant des variations de juste valeur	
		Sur la période	En cumulé		Sur la période	En cumulé
Dérivés de crédit et assimilés limitant l'exposition au risque						

Actifs financiers au coût amorti par agent économique (hors opérations internes au Crédit Agricole)

	Au 30 juin 2021				Au 31 décembre 2020			
	Valeur comptable				Valeur comptable			
	Actifs sains		Actifs dépréciés (Bucket 3)	Total	Actifs sains		Actifs dépréciés (Bucket 3)	Total
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)			Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
<i>(en milliers d'euros)</i>								
Administration générale	2 028 169			2 028 169	2 107 696	811		2 108 507
Banques centrales								
Etablissements de crédit	677 954		54	678 008	261 274		54	261 328
Grandes entreprises	4 418 429	420 318	123 908	4 962 655	4 187 368	482 635	133 294	4 803 297
Clientèle de détail	19 509 605	984 799	252 694	20 747 098	18 853 515	966 116	276 806	20 096 437
Dépréciations	-53 871	-116 856	-209 449	-380 176	-47 761	-114 741	-228 074	-390 576
Total	26 580 286	1 288 261	167 207	28 035 754	25 362 092	1 334 821	182 080	26 878 993

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables par agent économique

<i>(en milliers d'euros)</i>	Au 30 juin 2021				Au 31 décembre 2020			
	Valeur comptable				Valeur comptable			
	Actifs sains		Actifs dépréciés (Bucket 3)	Total	Actifs sains		Actifs dépréciés (Bucket 3)	Total
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)			Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
Administration générale	125 787			125 787	126 404			126 404
Banques centrales								
Etablissements de crédit	277 991			277 991	327 959			327 959
Grandes entreprises					13 440			13 440
Clientèle de détail								
Total	403 778			403 778	467 803			467 803

Pour rappel, les dépréciations au titre du risque de crédit sur actifs à la juste valeur par capitaux propres recyclables n'impactent pas la valeur comptable de l'actif au Bilan. En effet, elles sont comptabilisées dans le résultat de la période en contrepartie des capitaux propres.

Dettes envers la clientèle par agent économique

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2021	31/12/2020
Administration générale	1 899	2 700
Grandes entreprises	4 319 169	4 256 642
Clientèle de détail	5 556 304	5 201 919
Total Dettes envers la clientèle	9 877 372	9 461 261

Engagements de financement par agent économique (hors opérations internes au Crédit Agricole)

<i>(en milliers d'euros)</i>	Au 30 juin 2021				Au 31 décembre 2020			
	Montant de l'engagement				Montant de l'engagement			
	Engagements sains		Engagements provisionnés (Bucket 3)	Total	Engagements sains		Engagements provisionnés (Bucket 3)	Total
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)			Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
Administration générale	269 550			269 550	219 347	150		219 497
Banques centrales								
Etablissements de crédit								
Grandes entreprises	1 157 540	26 247	3 957	1 187 744	1 248 457	34 785	10 685	1 293 927
Clientèle de détail	1 053 504	16 525	2 702	1 072 731	1 027 195	17 431	2 138	1 046 764
Provisions (1)	-6 138	-5 685		-11 823	-5 106	-5 825	-1 588	-12 519
Total	2 474 456	37 087	6 659	2 518 202	2 489 893	46 541	11 235	2 547 669

(1) Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Engagements de garantie par agent économique (hors opérations internes au Crédit Agricole)

	Au 30 juin 2021				Au 31 décembre 2020			
	Montant de l'engagement				Montant de l'engagement			
	Engagements sains		Engagements provisionnés (Bucket 3)	Total	Engagements sains		Engagements provisionnés (Bucket 3)	Total
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)			Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
<i>(en milliers d'euros)</i>								
Administration générale	8 159			8 159	9 901			9 901
Banques centrales								
Etablissements de crédit	89			89	208			208
Grandes entreprises	999 893	48 073	3 280	1 051 246	961 490	35 681	3 400	1 000 571
Clientèle de détail	13 820	1 011	1 012	15 843	15 335	914	1 072	17 321
Provisions (1)	-1 868	-4 688	-4 221	-10 777	-1 578	-3 585	-4 405	-9 568
Total	1 020 093	44 396	71	1 064 560	985 356	33 010	67	1 018 433

(1) Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Concentrations du risque de crédit par zone géographique

Actifs financiers au coût amorti par zone géographique (hors opérations internes au Crédit Agricole)

	Au 30 juin 2021				Au 31 décembre 2020			
	Valeur comptable				Valeur comptable			
	Actifs sains		Actifs dépréciés (Bucket 3)	Total	Actifs sains		Actifs dépréciés (Bucket 3)	Total
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)			Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
<i>(en milliers d'euros)</i>								
France (y compris DOM-TOM)	26 347 440	1 394 172	372 834	28 114 446	25 159 169	1 437 237	406 389	27 002 795
Autres pays de l'Union européenne	227 924	9 403	3 816	241 143	192 981	11 614	3 759	208 354
Autres pays d'Europe	41 830	616		42 446	39 731	13		39 744
Amérique du Nord	2 245	2	3	2 250	2 944	2	3	2 949
Amériques centrale et du Sud	358			358	241	136		377
Afrique et Moyen-Orient	8 390	513	3	8 906	8 607	130	2	8 739
Asie et Océanie (hors Japon)	5 970	411		6 381	6 180	430	1	6 611
Japon								
Organismes supra-nationaux								
Dépréciations	-53 871	-116 856	-209 449	-380 176	-47 761	-114 741	-228 074	-390 576
Total	26 580 286	1 288 261	167 207	28 035 754	25 362 092	1 334 821	182 080	26 878 993

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables par zone géographique

	Au 30 juin 2021				Au 31 décembre 2020			
	Valeur comptable				Valeur comptable			
	Actifs sains		Actifs dépréciés (Bucket 3)	Total	Actifs sains		Actifs dépréciés (Bucket 3)	Total
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)			Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
<i>(en milliers d'euros)</i>								
France (y compris DOM-TOM)	188 599			188 599	255 550			255 550
Autres pays de l'Union européenne	215 179			215 179	212 253			212 253
Autres pays d'Europe								
Amérique du Nord								
Amériques centrale et du Sud								
Afrique et Moyen-Orient								
Asie et Océanie (hors Japon)								
Japon								
Organismes supra-nationaux								
Total	403 778			403 778	467 803			467 803

Pour rappel, les dépréciations au titre du risque de crédit sur actifs à la juste valeur par capitaux propres recyclables n'impactent pas la valeur comptable de l'actif au Bilan. En effet, elles sont comptabilisées dans le résultat de la période en contrepartie des capitaux propres.

Dettes envers la clientèle par zone géographique

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2021	31/12/2020
France (y compris DOM-TOM)	9 721 374	9 326 570
Autres pays de l'Union européenne	126 596	101 853
Autres pays d'Europe	16 632	20 643
Amérique du Nord	4 414	4 411
Amériques centrale et du Sud	643	516
Afrique et Moyen-Orient	4 254	4 014
Asie et Océanie (hors Japon)	2 872	2 688
Japon	587	566
Organismes supra-nationaux		
Total Dettes envers la clientèle	9 877 372	9 461 261

Engagements de financement par zone géographique (hors opérations internes au Crédit Agricole)

	Au 30 juin 2021				Au 31 décembre 2020			
	Montant de l'engagement				Montant de l'engagement			
	Engagements sains		Engagements provisionnés (Bucket 3)	Total	Engagements sains		Engagements provisionnés (Bucket 3)	Total
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)			Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
<i>(en milliers d'euros)</i>								
France (y compris DOM-TOM)	2 460 329	42 614	6 659	2 509 602	2 484 373	52 293	12 823	2 549 489
Autres pays de l'Union européenne	16 744	158		16 902	10 209	73		10 282
Autres pays d'Europe	3 267			3 267	328			328
Amérique du Nord	28			28	31			31
Amériques centrale et du Sud	8			8	7			7
Afrique et Moyen-Orient	193			193	30			30
Asie et Océanie (hors Japon)	24			24	20			20
Japon	1			1	1			1
Organismes supra-nationaux								
Provisions (1)	-6 138	-5 685		-11 823	-5 106	-5 825	-1 588	-12 519
Total	2 474 456	37 087	6 659	2 518 202	2 489 893	46 541	11 235	2 547 669

(1) Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Engagements de garantie par zone géographique (hors opérations internes au Crédit Agricole)

	Au 30 juin 2021				Au 31 décembre 2020			
	Montant de l'engagement				Montant de l'engagement			
	Engagements sains		Engagements provisionnés (Bucket 3)	Total	Engagements sains		Engagements provisionnés (Bucket 3)	Total
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)			Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
<i>(en milliers d'euros)</i>								
France (y compris DOM-TOM)	1 019 090	49 084	4 292	1 072 466	983 695	36 595	4 472	1 024 762
Autres pays de l'Union européenne	2 871			2 871	2 900			2 900
Autres pays d'Europe								
Amérique du Nord					339			339
Amériques centrale et du Sud								
Afrique et Moyen-Orient								
Asie et Océanie (hors Japon)								
Japon								
Organismes supra-nationaux								
Provisions (1)	-1 868	-4 688	-4 221	-10 777	-1 578	-3 585	-4 405	-9 568
Total	1 020 093	44 396	71	1 064 560	985 356	33 010	67	1 018 433

(1) Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

4. Notes relatives au résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

4.1 Produits et charges d'intérêts

	30/06/2021	31/12/2020	30/06/2020
Sur les actifs financiers au coût amorti	259 994	517 979	262 858
Opérations avec les établissements de crédit	2 022	5 341	2 632
Opérations internes au Crédit Agricole	33 825	50 299	23 052
Opérations avec la clientèle	223 000	459 708	235 758
Opérations de location-financement			
Titres de dettes	1 147	2 631	1 416
Sur les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	192	850	424
Opérations avec les établissements de crédit			
Opérations avec la clientèle			
Titres de dettes	192	850	424
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	1 354	3 320	1 725
Autres intérêts et produits assimilés	31	26	10
Produits d'intérêts (1) (2)	261 571	522 175	265 017
Sur les passifs financiers au coût amorti	-84 363	-197 312	-108 600
Opérations avec les établissements de crédit	-2 206	-4 981	-2 385
Opérations internes au Crédit Agricole	-72 292	-154 092	-77 594
Opérations avec la clientèle	-6 440	-23 101	-21 039
Opérations de location-financement			
Dettes représentées par un titre	-3 079	-10 435	-5 241
Dettes subordonnées	-346	-4 703	-2 341
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	-20 851	-35 743	-17 602
Autres intérêts et charges assimilées	-124	-511	-53
Charges d'intérêts	-105 338	-233 566	-126 255

(1) dont 737 milliers d'euros sur créances dépréciées (Bucket 3) au 30 juin 2021 contre 2 435 milliers d'euros au 31 décembre 2020 et 1 507 milliers d'euros au 30 juin 2020.

(2) dont 5 537 milliers d'euros correspondant à des bonifications reçues de l'Etat au 30 juin 2021 contre 10 637 milliers d'euros au 31 décembre 2020 et 5 166 milliers d'euros au 30 juin 2020.

Comme indiqué dans les états financiers du 31 décembre 2020 de Crédit Agricole Nord de France, une troisième série d'opérations ciblées de refinancement de long terme (TLTRO III) a été décidée en mars 2019 par la BCE, dont les modalités ont été revues à plusieurs reprises entre septembre 2019 et avril 2021. Crédit Agricole S.A. a souscrit à ces emprunts TLTRO III auprès de la BCE. Compte tenu des mécanismes de refinancement interne, le Crédit Agricole Nord de France se refinance auprès de Crédit Agricole S.A. et bénéficie ainsi de ces bonifications.

Dans l'attente de la décision définitive de l'IFRS IC sur le traitement comptable de ces opérations, le Crédit Agricole Nord de France maintient le traitement tel que présenté dans les états financiers du 31 décembre 2020.

Le Groupe a évalué leurs intérêts courus au taux de la Facilité des Dépôts - 50 bps flooré à -100 bps sur la période spéciale de taux d'intérêt (1er janvier 2021 – 23 juin 2021 pour la période afférente au premier semestre 2021), compte tenu de l'atteinte des seuils pendant la période spéciale de référence. Sur la période spéciale de taux d'intérêt additionnelle (24 juin 2021 – 30 juin 2021 pour la période afférente au premier semestre 2021), le taux d'intérêt retenu est le minimum entre le taux de Facilité des Dépôts et le MRO - 50 bps compte tenu de l'incertitude quant à l'atteinte des critères de

variation de crédits éligibles pendant la période spéciale de référence additionnelle (dont l'échéance n'est pas intervenue).

4.2 Produits et charges de commissions

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2021			31/12/2020			30/06/2020		
	Produits	Charge s	Net	Produits	Charge s	Net	Produits	Charge s	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	204	-206	-2	506	-400	106	240	-207	33
Sur opérations internes au Crédit Agricole	12 281	-25 882	-13 601	25 786	-37 258	-11 472	12 489	-17 476	-4 987
Sur opérations avec la clientèle	6 516	-838	5 678	12 005	-1 598	10 407	6 379	-804	5 575
Sur opérations sur titres		-163	-163		-164	-164		-2	-2
Sur opérations de change	110		110	192	-1	191	101	-1	100
Sur opérations sur instruments dérivés et autres opérations de hors bilan	380		380	1 159		1 159	292		292
Sur moyens de paiement et autres prestations de services bancaires et financiers	125 728	-9 680	116 048	242 012	-19 270	222 742	122 734	-9 151	113 583
Gestion d'OPCVM, fiducie et activités analogues	5 187		5 187	7 271		7 271	3 499		3 499
Total Produits et charges de commissions	150 406	-36 769	113 637	288 931	-58 691	230 240	145 734	-27 641	118 093

Les produits de commissions des opérations sont portés majoritairement par les activités de banque de proximité.

4.3 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2021	31/12/2020	30/06/2020
Dividendes reçus	1 119	1 475	1 412
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif détenus à des fins de transaction	1 348	455	-3 512
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat	13 140	2 420	-4 073
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur instruments de dette ne remplissant pas les critères SPPI	-2 059	-1 936	-2 847
Gains ou pertes nets sur actifs représentatifs de contrats en unités de compte			
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat sur option (1)	-5 565	6 614	1 428
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés (hors résultat des couvertures d'investissements nets des activités à l'étranger)	695	1 290	792
Résultat de la comptabilité de couverture	829	658	1 344
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	9 507	10 976	-5 456

(1) Hors spread de crédit émetteur pour les passifs à la juste valeur par résultat sur option concernés

Le résultat de la comptabilité de couverture se décompose comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2021			31/12/2020			30/06/2020		
	Profits	Pertes	Net	Profits	Pertes	Net	Profits	Pertes	Net
Couverture de juste valeur	184 973	-184 789	184	192 765	-192 351	414	197 333	-196 771	562
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	83 077	-101 896	-18 819	102 114	-90 237	11 877	106 640	-90 131	16 509
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couverture)	101 896	-82 893	19 003	90 651	-102 114	-11 463	90 693	-106 640	-15 947
Couverture de flux de trésorerie									
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace									
Couverture d'investissements nets dans une activité à l'étranger									
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace									
Couverture de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	375 517	-374 872	645	357 923	-357 679	244	357 725	-356 943	782
Variations de juste valeur des éléments couverts	153 845	-221 672	-67 827	218 734	-138 942	79 792	218 525	-138 415	80 110
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	221 672	-153 200	68 472	139 189	-218 737	-79 548	139 200	-218 528	-79 328
Couverture de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt									
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace									
Total Résultat de la comptabilité de couverture	560 490	-559 661	829	550 688	-550 030	658	555 058	-553 714	1 344

4.4 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2021	31/12/2020	30/06/2020
Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables			
Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes)	38 497	15 212	2 781
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	38 497	15 212	2 781

4.5 Produits (charges) nets des autres activités

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2021	31/12/2020	30/06/2020
Gains ou pertes sur immobilisations hors exploitation			
Participation aux résultats des assurés bénéficiaires de contrats d'assurance			
Autres produits nets de l'activité d'assurance			
Variation des provisions techniques des contrats d'assurance			
Produits nets des immeubles de placement	3 307	14 948	4 751
Autres produits (charges) nets	19 210	37 396	17 761
Produits (charges) des autres activités	22 517	52 344	22 512

4.6 Charges générales d'exploitation

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2021	31/12/2020	30/06/2020
Charges de personnel	-127 033	-228 135	-106 645
Impôts, taxes et contributions réglementaires (1)	-13 282	-20 946	-15 852
Services extérieurs et autres charges générales d'exploitation	-64 189	-124 854	-59 582
Charges générales d'exploitation	-204 504	-373 935	-182 079

(1) Dont 4 596 milliers d'euros comptabilisés au titre du fonds de résolution au 30 juin 2021 contre 6 097 milliers d'euros au 31 décembre 2020 et 6 097 milliers d'euros au 30 juin 2020

4.7 Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2021	31/12/2020	30/06/2020
Dotations aux amortissements	-10 312	-22 070	-10 461
Immobilisations corporelles (1)	-10 234	-21 910	-10 381
Immobilisations incorporelles	-78	-160	-80
Dotations (reprises) aux dépréciations		46	
Immobilisations corporelles (2)		46	
Immobilisations incorporelles			
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	-10 312	-22 024	-10 461

(1) Dont 3 207 milliers d'euros comptabilisés au titre de l'amortissement du droit d'utilisation au 30 juin 2021 contre 6 880 milliers d'euros au 31 décembre 2020 et 3 210 milliers d'euros au 30 juin 2020

4.8 Coût du risque

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2021	31/12/2020	30/06/2020
Dotations nettes de reprises des dépréciations sur actifs et provisions sur engagements hors bilan sains (Bucket 1 et Bucket 2) (A)	-10 649	-65 451	-35 010
Bucket 1 : Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir	-7 569	-26 178	-19 411
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-138	199	-225
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	-6 109	-22 611	-14 913
Engagements par signature	-1 322	-3 766	-4 273
Bucket 2 : Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour la durée de vie	-3 080	-39 273	-15 599
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables			
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	-2 116	-38 401	-19 101
Engagements par signature	-964	-872	3 502
Dotations nettes de reprises des dépréciations sur actifs et provisions sur engagements hors bilan dépréciés (Bucket 3) (B)	6 481	14 313	-3 169
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables			
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	4 709	12 238	-3 420
Engagements par signature	1 772	2 075	251
Autres actifs (C)	-1 178	-282	-60
Risques et charges (D)	3 182	3 630	286
Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions (E)=(A)+(B)+(C)+(D)	-2 164	-47 790	-37 953
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables dépréciés			
Gains ou pertes réalisés sur instruments de dettes comptabilisés au coût amorti dépréciés			
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés	-3 190	-6 622	-1 207
Récupérations sur prêts et créances	2 633	3 833	898
comptabilisés au coût amorti	2 633	3 833	898
comptabilisés en capitaux propres recyclables			
Décotes sur crédits restructurés	-240	-512	-271
Pertes sur engagements par signature			
Autres pertes		-1 562	-2 510
Autres produits		1 442	
Coût du risque	-2 961	-51 211	-41 043

4.9 Gains ou pertes nets sur autres actifs

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2021	31/12/2020	30/06/2020
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation	60	-702	-385
Plus-values de cession	108	155	24
Moins-values de cession	-48	-857	-409
Titres de capitaux propres consolidés	-90	-5 492	
Plus-values de cession			
Moins-values de cession	-90	-5 492	
Produits (charges) nets sur opérations de regroupement			
Gains ou pertes nets sur autres actifs	-30	-6 194	-385

4.10 Impôts

Charge d'impôt

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2021	31/12/2020	30/06/2020
Charge d'impôt courant	-29 867	-63 135	-34 264
Charge d'impôt différé	8 008	21 927	17 365
Total Charge d'impôt	-21 859	-41 208	-16 899

Réconciliation du taux d'impôt théorique avec le taux d'impôt constaté

Au 30 juin 2021

<i>(en milliers d'euros)</i>	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisition, activités abandonnées et résultats des entreprises mises en équivalence	122 584	28,41%	-34 826
Effet des différences permanentes		-8,16%	10 003
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires		0,58%	-717
Effet de l'imposition à taux réduit		-1,08%	1 330
Changement de taux			
Effet des autres éléments		-1,92%	2 351
Taux et charge effectifs d'impôt		17,83%	-21 859

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle) des bénéfices taxables en France au 30 juin 2021.

Au 31 décembre 2020

<i>(en milliers d'euros)</i>	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisition, activités abandonnées et résultats des entreprises mises en équivalence	144 017	32,02%	-46 114
Effet des différences permanentes			-25 725
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			-2 298
Effet de l'imposition à taux réduit			-1 959
Changement de taux			
Effet des autres éléments			34 888
Taux et charge effectifs d'impôt		28,61%	-41 208

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle) des bénéfices taxables en France au 31 décembre 2020.

Au 30 juin 2020

<i>(en milliers d'euros)</i>	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisition, activités abandonnées et résultats des entreprises mises en équivalence	42 724	32,02%	-13 680
Effet des différences permanentes			-3 039
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			-1 084
Effet de l'imposition à taux réduit			1 779
Changement de taux			
Effet des autres éléments			-875
Taux et charge effectifs d'impôt		39,55%	-16 899

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle) des bénéfices taxables en France au 30 juin 2020.

4.11 Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

Est présenté ci-dessous le détail des produits et charges comptabilisés de la période.

Détail des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

(en milliers d'euros)	30/06/2021	31/12/2020	30/06/2020
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables			
Gains et pertes sur écarts de conversion			
Ecart de réévaluation de la période			
Transferts en résultat			
Autres variations			
Gains et pertes sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	-1 463	-948	128
Ecart de réévaluation de la période	-1 601	-750	-96
Transferts en résultat			
Autres variations	138	-198	224
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture			
Ecart de réévaluation de la période			
Transferts en résultat			
Autres variations			
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence			
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	378	244	-34
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence			
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées			
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	-1 085	-704	94
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables			
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	2 346	-1 776	
Gains et pertes sur passifs financiers attribuables aux variations du risque de crédit propre		-289	-94
Ecart de réévaluation de la période		-289	-94
Transferts en réserves			
Autres variations			
Gains et pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	149 577	-119 819	-158 697
Ecart de réévaluation de la période	146 456	-120 203	-158 697
Transferts en réserves	3 121	384	
Autres variations			
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence			
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	-5 241	5 372	4 861
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence			
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées			
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	146 682	-116 512	-153 930
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres	145 597	-117 216	-153 836
Dont part du Groupe	145 597	-117 216	-153 836
Dont participations ne donnant pas le contrôle			

Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres et effets d'impôt

	31/12/2020				Variations				30/06/2021			
	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe
<i>(en milliers d'euros)</i>												
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables												
Gains et pertes sur écarts de conversion												
Gains et pertes sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	5 329	-1 377	3 952	3 952	-1 463	378	-1 085	-1 085	3 866	-999	2 867	2 867
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture												
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables, hors entreprises mises en équivalence	5 329	-1 377	3 952	3 952	-1 463	378	-1 085	-1 085	3 866	-999	2 867	2 867
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence												
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées												
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	5 329	-1 377	3 952	3 952	-1 463	378	-1 085	-1 085	3 866	-999	2 867	2 867
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables												
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	-14 995	3 872	-11 123	-11 123	2 346	-606	1 740	1 740	-12 649	3 266	-9 383	-9 383
Gains et pertes sur passifs financiers attribuables aux variations du risque de crédit propre												
Gains et pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	305 684	-9 395	296 289	296 289	149 577	-4 635	144 942	144 942	455 261	-14 030	441 231	441 231
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables, hors entreprises mises en équivalence	290 689	-5 523	285 166	285 166	151 923	-5 241	146 682	146 682	442 612	-10 764	431 848	431 848
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence												
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées												
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	290 689	-5 523	285 166	285 166	151 923	-5 241	146 682	146 682	442 612	-10 764	431 848	431 848
GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	296 018	-6 900	289 118	289 118	150 460	-4 863	145 597	145 597	446 478	-11 763	434 715	434 715

	31/12/2019				Variations				31/12/2020			
	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe
<i>(en milliers d'euros)</i>												
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables												
Gains et pertes sur écarts de conversion			1				-1					
Gains et pertes sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	6 277	-1 621	4 656	4 656	-948	244	-704	-704	5 329	-1 377	3 952	3 952
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture												
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables, hors entreprises mises en équivalence	6 277	-1 621	4 657	4 656	-948	244	-705	-704	5 329	-1 377	3 952	3 952
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence												
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées												
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	6 277	-1 621	4 657	4 656	-948	244	-705	-704	5 329	-1 377	3 952	3 952
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables												
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	-13 219	3 415	-9 804	-9 804	-1 776	457	-1 319	-1 319	-14 995	3 872	-11 123	-11 123
Gains et pertes sur passifs financiers attribuables aux variations du risque de crédit propre	289	-75	214	214	-289	75	-214	-214				
Gains et pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	425 503	-14 235	411 268	411 268	-119 819	4 840	-114 979	-114 979	305 684	-9 395	296 289	296 289
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables, hors entreprises mises en équivalence	412 573	-10 895	401 678	401 678	-121 884	5 372	-116 512	-116 512	290 689	-5 523	285 166	285 166
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence												
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées												
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	412 573	-10 895	401 678	401 678	-121 884	5 372	-116 512	-116 512	290 689	-5 523	285 166	285 166
GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	418 850	-12 516	406 335	406 334	-122 832	5 616	-117 217	-117 216	296 018	-6 900	289 118	289 118

5. Informations sectorielles

Information par secteur opérationnel

En application d'IFRS 8, les informations présentées sont fondées sur le reporting interne utilisé par la Direction générale pour le pilotage de Crédit Agricole Nord de France, l'évaluation des performances et l'affectation des ressources aux secteurs opérationnels identifiés.

Les secteurs opérationnels présentés dans le reporting interne correspondant aux métiers de Crédit Agricole Nord de France et conformes à la nomenclature en usage au sein de Crédit Agricole S.A., sont les suivants :

- Le Crédit Agricole Nord de France relève du secteur « banque de proximité »

Ce secteur représente la banque des particuliers, des agriculteurs, des professionnels, des entreprises et des collectivités locales, à fort ancrage local.

Le Crédit Agricole Nord de France commercialise toute la gamme de services bancaires et financiers : support d'épargne (monétaire, obligataire, titres), placement d'assurance vie, distribution de crédits, notamment à l'habitat et à la consommation, offre de moyens de paiements.

Le Crédit Agricole Nord de France distribue également une gamme très large de produits d'assurance IARD et de prévoyance, s'ajoutant à la gamme d'assurance vie.

Présentation des pôles métiers

Les transactions entre les secteurs opérationnels sont conclues à des conditions de marché.

(en milliers d'euros)	30.06.2021	31.12.2020	30.06.2020
	Banque de proximité	Banque de proximité	Banque de proximité
Produit net bancaire total	340 391	597 381	276 692
Charges d'exploitation	-214 816	-395 959	-192 540
Résultat brut d'exploitation	125 575	201 422	84 152
Coût du risque	-2 961	-51 211	-41 043
Résultat d'exploitation	122 614	150 211	43 109
Quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence	-12 840	175	832
Gains ou pertes nets sur autres actifs	-30	-6 194	-385
Variation de valeur des écarts d'acquisition			
Résultat avant impôt	109 744	144 192	43 556
Impôts sur les bénéfices	-21 859	-41 208	-16 899
Gains ou pertes nets des activités arrêtées			
Résultat net de l'exercice	87 885	102 984	26 657
Intérêts minoritaires	154	1 884	123
Résultat Net part du groupe	87 731	101 100	26 780
Actifs sectoriels	36 203 936	34 649 116	34 726 084
Passifs sectoriels	31 312 316	29 999 639	30 310 824

6. Notes relatives au bilan

6.1 Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

(en milliers d'euros)	30/06/2021	31/12/2020
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	48 201	59 481
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	591 718	689 611
Instruments de capitaux propres	100 649	94 709
Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI	464 615	560 954
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte		
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	26 454	33 948
Valeur au bilan	639 919	749 092
	Dont Titres prêtés	

Actifs financiers détenus à des fins de transaction

(en milliers d'euros)	30/06/2021	31/12/2020
Instruments de capitaux propres		
Actions et autres titres à revenu variable		
Titres de dettes		
Effets publics et valeurs assimilées		
Obligations et autres titres à revenu fixe		
OPCVM		
Prêts et créances		
Créances sur les établissements de crédit		
Créances sur la clientèle		
Titres reçus en pension livrée		
Valeurs reçues en pension		
Instruments dérivés	48 201	59 481
Valeur au bilan	48 201	59 481

Les montants relatifs aux titres reçus en pension livrée comprennent ceux que Crédit Agricole Nord de France est autorisée à redonner en garantie.

Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat

(en milliers d'euros)	30/06/2021	31/12/2020
Actions et autres titres à revenu variable	99 149	93 328
Titres de participation non consolidés	1 500	1 381
Total Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat	100 649	94 709

Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2021	31/12/2020
Titres de dettes	464 113	560 452
Effets publics et valeurs assimilées		
Obligations et autres titres à revenu fixe	4 953	4 887
OPCVM	459 160	555 565
Prêts et créances	502	502
Créances sur les établissements de crédit		
Créances sur la clientèle	502	502
Titres reçus en pension livrée		
Valeurs reçues en pension		
Total Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI à la juste valeur par résultat	464 615	560 954

Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2021	31/12/2020
Prêts et créances		
Créances sur les établissements de crédit		
Créances sur la clientèle		
Titres de dettes	26 454	33 948
Effets publics et valeurs assimilées		
Obligations et autres titres à revenu fixe	26 454	33 948
Total Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	26 454	33 948

Passifs financiers à la juste valeur par résultat

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2021	31/12/2020
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	52 619	66 235
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option		
Valeur au bilan	52 619	66 235

Passifs financiers détenus à des fins de transaction

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2021	31/12/2020
Titres vendus à découvert		
Titres donnés en pension livrée		
Dettes représentées par un titre		
Dettes envers la clientèle		
Dettes envers les établissements de crédit		
Instruments dérivés	52 619	66 235
Valeur au bilan	52 619	66 235

Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option

Passifs financiers dont les variations du spread émetteur sont comptabilisées par capitaux propres non recyclables

	30/06/2021				
	Valeur comptable	Différence entre valeur comptable et montant dû à l'échéance	Montant cumulé de variation de juste valeur liée aux variations du risque de crédit propre	Montant de variation de juste valeur sur la période liée aux variations du risque de crédit propre	Montant réalisé lors de la décomptabilisation (1)
Dépôts et passifs subordonnés					
Dépôts					
Passifs subordonnés					
Titres de dettes				0	
Autres passifs financiers					
Total				0	

(1) Le montant réalisé lors de la décomptabilisation est transféré en réserves consolidées au moment de la décomptabilisation de l'instrument concerné.

	31/12/2020				
	Valeur comptable	Différence entre valeur comptable et montant dû à l'échéance	Montant cumulé de variation de juste valeur liée aux variations du risque de crédit propre	Montant de variation de juste valeur sur la période liée aux variations du risque de crédit propre	Montant réalisé lors de la décomptabilisation (1)
Dépôts et passifs subordonnés					
Dépôts					
Passifs subordonnés					
Titres de dettes				289	
Autres passifs financiers					
TOTAL				289	

(1) Le montant réalisé lors de la décomptabilisation est transféré en réserves consolidées au moment de la décomptabilisation de l'instrument concerné

En application de la norme IFRS9, Crédit Agricole Nord de France calcule les variations de juste valeur imputables aux variations du risque de crédit propre en utilisant une méthodologie permettant de les isoler des variations de valeur attribuables à des variations des conditions de marché.

- *Base de calcul du risque de crédit propre*

La source prise en compte pour le calcul du risque de crédit propre peut varier d'un émetteur à l'autre. Au sein de Crédit Agricole Nord de France, il est matérialisé par la variation de son coût de refinancement sur le marché en fonction du type d'émission.

- *Calcul du résultat latent induit par le risque de crédit propre (enregistré en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres)*

L'approche privilégiée par Crédit Agricole Nord de France est celle se basant sur la composante liquidité des émissions. En effet, l'ensemble des émissions est répliqué par un ensemble de prêts/emprunts vanille. Les variations de juste valeur imputables aux variations du risque de crédit propre de l'ensemble des émissions correspondent donc à celles des prêts-emprunts. Elles sont égales à la variation de juste valeur du portefeuille de prêts/emprunts générée par la variation du coût de refinancement.

- *Calcul du résultat réalisé induit par le risque de crédit propre (enregistré en réserves consolidées)*

Le choix de Crédit Agricole Nord de France est de transférer la variation de juste valeur imputable aux variations du risque de crédit propre lors du dénouement en réserves consolidées. Ainsi lorsqu'un remboursement anticipé total ou partiel intervient, un calcul basé sur les sensibilités est effectué. Il consiste à mesurer la variation de juste valeur imputable aux variations du risque de crédit propre d'une émission donnée comme étant la somme des sensibilités au *spread* de crédit multipliée par la variation de ce *spread* entre la date d'émission et celle du remboursement.

6.2 Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

	30/06/2021			31/12/2020		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	403 778	3 866		467 803	5 330	
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	2 188 328	483 060	-27 799	2 036 108	336 552	-30 869
Total	2 592 106	486 926	-27 799	2 503 911	341 882	-30 869

Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables

	30/06/2021			31/12/2020		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Effets publics et valeurs assimilées	74 269	817		74 555	1 147	
Obligations et autres titres à revenu fixe	329 509	3 049		393 248	4 183	
Total des titres de dettes	403 778	3 866		467 803	5 330	
Prêts et créances sur les établissements de crédit						
Prêts et créances sur la clientèle						
Total des prêts et créances						
Total Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	403 778	3 866		467 803	5 330	
Impôts sur les bénéfices		-1 000			-1 375	
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables (nets d'impôt)		2 866			3 955	

Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables

Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de capitaux propres non recyclables

	30/06/2021			31/12/2020		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Actions et autres titres à revenu variable	18 302	936	-19	18 223	860	-23
Titres de participation non consolidés	2 170 026	482 124	-27 780	2 017 885	335 692	-30 846
Total Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	2 188 328	483 060	-27 799	2 036 108	336 552	-30 869
Impôts sur les bénéfices		-14 036	5		-9 401	6
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables (nets d'impôt)		469 024	-27 794		327 151	-30 863

Instruments de capitaux propres ayant été décomptabilisés au cours de la période

	30/06/2021			31/12/2020		
	Juste Valeur à la date de décomptabilisation	Gains cumulés réalisés (1)	Pertes cumulées réalisées (1)	Juste Valeur à la date de décomptabilisation	Gains cumulés réalisés (1)	Pertes cumulées réalisées (1)
Actions et autres titres à revenu variable						
Titres de participation non consolidés			17 496	73		-384
Total Placements dans des instruments de capitaux propres			17 496	73		-384
Impôts sur les bénéfices						
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables (nets d'impôt)			17 496			-384

(1) Les profits et pertes réalisés sont transférés en réserves consolidées au moment de la décomptabilisation de l'instrument concerné.

6.3 Actifs financiers au coût amorti

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2021	31/12/2020
Prêts et créances sur les établissements de crédit	4 073 991	3 008 145
Prêts et créances sur la clientèle (1)	27 043 909	26 302 254
Titres de dettes	553 604	556 319
Valeur au bilan	31 671 504	29 866 718

(1) Au 30 juin 2021, dans le cadre des mesures de soutien à l'économie suite à la crise sanitaire liée à la COVID-19, le montant des encours de prêts garantis par l'Etat (PGE) accordé par le Crédit Agricole Nord s'élève à 658 883 milliers d'euros.

Prêts et créances sur les établissements de crédit

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2021	31/12/2020
Etablissements de crédit		
Comptes et prêts	10 769	17 505
<i>dont comptes ordinaires débiteurs non douteux (1)</i>	9 239	17 180
<i>dont comptes et prêts au jour le jour non douteux (1)</i>		
Valeurs reçues en pension		
Titres reçus en pension livrée	424 548	
Prêts subordonnés	2 978	2 969
Autres prêts et créances		
Valeur brute	438 295	20 474
Dépréciations	-54	-54
Valeur nette des prêts et créances auprès des établissements de crédit	438 241	20 420
Opérations internes au Crédit Agricole		
Comptes ordinaires	3 194 485	1 946 948
Titres reçus en pension livrée		629 020
Comptes et avances à terme	441 265	411 757
Prêts subordonnés		
Total Prêts et créances internes au Crédit Agricole	3 635 750	2 987 725
Valeur au bilan	4 073 991	3 008 145

(1) Ces opérations composent pour partie la rubrique "Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit" du Tableau des flux de trésorerie.

Prêts et créances sur la clientèle

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2021	31/12/2020
Opérations avec la clientèle		
Créances commerciales	3 584	2 456
Autres concours à la clientèle	27 171 376	26 470 432
Valeurs reçues en pension		
Titres reçus en pension livrée		
Prêts subordonnés	1 057	
Créances nées d'opérations d'assurance directe		
Créances nées d'opérations de réassurance		
Avances en comptes courants d'associés	136 634	104 047
Comptes ordinaires débiteurs	111 186	115 794
Valeur brute	27 423 837	26 692 729
Dépréciations	-379 928	-390 475
Valeur nette des prêts et créances auprès de la clientèle	27 043 909	26 302 254
Opérations de location-financement		
Location-financement immobilier		
Location-financement mobilier, location simple et opérations assimilées		
Valeur brute		
Dépréciations		
Valeur nette des opérations de location-financement		
Valeur au bilan	27 043 909	26 302 254

Titres de dettes

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2021	31/12/2020
Effets publics et valeurs assimilées	241 995	243 338
Obligations et autres titres à revenu fixe	311 803	313 028
Total	553 798	556 366
Dépréciations	-194	-47
Valeur au bilan	553 604	556 319

6.4 Expositions au risque souverain

Le périmètre des expositions souveraines recensées couvre les expositions à l'Etat, hors collectivités locales. Les créances fiscales sont exclues du recensement.

L'exposition aux dettes souveraines correspond à une exposition nette de dépréciation (valeur au bilan) présentée à la fois brute et nette de couverture.

Les expositions de Crédit Agricole Nord de France au risque souverain sont les suivantes :

Activité bancaire

30/06/2021 <i>(en milliers d'euros)</i>	Expositions nettes de dépréciations						
	Actifs financiers à la juste valeur par résultat		Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	Actifs financiers au coût amorti	Total activité banque brut de couvertures	Couvertures	Total activité banque net de couvertures
	Actifs financiers détenus à des fins de transaction	Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat					
Arabie Saoudite							
Argentine							
Autriche							
Belgique			48 324	50 490	98 814		98 814
Brésil							
Chine							
Egypte							
Espagne							
Etats-Unis							
France			25 945	191 430	217 375		217 375
Grèce							
Hong Kong							
Iran							
Irlande							
Italie							
Japon							
Liban							
Lituanie							
Maroc							
Pologne							
Royaume-Uni							
Russie							
Syrie							
Turquie							
Ukraine							
Venezuela							
Yémen							
Autres pays souverains							
Total			74 269	241 920	316 189		316 189

31/12/2020 <i>(en milliers d'euros)</i>	Expositions nettes de dépréciations						
	Actifs financiers à la juste valeur par résultat		Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	Actifs financiers au coût amorti	Total activité banque brut de couvertures	Couvertures	Total activité banque net de couvertures
	Actifs financiers détenus à des fins de transaction	Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat					
Arabie Saoudite							
Argentine							
Autriche							
Belgique			42 803	50 408	93 211		93 211
Brésil							
Chine							
Egypte							
Espagne							
Etats-Unis							
France			31 752	192 912	224 664		224 664
Grèce							
Hong Kong							
Iran							
Irlande							
Italie							
Japon							
Liban							
Lituanie							
Maroc							
Pologne							
Royaume-Uni							
Russie							
Syrie							
Turquie							
Ukraine							
Venezuela							
Yémen							
Autres pays souverains							
Total			74 555	243 320	317 875		317 875

6.5 Passifs financiers au coût amorti

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2021	31/12/2020
Dettes envers les établissements de crédit	20 344 250	18 894 654
Dettes envers la clientèle	9 877 372	9 461 261
Dettes représentées par un titre	155 598	663 788
Valeur au bilan	30 377 220	29 019 703

Dettes envers les établissements de crédit

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2021	31/12/2020
Etablissements de crédit		
Comptes et emprunts	23 223	11 942
<i>dont comptes ordinaires créditeurs (1)</i>	9 537	2 995
<i>dont comptes et emprunts au jour le jour (1)</i>		
Valeurs données en pension		
Titres donnés en pension livrée	424 469	
Total	447 692	11 942
Opérations internes au Crédit Agricole		
Comptes ordinaires créditeurs	738	3 357
Titres donnés en pension livrée		629 050
Comptes et avances à terme	19 895 820	18 250 305
Total	19 896 558	18 882 712
Valeur au bilan	20 344 250	18 894 654

(1) Ces opérations composent pour partie la rubrique "Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit" du Tableau des flux de trésorerie.

Dettes envers la clientèle

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2021	31/12/2020
Comptes ordinaires créditeurs	8 867 120	8 371 249
Comptes d'épargne à régime spécial	138 281	129 833
Autres dettes envers la clientèle	871 971	960 179
Titres donnés en pension livrée		
Dettes nées d'opérations d'assurance directe		
Dettes nées d'opérations de réassurance		
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques		
Valeur au bilan	9 877 372	9 461 261

Dettes représentées par un titre

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2021	31/12/2020
Bons de caisse		
Titres du marché interbancaire		
Titres de créances négociables	3 392	508 449
Emprunts obligataires	152 206	155 339
Autres dettes représentées par un titre		
Valeur au bilan	155 598	663 788

6.6 Immeubles de placement

	31/12/2020	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Ecarts de conversion	Autres mouvements	30/06/2021
<i>(en milliers d'euros)</i>							
Valeur brute	170 699	12 291	4 677	-3 698			183 969
Amortissements et dépréciations	-59 234	-2 701	-2 372	2 420			-61 887
Valeur au bilan (1)	111 465	9 590	2 305	-1 278			122 082

(1) Y compris immeubles de placement donnés en location simple

	31/12/2019	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Ecarts de conversion	Autres mouvements	31/12/2020
<i>(en milliers d'euros)</i>							
Valeur brute	181 115		11 905	-22 321			170 699
Amortissements et dépréciations	-60 072		-5 488	6 310		16	-59 234
Valeur au bilan (1)	121 043		6 417	-16 011		16	111 465

(1) Y compris immeubles de placement donnés en location simple

6.7 Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)

Les immobilisations corporelles d'exploitation incluent les droits d'utilisation des immobilisations prises en location en tant que preneur.

Les amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles d'exploitation sont présentés y compris amortissements sur immobilisations données en location simple.

	31/12/2020	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Ecarts de conversion	Autres mouvements	30/06/2021
<i>(en milliers d'euros)</i>							
Immobilisations corporelles d'exploitation							
Valeur brute	496 673	-33	11 231	-4 484			503 386
Amortissements et dépréciations	-300 553	24	-10 234	2 084			-308 679
Valeur au bilan	196 120	-9	997	-2 400			194 707
Immobilisations incorporelles							
Valeur brute	15 095		135				15 230
Amortissements et dépréciations	-5 855		-78				-5 933
Valeur au bilan	9 240		57				9 297

	31/12/2019	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Ecart de conversion	Autres mouvements (1)	31/12/2020
<i>(en milliers d'euros)</i>							
Immobilisations corporelles d'exploitation							
Valeur brute	473 795		22 220	-16 022		16 680	496 673
Amortissements et dépréciations	-292 504		-21 629	14 100		-520	-300 553
Valeur au bilan	181 291		591	-1 922		16 160	196 120
Immobilisations incorporelles							
Valeur brute	13 443		1 621			31	15 095
Amortissements et dépréciations	-5 674		-160			-21	-5 855
Valeur au bilan	7 769		1 461			10	9 240

(1) Tenant compte des effets de première application de la décision de l'IFRS IC du 26 novembre 2019 sur la durée des contrats de location IFRS 16, le solde des droits d'utilisation au bilan aurait été de 38 671 milliers d'euros au 31/12/2019 (contre 22 220 milliers d'euros avant application de la décision IFRS IC)

6.8 Ecarts d'acquisition

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2020	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions)	Pertes de valeur de la période	Ecart de conversion	Autres mouvements	30/06/2021
<u>Valeur brute</u>							
SAS Square Habitat NDF	8 930						8 930
SA Foncière de l'Erable		1 605					1 605
<u>Cumul des pertes de valeur</u>							
SAS Square Habitat NDF	- 8 930						- 8 930
Total	0	1 605					1 605

Le nouvel écart d'acquisition est lié à l'entrée d'une société dans le palier de consolidation de la SAS Foncière de l'Erable.

6.9 Provisions

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2020	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	30/06/2021
Risques sur les produits épargne-logement	40 574		346					40 920
Risques d'exécution des engagements par signature	22 087		31 030		-30 516			22 600
Risques opérationnels	2 512		100					2 612
Engagements sociaux (retraites) et assimilés	10 501		87				-2 346	8 241
Litiges divers	21 654		993	-80	-3 890			18 676
Participations								
Restructurations								
Autres risques	13 923		2 261	-2 661	-732			12 791
TOTAL	111 251		34 817	-2 741	-35 138		-2 346	105 840

	31/12/2019	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2020
<i>(en milliers d'euros)</i>								
Risques sur les produits épargne-logement	36 477		4 097					40 574
Risques d'exécution des engagements par signature	19 522		46 179		-43 614			22 087
Risques opérationnels	2 254		303		-45			2 512
Engagements sociaux (retraites) et assimilés	11 629		232	-32	-2 470		1 142	10 501
Litiges divers	26 326		3 543	-1 472	-6 743			21 654
Participations								
Restructurations								
Autres risques	22 300		4 477	-10 098	-2 756			13 923
TOTAL	118 508		58 831	-11 602	-55 628		1 142	111 251

6.10 Dettes subordonnées

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2021	31/12/2020
Dettes subordonnées à durée déterminée	0	104 349
Dettes subordonnées à durée indéterminée	0	10
Dépôts de garantie à caractère mutuel		
Titres et emprunts participatifs		
Valeur au bilan	0	104 359

6.11 Capitaux propres

Composition du capital au 30 juin 2021

Au 30 juin 2021, la répartition du capital et des droits de vote est la suivante :

	Nombre de titres au 30/06/2021	% du capital	% des droits de vote
Répartition du capital de la Caisse Régionale			
Certificats Coopératifs d'investissements (CCI)	17 109 818	29,11%	
Dont part du Public	16 177 922	27,52%	
Dont part Sacam Mutualisation	11 287	0,02%	
Dont part autodétenue	920 609	1,57%	
Certificats Coopératifs d'associés (CCA)	14 300 815	24,33%	
Dont part du Public			
Dont part Crédit Agricole S.A.	2 019 390	3,44%	
Dont part Sacam Mutualisation	12 281 425	20,89%	
Parts sociales	27 371 814	46,56%	
Dont 70 Caisses Locales	27 371 505	46,56%	95,38%
Dont 20 administrateurs de la Caisse régionale	299	NS	3,08%
Dont Crédit Agricole S.A.	9	NS	0,77%
Dont Sacam Mutualisation	1	NS	0,77%
Dont Autres			
Total	58 782 447	100,00%	100,00%

La valeur nominale des titres est de 3,05 euros et le montant total du capital est de 179 286 milliers d'euros.

Dividendes

Au titre de l'exercice 2020, l'Assemblée générale du 14/04/2021 de Crédit Agricole Nord de France a approuvé le versement d'un dividende net par part sociale de 0,08 euros.

Année de rattachement du dividende	Par CCI	Par CCA	Par part sociale
	Montant Net	Montant Net	Montant Net
2017	1,05	1,05	0,07
2018	1,05	1,05	0,09
2019	1,05	1,05	0,09
2020	1,05	1,05	0,08

Dividendes payés au cours de l'exercice

Les montants relatifs aux dividendes figurent dans le tableau de variation des capitaux propres. Ils s'élèvent à 41 588 milliers d'euros en 2021.

7. Engagements de financement et de garantie et autres garanties

Engagements donnés et reçus

(en milliers d'euros)	30/06/2021	31/12/2020
Engagements donnés	3 808 503	3 842 640
Engagements de financement	2 530 025	2 560 188
Engagements en faveur des établissements de crédit		
Engagements en faveur de la clientèle	2 530 025	2 560 188
Ouverture de crédits confirmés	1 502 579	1 495 636
<i>Ouverture de crédits documentaires</i>	43 255	32 865
<i>Autres ouvertures de crédits confirmés</i>	1 459 324	1 462 771
Autres engagements en faveur de la clientèle	1 027 446	1 064 552
Engagements de garantie	1 278 478	1 282 452
Engagements d'ordre des établissements de crédit	203 230	254 659
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires	89	208
Autres garanties (1)	203 141	254 451
Engagements d'ordre de la clientèle	1 075 248	1 027 793
Cautions immobilières	354 543	315 347
Autres garanties d'ordre de la clientèle	720 705	712 446
Engagements sur titres		
Titres à livrer		
Engagements reçus	10 070 428	9 615 742
Engagements de financement	29 976	52 417
Engagements reçus des établissements de crédit	29 976	52 417
Engagements reçus de la clientèle		
Engagements de garantie	10 040 452	9 563 325
Engagements reçus des établissements de crédit	1 536 579	1 533 775
Engagements reçus de la clientèle	8 503 873	8 029 550
Garanties reçues des administrations publiques et assimilées (2)	796 226	859 312
Autres garanties reçues	7 707 647	7 170 238
Engagements sur titres		
Titres à recevoir		

(1) Dont 175 841 milliers d'euros relatifs à la garantie Switch Assurance suite à la résiliation anticipée partielle du 1er mars 2021.

(2) Dans le cadre des mesures de soutien à l'économie suite à la crise sanitaire liée à la Covid-19, le Crédit Agricole Nord de France a accordé des prêts pour lesquels elle a reçu des garanties de l'Etat français (PGE). Au 30 juin 2021, le montant de ces engagements de garantie reçus s'élève à 546 425 milliers d'euros.

Instruments financiers remis et reçus en garantie

<i>(en milliers d'euros)</i>		30/06/2021	31/12/2020
Valeur comptable des actifs financiers remis en garantie (dont actifs transférés)			
Titres et créances apportées en garanties des dispositifs de refinancement (Banque de France, CRH ...)		13 979 494	13 061 830
Titres prêtés			
Dépôts de garantie sur opérations de marché			
Autres dépôts de garantie (1)		59 522	76 891
Titres et valeurs donnés en pension		424 469	629 050
Total de la valeur comptable des actifs financiers remis en garantie		14 463 485	13 767 771
Valeur comptable des actifs financiers reçus en garantie			
Autres dépôts de garantie			
Juste valeur des instruments reçus en garantie réutilisables et réutilisés			
Titres empruntés			
Titres et valeurs reçus en pension		423 220	633 652
Titres vendus à découvert			
Total Juste valeur des instruments reçus en garantie réutilisables et réutilisés		423 220	633 652

(1) Dans le cadre de la garantie Switch Assurance, suite à la résiliation partielle anticipée du 1er mars 2021, le Crédit Agricole Nord de France a versé un dépôt de 59,52 millions d'euros.

Au 30 juin 2021 Crédit Agricole Nord de France a utilisé les titres souscrits auprès des "FCT Crédit Agricole Habitat" comme dispositif de refinancement en pension de titres.

Créances apportées en garantie

Au cours du premier semestre 2021, Crédit Agricole Nord de France a apporté 13 979,49 milliers d'euros de créances en garantie dans le cadre de la participation du groupe Crédit Agricole à différents mécanismes de refinancement, contre 13 061,83 millions d'euros au 31 décembre 2020. Le Crédit Agricole Nord de France conserve l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances.

En particulier, Crédit Agricole Nord de France a apporté :

- 10 785,61 millions d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. dans le cadre des opérations de refinancement du Groupe auprès de la Banque de France, contre 9 613,83 milliers d'euros au 31 décembre 2020;
- 751,074 millions d'euros de créances hypothécaires à Crédit Agricole S.A. dans le cadre du refinancement auprès de la CRH (Caisse de Refinancement de l'Habitat), contre 806,81 millions d'euros au 31 décembre 2020;
- 2 442,80 millions d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. ou à d'autres partenaires du Groupe dans le cadre de divers mécanismes de refinancement, contre 2 641,19 millions d'euros au 31 décembre 2020.

8. Reclassements d'instruments financiers

Reclassements effectués par Crédit Agricole Nord de France

Le Crédit Agricole Nord de France n'a pas opéré en 2021 de reclassement au titre du paragraphe 4.4.1 d'IFRS 9.

9. Juste valeur des instruments financiers

9.1 Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût amorti

Les montants présentés incluent les créances et dettes rattachées et sont nets de dépréciation.

Actifs financiers comptabilisés au coût amorti au bilan valorisés à la juste valeur

	Valeur au bilan au 30/06/2021	Juste valeur au 30/06/2021	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Instruments de dettes non évalués à la juste valeur au bilan					
Prêts et créances	31 117 900	32 715 032		4 250 087	28 464 945
Prêts et créances sur les établissements de crédit	4 073 991	4 086 487		4 086 416	71
Comptes ordinaires et prêts JJ	3 203 724	3 203 724		3 203 653	71
Comptes et prêts à terme	442 741	456 565		456 565	
Valeurs reçues en pension					
Titres reçus en pension livrée	424 548	423 220		423 220	
Prêts subordonnés	2 978	2 978		2 978	
Autres prêts et créances					
Prêts et créances sur la clientèle	27 043 909	28 628 545		163 671	28 464 874
Créances commerciales	3 584	3 584		3 584	
Autres concours à la clientèle	26 810 048	28 464 874			28 464 874
Valeurs reçues en pension					
Titres reçus en pension livrée					
Prêts subordonnés	1 057	800		800	
Créances nées d'opérations d'assurance directe					
Créances nées d'opérations de réassurance					
Avances en comptes courants d'associés	129 629	130 016		130 016	
Comptes ordinaires débiteurs	99 591	29 271		29 271	
Titres de dettes	553 604	562 270	560 371		1 899
Effets publics et valeurs assimilées	241 920	249 164	249 164		
Obligations et autres titres à revenu fixe	311 684	313 106	311 207		1 899
Total Actifs financiers dont la juste valeur est indiquée	31 671 504	33 277 302	560 371	4 250 087	28 466 844

	Valeur au bilan au 31/12/2020	Juste valeur au 31/12/2020	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Instruments de dettes non évalués à la juste valeur au bilan					
Prêts et créances	29 310 399	31 062 172		3 239 150	27 823 022
Prêts et créances sur les établissements de crédit	3 008 145	3 036 695		3 036 695	
Comptes ordinaires et prêts JJ	1 964 128	1 964 128		1 964 128	
Comptes et prêts à terme	412 028	435 946		435 946	
Valeurs reçues en pension					
Titres reçus en pension livrée	629 020	633 652		633 652	
Prêts subordonnés	2 969	2 969		2 969	
Autres prêts et créances					
Prêts et créances sur la clientèle	26 302 254	28 025 477		202 455	27 823 022
Créances commerciales	2 456	2 456		2 456	
Autres concours à la clientèle	26 100 116	27 823 022			27 823 022
Valeurs reçues en pension					
Titres reçus en pension livrée					
Prêts subordonnés					
Créances nées d'opérations d'assurance directe					
Créances nées d'opérations de réassurance					
Avances en comptes courants d'associés	96 958	97 274		97 274	
Comptes ordinaires débiteurs	102 724	102 725		102 725	
Titres de dettes	556 319	569 109	514 746	54 363	
Effets publics et valeurs assimilées	243 320	253 314	253 314		
Obligations et autres titres à revenu fixe	312 999	315 795	261 432	54 363	
Total Actifs financiers dont la juste valeur est indiquée	29 866 718	31 631 281	514 746	3 293 513	27 823 022

Passifs financiers comptabilisés au coût amorti au bilan valorisés à la juste valeur

<i>(en milliers d'euros)</i>	Valeur au bilan au 30/06/2021	Juste valeur au 30/06/2021	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Passifs financiers non évalués à la juste valeur au bilan					
Dettes envers les établissements de crédit	20 344 250	20 785 692		20 785 692	
Comptes ordinaires et emprunts JJ	10 275	10 275		10 275	
Comptes et emprunts à terme	19 909 506	20 358 419		20 358 419	
Valeurs données en pension					
Titres donnés en pension livrée	424 469	416 998		416 998	
Dettes envers la clientèle	9 877 372	9 880 616		9 742 335	138 281
Comptes ordinaires créditeurs	8 867 120	8 867 120		8 867 120	
Comptes d'épargne à régime spécial	138 281	138 281			138 281
Autres dettes envers la clientèle	871 971	875 215		875 215	
Titres donnés en pension livrée					
Dettes nées d'opérations d'assurance directe					
Dettes nées d'opérations de réassurance					
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques					
Dettes représentées par un titre	155 598	155 803	152 255	3 548	
Dettes subordonnées					
Total Passifs financiers dont la juste valeur est indiquée	30 377 220	30 822 111	152 255	30 531 575	138 281

	Valeur au bilan au 31/12/2020	Juste valeur au 31/12/2020	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Passifs financiers non évalués à la juste valeur au bilan					
Dettes envers les établissements de crédit	18 894 654	19 405 408		19 405 408	
Comptes ordinaires et emprunts JJ	6 352	6 352		6 352	
Comptes et emprunts à terme	18 259 252	18 743 214		18 743 214	
Valeurs données en pension					
Titres donnés en pension livrée	629 050	655 842		655 842	
Dettes envers la clientèle	9 461 261	9 463 701		9 463 701	
Comptes ordinaires créditeurs	8 371 249	8 371 249		8 371 249	
Comptes d'épargne à régime spécial	129 833	129 833		129 833	
Autres dettes envers la clientèle	960 179	962 619		962 619	
Titres donnés en pension livrée					
Dettes nées d'opérations d'assurance directe					
Dettes nées d'opérations de réassurance					
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques					
Dettes représentées par un titre	663 788	665 948	155 456	510 492	
Dettes subordonnées	104 359	104 359		104 359	
Total Passifs financiers dont la juste valeur est indiquée	29 124 062	29 639 416	155 456	29 483 960	

9.2 Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur

Répartition des instruments financiers à la juste valeur par modèle de valorisation

Les montants présentés incluent les créances et dettes rattachées et sont nets de dépréciation.

Actifs financiers valorisés à la juste valeur

(en milliers d'euros)	30/06/2021	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	48 201		48 201	
Créances sur les établissements de crédit				
Créances sur la clientèle				
Titres reçus en pension livrée				
Valeurs reçues en pension				
Titres détenus à des fins de transaction				
Effets publics et valeurs assimilées				
Obligations et autres titres à revenu fixe				
OPCVM				
Actions et autres titres à revenu variable				
Instruments dérivés	48 201		48 201	
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	591 718	54 169	340 277	197 272
Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat	100 649	4 188	1 500	94 961
Actions et autres titres à revenu variable	99 149	4 188		94 961
Titres de participation non consolidés	1 500		1 500	
Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI	464 615	49 981	338 777	75 857
Créances sur les établissements de crédit				
Créances sur la clientèle	502		502	
Titres de dettes	464 113	49 981	338 275	75 857
Effets publics et valeurs assimilées				
Obligations et autres titres à revenu fixe	4 953			4 953
OPCVM	459 160	49 981	338 275	70 904
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte				
Effets publics et valeurs assimilées				
Obligations et autres titres à revenu fixe				
Actions et autres titres à revenu variable				
OPCVM				
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	26 454			26 454
Créances sur les établissements de crédit				
Créances sur la clientèle				
Titres à la juste valeur par résultat sur option				
Effets publics et valeurs assimilées				
Obligations et autres titres à revenu fixe				
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	2 592 106	404 157	2 177 907	10 042
Instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	2 188 328	379	2 177 907	10 042
Actions et autres titres à revenu variable	18 302		15 333	2 969
Titres de participation non consolidés	2 170 026	379	2 162 574	7 073
Instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	403 778	403 778		
Créances sur les établissements de crédit				
Créances sur la clientèle				
Titres de dettes	403 778	403 778		
Effets publics et valeurs assimilées	74 269	74 269		
Obligations et autres titres à revenu fixe	329 509	329 509		
Instruments dérivés de couverture	3 219		3 219	
TOTAL ACTIFS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR	3 235 244	458 326	2 569 604	207 314
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques				
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables				145 691
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables				
TOTAL DES TRANSFERTS VERS CHACUN DES NIVEAUX				145 691

	31/12/2020	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	59 481		59 481	
Créances sur les établissements de crédit				
Créances sur la clientèle				
Titres reçus en pension livrée				
Valeurs reçues en pension				
Titres détenus à des fins de transaction				
Effets publics et valeurs assimilées				
Obligations et autres titres à revenu fixe				
OPCVM				
Actions et autres titres à revenu variable				
Instruments dérivés	59 481		59 481	
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	689 611	3 512	491 191	194 908
 Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat	94 709	3 512	1 381	89 816
Actions et autres titres à revenu variable	93 328	3 512		89 816
Titres de participation non consolidés	1 381		1 381	
 Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI	560 954		489 810	71 144
Créances sur les établissements de crédit				
Créances sur la clientèle	502		502	
Titres de dettes	560 452		489 308	71 144
Effets publics et valeurs assimilées				
Obligations et autres titres à revenu fixe	4 887			4 887
OPCVM	555 565		489 308	66 257
 Actifs représentatifs de contrats en unités de compte				
Effets publics et valeurs assimilées				
Obligations et autres titres à revenu fixe				
Actions et autres titres à revenu variable				
OPCVM				
 Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	33 948			33 948
Créances sur les établissements de crédit				
Créances sur la clientèle				
Titres à la juste valeur par résultat sur option				
Effets publics et valeurs assimilées				
Obligations et autres titres à revenu fixe				
 Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	2 503 911	468 112	2 035 799	
Instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	2 036 108	309	2 035 799	
Actions et autres titres à revenu variable	18 223		18 223	
Titres de participation non consolidés	2 017 885	309	2 017 576	
Instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	467 803	467 803		
Créances sur les établissements de crédit				
Créances sur la clientèle				
Titres de dettes	467 803	467 803		
Effets publics et valeurs assimilées	74 555	74 555		
Obligations et autres titres à revenu fixe	393 248	393 248		
Instruments dérivés de couverture	600		600	
TOTAL ACTIFS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR	3 253 603	471 624	2 587 071	194 908
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques				
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables				161 439
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables				
TOTAL DES TRANSFERTS VERS CHACUN DES NIVEAUX				161 439

Passifs financiers valorisés à la juste valeur

	30/06/2021	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	52 619		52 619	
Titres vendus à découvert				
Titres donnés en pension livrée				
Dettes représentées par un titre				
Dettes envers les établissements de crédit				
Dettes envers la clientèle				
Instruments dérivés	52 619		52 619	
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option				
Instruments dérivés de couverture	245 771		245 771	
Total Passifs financiers valorisés à la juste valeur	298 390		298 390	
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques				
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables				
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables				
Total des transferts vers chacun des niveaux				

	31/12/2020	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	66 235		66 235	
Titres vendus à découvert				
Titres donnés en pension livrée				
Dettes représentées par un titre				
Dettes envers les établissements de crédit				
Dettes envers la clientèle				
Instruments dérivés	66 235		66 235	
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option				
Instruments dérivés de couverture	330 430		330 430	
Total Passifs financiers valorisés à la juste valeur	396 665		396 665	
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques				
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables				
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables				
Total des transferts vers chacun des niveaux				

Variation du solde des instruments financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3

Actifs financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3

Tableau 1 sur 3 (en milliers d'euros)	Total Actifs financiers valorisés à la juste Valeur selon le niveau 3	Actifs financiers détenus à des fins de transaction									
		Créances sur les établissements de crédit	Créances sur la clientèle	Titres reçus en pension livrée	Valeurs reçues en pension	Titres détenus à des fins de transaction					Instruments dérivés
						Effets publics et valeurs assimilées	Obligations et autres titres à revenu fixe	OPCVM	Actions et autres titres à revenu variable	Titres détenus à des fins de transaction	
Solde de clôture (31/12/2020)	194 908										
Gains /pertes de la période (1)	3 216										
Comptabilisés en résultat	3 539										
Comptabilisés en capitaux propres	-323										
Achats de la période	15 263										
Ventes de la période	-16 438										
Emissions de la période											
Dénouements de la période											
Reclassements de la période											
Variations liées au périmètre de la période											
Transferts	10 365										
Transferts vers niveau 3	10 365										
Transferts hors niveau 3											
Solde de clôture (30/06/2021)	207 314										

Tableau 2 sur 3	Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat																	
	Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat		Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI						Actifs représentatifs de contrats en unités de compte				Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option					
	Actions et autres titres à revenu variable	Titres de participation non consolidés	Créances sur les établissements de crédit	Créances sur la clientèle	Titres reçus en pension livrée	Valeurs reçues en pension	Titres de dettes			Effets publics et valeurs assimilées	Obligations et autres titres à revenu fixe	Actions et autres titres à revenu variable	OPCVM	Créances sur les établissements de crédit	Créances sur la clientèle	Titres de dettes		
							Effets publics et valeurs assimilées	Obligations et autres titres à revenu fixe	OPCVM							Titres de dettes	Effets publics et valeurs assimilées	Obligations et autres titres à revenu fixe
<i>(en milliers d'euros)</i>																		
Solde de clôture (31/12/2020)	89 816						4 887	66 257	71 144							33 948	33 948	
Gains /pertes de la période (1)	11 340						66	-600	-534							-7 267	-7 267	
Comptabilisés en résultat	11 340						66	-600	-534							-7 267	-7 267	
Comptabilisés en capitaux propres																		
Achats de la période	7 647								6 628	6 628						988	988	
Ventes de la période	-13 842								-1 381	-1 381						-1 215	-1 215	
Emissions de la période																		
Dénouements de la période																		
Reclassements de la période																		
Variations liées au périmètre de la période																		
Transferts																		
Transferts vers niveau 3																		
Transferts hors niveau 3																		
Solde de clôture (30/06/2021)	94 961						4 953	70 904	75 857							26 454	26 454	

Tableau 3 sur 3 (en milliers d'euros)	Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres							Instruments dérivés de couverture
	Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables			Instruments de dettes comptabilisés en à la juste valeur par capitaux propres recyclables				
				Créances sur les établissements de crédit	Créances sur la clientèle	Titres de dettes		
	Actions et autres titres à revenu variable	Titres de participation non consolidés	Effets publics et valeurs assimilées			Obligations et autres titres à revenu fixe	Titres de dettes	
Solde de clôture (31/12/2020)								
Gains /pertes de la période (1)			-323					
Comptabilisés en résultat								
Comptabilisés en capitaux propres			-323					
Achats de la période								
Ventes de la période								
Emissions de la période								
Dénouements de la période								
Reclassements de la période								
Variations liées au périmètre de la période								
Transferts	2 969	7 396						
Transferts vers niveau 3	2 969	7 396						
Transferts hors niveau 3								
Solde de clôture (30/06/2021)	2 969	7 073						

(1) Ce solde inclut les gains et pertes de la période provenant des actifs détenus au bilan à la date de la clôture pour les montants suivants :

Gains/ pertes de la période provenant des actifs de niveau 3 détenus au bilan en date de clôture	-7 315
Comptabilisés en résultat	-6 992
Comptabilisés en capitaux propres	-323

10. Parties liées

Acquisitions

Crédit Agricole Nord de France a souscrit à l'augmentation de la société SACAM AVENIR pour un montant de 7,86 millions d'euros, portant son pourcentage de détention à 5,48% du capital.

Opérations sur les avances en compte courant

Crédit Agricole Nord de France a accordé une avance de 36,01 millions d'euros à la SAS La Boétie.

Le montant des avances consenties à la SA Foncière de l'Erable s'élève à 40,41 millions d'euros, après la capitalisation des intérêts de 2020 pour 0,4 millions d'euros.

Caisses Locales

Au 30 juin 2021, les encours des comptes courants d'associés et de TNMT des Caisses Locales auprès du Crédit Agricole Nord de France s'élèvent respectivement à 103,83 millions d'euros et 520,24 millions d'euros.

Produits des participations

Au 30 juin 2021, Crédit Agricole Nord de France a enregistré les dividendes suivants :

- 35,66 millions euros de la SAS Rue la Boétie,
- 4 millions d'euros de la SA Foncière de l'Erable,
- 0,8 millions d'euros de la SAS SACAM Développement.

La SA Foncière de l'Erable a encaissé un dividende de 1,34 million d'euros de la SCI Euralliance Europe, 1,11 million d'euros de la SCI Crystal Europe et 0,97 million d'euros de la SCI Quartz Europe.

11. Périmètre de consolidation au 30 Juin 2021

Périmètre de consolidation du groupe Crédit Agricole Nord de France	Modification de périmètre	Implantation	Type d'entité et nature du contrôle	Méthode de consolidation au 30 juin 2021	% de contrôle		% d'intérêt	
					30/06/2021	31/12/2020	30/06/2021	31/12/2020
Établissements bancaires et financiers								
Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France		France	Mère	Société mère	100	100	100	100
Caisses Locales (70)		France	Filiale	Intégration globale	100	100	100	100
FCT Crédit Agricole Habitat 2017 – 2018 – 2019 - 2020		France	Filiale	Intégration globale	100	100	100	100
Sociétés d'investissement								
SA Nord Capital Investissement		France	Filiale	Intégration globale	96,9	96,9	97,2	97,2
SA Groupe Rossel-La Voix		France	Entreprise Associée	Mise en équivalence	25,2	25,2	25,2	25,2
Pôle Immobilier								
SA Foncière de l'Erable		France	Filiale	Intégration globale	99,9	99,9	99,9	99,9
SCI Quartz Europe		France	Filiale	Intégration globale	100	100	99,9	99,9
SCI Euralliance Europe		France	Filiale	Intégration globale	100	100	99,9	99,9
SCI Crystal Europe		France	Filiale	Intégration globale	100	100	99,9	99,9
SAS Square Habitat Nord de France		France	Filiale	Intégration globale	100	100	100	100

Au 30 juin 2021, Crédit Agricole Nord de France ayant participé aux opérations de titrisation Crédit Agricole Habitat a consolidé ses quotes-parts (analyse par silo) de chacun des FCT, le complément de prix de cession, le mécanisme de garantie ainsi que la convention de remboursement interne limitant in fine la responsabilité de chaque cédant à hauteur des « gains et pertes » réellement constatés sur les créances qu'il a cédées au FCT.

12. Événements postérieurs au 30 juin 2021

Aucun évènement postérieur n'est à signaler.



KPMG S.A.
Siège social
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 80055
92088 Paris la Défense Cedex
France

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
France



*Caisse régionale de Crédit
Agricole Mutuel Nord de France*
**Rapport des commissaires aux comptes sur
l'information financière semestrielle 2021**

Période du 1er janvier au 30 juin 2021
Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord de France
10, avenue Foch - 59000 Lille - France



KPMG S.A.
Siège social
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 80055
92086 Paris la Défense Cedex
France

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
France



Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord de France

Siège social : 10, avenue Foch - 59000 Lille - France
Capital social : € 179 286 402

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle 2021

Période du 1er janvier au 30 juin 2021

Aux Sociétaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales et en application de l'article L.451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes consolidés intermédiaires résumés de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord de France relatifs à la période du 1^{er} janvier 2021 au 30 juin 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'examen limité des comptes consolidés intermédiaires résumés. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre de nos travaux.

Ces comptes consolidés intermédiaires résumés ont été établis sous la responsabilité de votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

I – Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.



Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes consolidés intermédiaires résumés avec la norme IAS 34 - norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

II – Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes consolidés intermédiaires résumés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés intermédiaires résumés.

Paris La Défense, le 31 août 2021

KPMG S.A.

Arnaud Bourdeille
Associé

Neuilly-sur-Seine, le 31 août 2021

PricewaterhouseCoopers Audit

2021.08.3
14:51:32
+02'00'

Pierre Clavié
Associé

Alexandre Decrand
Associé

4. Attestation du responsable de l'information financière


ATTESTATION DU RESPONSABLE DE L'INFORMATION FINANCIERE SEMESTRIELLE

Monsieur Christian Valette, Directeur Général de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord de France

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes condensés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport semestriel d'activité ci-joint présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Fait à Lille,

Le 31 août 2021


Le Directeur Général
Christian Valette

5. Glossaire

ACRONYMES

ABE

Autorité bancaire européenne ou European Banking Authority (EBA)

ACPR

Autorité de contrôle prudentiel et de résolution

AMF

Autorité des marchés financiers

BCE

Banque centrale européenne

IFRS

International Financial Reporting Standards (Normes internationales d'information financière)

SREP

Supervisory Review and Evaluation Process

TERMES

Agence de notation

Organisme spécialisé dans l'évaluation de la solvabilité d'émetteurs de titres de dettes, c'est-à-dire leur capacité à honorer leurs engagements (remboursement du capital et des intérêts dans la période contractuelle).

ALM *Asset and Liability Management – gestion actif-passif*

La gestion actif-passif consiste à gérer les risques structurels du bilan (taux, change, liquidité) ainsi que la politique de refinancement afin de protéger la valeur patrimoniale de la banque et/ou sa rentabilité future.

Appétence *au risque*

L'appétence au risque correspond au niveau de risque, par nature et par métier, que la Caisse régionale est prête à prendre au regard de ses objectifs stratégiques. Elle s'exprime aussi bien au travers de critères quantitatifs que qualitatifs. L'exercice d'appétence au risque constitue un des outils de pilotage stratégique à la disposition des instances dirigeantes de la Caisse régionale.

AT1 *Additional Tier 1*

Les fonds propres additionnels de catégorie 1 (Additional Tier 1) éligibles sous Bâle 3 correspondent aux instruments de dette perpétuelle, dégagés de toute incitation ou obligation de remboursement. Ils sont sujets à un mécanisme d'absorption des pertes lorsque le ratio CET1 est en dessous d'un certain seuil, fixé dans leur prospectus d'émission.

Bâle 3

Nouvelle évolution des standards prudentiels bancaires qui se substitue aux précédents accords de Bâle 2 en renforçant la qualité et la quantité de fonds propres minimaux que les établissements doivent détenir. Ils mettent également en œuvre des exigences minimales en termes de gestion du risque de liquidité (ratios quantitatifs), définissent des

mesures visant à limiter la procyclicité du système financier (coussins de fonds propres qui varient en fonction du cycle économique) ou encore renforcent les exigences relatives aux établissements considérés comme systémiques. Dans l'Union européenne, ces standards prudentiels ont été mis en œuvre via la directive 2013/36/UE (CRD 4 – Capital Requirement Directive) et le règlement (UE) n° 575/2013 (CRR – Capital Requirement Regulation).

CCA *Certificat coopératif d'associés*

Les CCA sont des titres non cotés en bourse, négociables de gré à gré qui ne peuvent être émis que par des sociétés coopératives. Ils peuvent être souscrits par les Sociétaires de la Caisse régionale émettrice et des Caisses locales affiliées. Sans droit de vote, il donne à ses porteurs le droit à l'actif net et à la perception d'un dividende.

CCI *Certificat coopératif d'investissement*

Les CCI sont des titres sans droit de vote, cotés en bourse, qui ne peuvent être émis que par des sociétés coopératives. Il donne à ses porteurs le droit à l'actif net et à la perception d'un dividende.

Collatéral

Le collatéral est un actif transférable ou une garantie apportée, servant de gage au remboursement d'un prêt dans le cas où le bénéficiaire de ce dernier ne pourrait pas satisfaire à ses obligations de paiement.

Coefficient d'exploitation

Le coefficient d'exploitation est un ratio calculé en divisant les charges d'exploitation par le Produit Net Bancaire ; il indique la part de Produit Net Bancaire nécessaire pour couvrir les charges.

Coût du risque sur encours¹

¹ Indicateur alternatif de performance

Le coût du risque sur encours est calculé en rapportant la charge du coût du risque aux encours de crédit.

Coût du risque

Le coût du risque enregistre les dotations et les reprises de provisions sur l'ensemble des risques bancaires dont notamment les risques de crédit, de contrepartie (créances, titres, engagements hors bilan) et les risques opérationnels (litiges), ainsi que les pertes correspondantes non provisionnées.

Couverture de portefeuille de prêt

L'impact des couvertures de prêts valorise les variations de marché de la couverture du risque de crédit et le niveau des réserves qui en découlent.

Créance douteuse

Une créance douteuse est une créance dont le débiteur n'a pas versé les intérêts et les remboursements depuis un certain temps par rapport aux échéances du contrat de crédit, ou pour laquelle il existe un doute raisonnable que cela puisse être le cas.

Créance dépréciée

Une créance dépréciée est une créance ayant fait l'objet d'une provision pour risque de non-remboursement.

Crédit Agricole S.A.

Entité cotée du Groupe Crédit Agricole. Cet ensemble a pour société mère Crédit Agricole S.A. entité sociale. Son périmètre de consolidation comprend les filiales, coentreprises et entreprises associées, qu'elle détient directement ou indirectement.

CVA *Credit Valuation Adjustment*

Le Credit Valuation Adjustment (ou ajustement de valeur de crédit) correspond à l'espérance de perte liée au risque de défaut d'une contrepartie et vise à prendre en compte le fait que la totalité de la valeur de marché positive d'un instrument ne puisse pas être recouvrée. La méthodologie de détermination du CVA repose essentiellement sur le recours aux paramètres de marché en lien avec les pratiques des opérateurs de marché.

DVA *Debit Valuation Adjustment*

Le Debit Valuation Adjustment (DVA) est le symétrique du CVA et représente l'espérance de perte du point de vue de la contrepartie sur les valorisations passives des instruments financiers. Il reflète l'effet de la qualité de crédit propre de l'entité sur la valorisation de ces instruments.

Dilution

Une opération est dite "dilutive" quand elle réduit la part d'une action dans la valeur liquidative (par exemple l'actif net comptable par action) ou les résultats (par exemple le résultat net par action) d'une entreprise.

Dividende

Le dividende est la part du bénéfice net ou des réserves qui est distribuée aux actionnaires. Son montant est proposé par le Conseil d'administration puis voté par l'Assemblée générale, après l'approbation des comptes de l'exercice écoulé.

EAD *Exposure At Default*

Valeur exposée au risque : exposition du Groupe en cas de défaut de la contrepartie. L'EAD comprend les expositions inscrites au bilan et en hors-bilan. Les expositions hors bilan sont converties en équivalent bilan à l'aide de facteurs de conversion internes ou réglementaires (hypothèse de tirage).

Écart d'acquisition/survalueur

Un écart d'acquisition ou survalueur est la différence entre le prix d'acquisition d'une entreprise et son actif net réévalué au moment de l'acquisition. Chaque année un test de dépréciation devra être fait, son éventuel impact étant porté au compte de résultat.

EP *Emplois pondérés* / **RWA** *Risk-Weighted Assets* Ce sont les actifs (crédits, etc.) inscrits au bilan d'une banque, pondérés de façon prudentielle en fonction du risque de perte qu'ils portent et dont le total sert de dénominateur pour déterminer les principaux ratios de solvabilité.

EL *Expected Loss*

La perte attendue est la perte susceptible d'être encourue en fonction de la qualité de la contrepartie compte tenu de la qualité du montage de la transaction et de toutes mesures prises pour atténuer le risque, telles que les sûretés réelles. Elle s'obtient en multipliant l'exposition en risque (EAD) par la probabilité de défaut (PD) et par le taux de perte (LGD).

Établissement systémique

Le Groupe Crédit Agricole (mais pas Crédit Agricole S.A.), figure dans la liste publiée par le Conseil de stabilité financière (FSB) en novembre 2012 puis mise à jour en novembre 2016 et qui comprend 30 établissements bancaires mondiaux, dits systémiques. Un établissement systémique devra mettre en place un coussin de fonds propres de base compris entre 1 % et 3,5 % par rapport aux exigences de Bâle 3.

FSB *Financial Stability Board* **ou** **CSF** *Conseil de stabilité financière*

Le Conseil de stabilité financière a pour mission d'identifier les vulnérabilités du système financier mondial et de mettre en place des principes en matière de régulation et de supervision dans le domaine de la stabilité financière. Il rassemble les gouverneurs, les ministres des finances et les superviseurs des pays du G20. Son objectif premier est donc de coordonner au niveau international les

travaux des autorités financières nationales et des normalisateurs internationaux dans le domaine de la régulation et de la supervision des institutions financières. Créé lors de la réunion du G20 à Londres en avril 2009, le FSB succède au Forum de stabilité financière institué en 1999 à l'initiative du G7.

Gestion d'actifs *Asset Management*

Métier financier consistant à gérer des valeurs mobilières ou autres actifs, pour compte propre ou pour compte de tiers (clientèle d'institutionnels ou de particuliers). En matière de gestion collective, les actifs sont gérés sous forme de fonds ou dans le cadre de mandats de gestion. Les produits sont adaptés pour répondre aux différentes attentes de la clientèle tant en termes de diversification géographique ou sectorielle, de gestion à court ou long terme que de niveau de risque souhaité.

Gouvernement d'entreprise ou gouvernance

Ce concept recouvre la mise en place dans l'entreprise de l'ensemble des mécanismes assurant la transparence, l'égalité entre actionnaires et l'équilibre des pouvoirs entre management et actionnaires. Ces mécanismes concernent : les modes d'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie, le fonctionnement du Conseil d'administration, l'articulation des différents organes de direction, la politique de rémunération des dirigeants et des cadres.

Groupe Crédit Agricole

Cet ensemble est constitué de Crédit Agricole SA, des Caisses régionales et des Caisses locales.

HQLA *High Quality Liquid Assets*

Actifs liquides de haute qualité qui sont non grevés et qui peuvent être convertis en liquidités, facilement et immédiatement sur des marchés privés, dans l'hypothèse d'une crise de liquidité.

Investisseurs institutionnels

Les investisseurs institutionnels sont des entreprises, organismes publics ou compagnies d'assurance dont une partie de l'activité est axée sur l'investissement en valeurs mobilières comme par exemple les actions de sociétés cotées. Entrent par exemple dans cette catégorie les sociétés de gestion, les assureurs, ainsi que les fonds de pension.

LCR *Liquidity Coverage Ratio – Ratio de liquidité à un mois* Ce ratio vise à favoriser la résilience à court terme du profil de risque de liquidité d'une banque. Le LCR oblige les banques à détenir un stock d'actifs sans risque, liquidable facilement sur les marchés (voir HQLA), pour faire face aux paiements des flux sortants nets des flux entrants pendant trente jours de crise, sans soutien des banques centrales.

LGD *Loss Given Default*

La perte en cas de défaut est le rapport entre la perte subie sur une exposition en cas de défaut d'une

contrepartie et le montant de l'exposition au moment du défaut.

MREL *Minimum Requirement for Own Funds and Eligible Liabilities*

Le ratio MREL est défini dans la directive européenne de "Redressement et Résolution des Banques" et correspond à une exigence minimum de fonds propres et de passifs éligibles devant être disponibles pour absorber les pertes en cas de résolution (voir chapitre 5 "Facteurs de risque et Pilier 3/ Indicateurs et ratios prudentiels").

Notation de crédit *Credit Rating*

Mesure relative de la qualité de crédit, sous la forme d'une opinion émise par une agence de notation financière (Standard & Poor's, Moody's, Fitch Ratings, etc.). La notation peut s'appliquer à un émetteur (entreprise, État, collectivité publique) et/ou à des émissions (emprunts obligataires, titrisations, obligations sécurisées, etc.). La notation de crédit peut influencer les conditions de refinancement (en termes de prix et d'accès aux ressources) et l'image de l'émetteur dans le marché (voir "Agence de notation").

NSFR *Net Stable Funding Ratio – Ratio de liquidité à un an*

Le ratio NSFR vise à promouvoir la résilience à plus long terme en instaurant des incitations supplémentaires à l'intention des banques, afin qu'elles financent leurs activités aux ressources plus stables, notamment à maturités plus longues. Ce ratio structurel de liquidité à long terme sur une période d'un an, a été conçu pour limiter la transformation, c'est-à-dire le financement d'actifs long terme par des ressources court terme.

OPCVM *Organisme de placement collectif en valeurs mobilières*

Un OPCVM est un portefeuille de valeurs mobilières (actions, obligations, etc.) géré par des professionnels (société de gestion) et détenu collectivement par des investisseurs particuliers ou institutionnels. Il existe deux types d'OPCVM, les SICAV (société d'investissement à capital variable) et les FCP (fonds communs de placement).

Parts sociales

Une part sociale est une part du capital des Caisses locales et des Caisses régionales. Les parts sociales sont rémunérées sous la forme d'un intérêt annuel. Une part sociale est remboursée à sa valeur nominale et ne donne pas droit aux réserves ni au boni de liquidation.

PNB *Produit net bancaire*

Le PNB correspond à la différence entre les produits d'exploitation bancaire (intérêts perçus, commissions reçues, autres produits d'exploitation bancaire) et les charges d'exploitation bancaire (intérêts versés par la banque sur ses ressources de refinancement,

commissions versées, autres charges d'exploitation bancaire).

PEL *Provision Épargne-Logement*

La provision Épargne-Logement représente la provision constituée pour servir la rémunération aux plans épargne logement bénéficiant d'un taux attractif et susceptibles d'être clôturés à court terme par leurs détenteurs.

Ratio de levier

Le ratio de levier est un ratio qui se veut simple et qui vise à encadrer la taille du bilan des établissements. Pour ce faire, le ratio de levier met en rapport les fonds propres prudentiels de catégorie 1 (Tier 1), le bilan et le hors-bilan comptables, après retraitements de certains postes.

Résolution

Raccourci de langage pour désigner la "résolution de crises ou de défaillances bancaires". Dans les faits, pour chaque banque européenne, deux types de plan doivent être établis : un plan préventif de redressement qui est élaboré par les responsables de la banque et un plan préventif de résolution qui est décidé par l'autorité de contrôle compétente. La résolution intervient avant la faillite de la banque pour organiser son démantèlement en bon ordre et éviter le risque systémique.

RBE *Résultat brut d'exploitation*

Le RBE est égal au produit net bancaire diminué des charges d'exploitation (charges générales d'exploitation, dont notamment les frais de personnel et autres frais administratifs, dotations aux amortissements).

Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation s'obtient à partir du Résultat brut d'exploitation duquel on déduit le coût du risque.

RNPG *Résultat net part du Groupe*

Le résultat net correspond au bénéfice ou à la perte de l'exercice (après impôt sur les sociétés). Le résultat part du Groupe est égal à ce résultat diminué de la quote-part revenant aux actionnaires minoritaires des filiales consolidées globalement.

ROA *Retour sur actifs – Return On Assets*¹

Le RoA est un indicateur permettant de mesurer la rentabilité des actifs en rapportant le bénéfice net réalisé par une entreprise à la taille de son bilan.

ROE *Retour sur fonds propres – Return On Equity*¹

Le RoE est un indicateur permettant de mesurer la rentabilité des fonds propres en rapportant le bénéfice net réalisé par une entreprise à ses fonds propres.

Sociétaire

Les Sociétaires souscrivent les parts sociales qui constituent le capital des Caisses locales. Les Caisses locales, via les Sociétaires, détiennent le capital de la Caisse régionale à laquelle elles sont affiliées. Ils perçoivent une rémunération au titre de leurs parts sociales dont les intérêts sont plafonnés par la loi. Les Sociétaires sont réunis annuellement en Assemblée générale : ils approuvent les comptes des Caisses locales et élisent les administrateurs. Chaque Sociétaire individuel dispose d'une voix à ces Assemblées quel que soit le nombre de parts sociales qu'il détient.

Solvabilité

C'est la mesure de la capacité d'une entreprise ou d'un particulier à payer ses dettes sur le moyen et long terme. Pour une banque, la solvabilité correspond, notamment, à sa capacité à faire face aux pertes que les risques qu'elle porte, sont susceptibles d'engendrer. L'analyse de la solvabilité se distingue de l'analyse de la liquidité : la liquidité de l'entreprise est son aptitude à faire face à ses échéances financières dans le cadre de son activité courante, à trouver de nouvelles sources de financement, et à assurer ainsi à tout moment l'équilibre entre ses recettes et ses dépenses. Pour une banque, la solvabilité est encadrée par la directive CRD 4 et le règlement CRR.

Spread de crédit

Marge actuarielle (écart entre le taux de rentabilité actuariel d'une obligation et celui d'un emprunt sans risque de durée identique).

Spread émetteur

Marge actuarielle représentant l'écart entre le taux de rentabilité actuariel auquel le Groupe peut emprunter et celui d'un emprunt sans risque de durée identique.

Stress test *ou test de résistance*

Exercice consistant à simuler des conditions économiques et financières extrêmes afin d'en étudier les conséquences sur les bilans, comptes de résultat et solvabilités des banques afin de mesurer leur capacité de résistance à de telles situations.

Taux directeur

Taux d'intérêt fixés par la Banque centrale d'un pays ou d'une union monétaire, et qui permettent à celle-ci de réguler l'activité économique. C'est le principal outil utilisé par les banques centrales pour remplir leur mission de régulation de l'activité économique : inflation pour la Banque centrale européenne (BCE), inflation et stimulation de la croissance pour la Réserve fédérale américaine (*Fed*).

Titres subordonnés

Les titres subordonnés sont des titres émis par une société, dont la rémunération et/ou le remboursement du capital sont subordonnés à un événement (par exemple au paiement d'un dividende, ou réalisation d'un bénéfice).

¹ Indicateur alternatif de performance

TLAC *Total Loss Absorbing Capacity*

Le ratio TLAC a été élaboré à la demande du G20 par le Conseil de stabilité financière. Il vise à estimer l'adéquation des capacités d'absorption de perte et de recapitalisation des banques systémiques (G-SIB) (voir chapitre 5 "Facteurs de risque et Pilier 3/Indicateurs et ratios prudentiels").